

## 21.2.2. État de Durabilité

**EQUASENS**  
**SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : TECHNOPÔLE DE NANCY BRABOIS**  
**5 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY**  
**403 561 137 RCS NANCY**

---

**ÉTAT DE DURABILITÉ**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 25 JUIN 2026**

# 1. Informations générales

## 1.1. Base de préparation

### 1.1.1. Base Générale pour la préparation des états de Durabilité (BP-1)

Les informations présentées dans l'État de Durabilité couvrent le périmètre consolidé du Groupe EQUASENS, sauf mention contraire explicite, qui inclut les pays où le Groupe est présent : France, Italie, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Ile-Maurice, Royaume-Uni, et Irlande.

Le périmètre de consolidation est identique au périmètre des états financiers à l'exception de EREVO intégrée le 31 décembre 2025 et qui par son activité et la période n'a pas d'impact significatif sur le présent État de Durabilité. Aucune des filiales incluses dans la consolidation n'est exemptée en vertu, respectivement, de l'article 19 bis, paragraphe 9, ou de l'article 29 bis, paragraphe 8, de la directive 2013/34/UE.

Les informations relatives au Groupe EQUASENS fournies dans l'État de Durabilité sont complétées par des informations sur les impacts, risques et opportunités matériels liés au Groupe en raison de ses relations d'affaires directes et indirectes dans sa chaîne de valeur amont et aval. Le Groupe EQUASENS inclut donc les impacts, risques et opportunités matériels liés à sa chaîne de valeur en tenant compte à la fois du résultat de son processus de vigilance raisonnable, de son évaluation de la matérialité et du respect de toute exigence spécifique liée à la chaîne de valeur dans les différents ESRS.

Le Groupe EQUASENS n'a fait pas usage :

- de l'option qui lui permet d'omettre une information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations.
- d'exemption de publication d'informations portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation.

### 1.1.2. Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)

#### Horizons temporels

Le Groupe EQUASENS applique la définition des horizons temporels prévus par les normes à savoir :

- pour l'horizon temporel à court terme : 1 an,
- pour l'horizon temporel à moyen terme : de 2 à 5 ans,
- pour l'horizon temporel à long terme : plus de 5 ans.

#### Estimations concernant la chaîne de valeurs

Le Groupe a eu recours à des indicateurs incluant des données relatives à la chaîne de valeur en amont et en aval qui sont estimées à l'aide de sources indirectes, comme des données relatives aux moyennes sectorielles ou d'autres approximations. Les indicateurs concernés sont notamment ceux relatifs :

- à la durée de vie des matériels informatiques commercialisés par le Groupe (Cf. Section 2.4.6) qui ont été préparés sur la base de moyennes sectorielles et donnant un niveau d'exactitude plutôt faible.
- à l'élaboration de son bilan carbone (impacts carbonés des produits achetés, estimations d'utilisation des produits, etc...). Pour plus d'informations se référer à la note méthodologique de la Section 2.2.9.

Le Groupe entend élargir ses consultations de parties prenantes externes (fournisseurs) afin d'affiner sa compréhension de sa chaîne de valeur.

### Sources d'incertitudes quant aux estimations et aux résultats

Le Groupe EQUASENS a procédé en 2024 à une consultation d'un panel représentatif de ses parties prenantes externes (fournisseurs et clients), ainsi qu'à une consultation de ses parties prenantes internes (collaborateurs). En 2025, ces travaux ont été complétés par la réalisation de benchmark et l'intégration de retours formulés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ainsi, le Groupe estime avoir un degré de confiance satisfaisant au regard des résultats obtenus. Enfin, le Groupe n'a pas communiqué d'indicateur quantitatif ou de montant monétaire faisant l'objet d'un niveau d'incertitude élevé, sauf cas particuliers précisés dans le corps de texte.

Les informations en matière de durabilité ont été établies dans un contexte de seconde application des exigences légales et réglementaires résultant de la transposition de la directive CSRD. Les premières années d'application de la directive et des analyses de double matérialité qu'elle requiert, sont caractérisées par des incertitudes sur l'interprétation des textes, la structuration progressive de pratiques établies ou de données comparatives et de benchmarks fiables, en particulier au niveau sectoriel, ainsi que par des difficultés de collecte de données en particulier au sein de la chaîne de valeur. Le Groupe s'est donc attaché à appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement de l'État de Durabilité, sur la base des informations disponibles, dans les délais d'établissement du rapport de durabilité.

### Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

La préparation et la présentation des informations en matière de durabilité n'ont pas subi de modifications significatives par rapport à la période de reporting précédente. Le périmètre de reporting a évolué pour intégrer la filiale ayant rejoint le Groupe en 2024 à savoir CALIMED acquise le 27/12/2024.

### Erreurs de reporting concernant les périodes antérieures

Le Groupe EQUASENS n'a pas identifié d'erreurs matérielles concernant une période antérieure.

### Publication d'informations issues d'autres actes législatifs

Le présent État de Durabilité intègre en Section 2.1 les informations dites de « Taxinomie Verte » à publier en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil et des règlements délégués de la Commission qui précisent le contenu et autres modalités de ces publications.

### Incorporation d'informations au moyen de renvois

Le Groupe EQUASENS a pris le parti d'intégrer directement dans son État de Durabilité l'ensemble des informations nécessaires pour qu'il soit auto-porteur. Les renvois figurant dans le rapport sont internes au présent État de Durabilité.

### Utilisation des dispositions devant entrer en vigueur progressivement

Le Groupe EQUASENS compte un nombre moyen de plus de 750 salariés au cours de l'exercice.

En vertu de l'Appendice C de l'ESRS 1 et du Règlement Délégué du 11/07/2025 intitulé « Quick Fix », le Groupe EQUASENS a décidé d'avoir recours à l'entrée en vigueur progressive des exigences de publications suivantes :

- ESRS 2 - SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur - Paragraphe 40 b) et c).
- ESRS 2 - SBM-3 - Impacts, Risques et Opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique paragraphe 48 e).
- ESRS E1 - E1-9 - Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et des opportunités potentielles liées au climat.
- ESRS E2 - E2-6 - Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la pollution.
- ESRS E5 - E5-6 - Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.
- ESRS S1 - S1-7 - Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise.

## 1.2. Gouvernance

### 1.2.1. Rôle des organes d'Administration, de direction et de surveillance (GOV-1)

#### Conseil d'Administration

La plus haute autorité décisionnelle au sein du Groupe EQUASENS est le Conseil d'Administration et ses comités. Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et fonctions	Administrateur Indépendant	Comité	Expertise et expérience acquises
<b>Monsieur Thierry CHAPUSOT</b> <i>Président du Conseil d'Administration</i> Administrateur	Non	Président du Comité Stratégique et RSE	Connaissance des métiers du Groupe EQUASENS (vision stratégique), développement national et international, stratégie de durabilité, leadership et culture d'entreprise
<b>Monsieur Denis SUPPLISSON</b> <i>Directeur Général</i> Administrateur	Non	/	Développement national et international du Groupe EQUASENS, stratégie de durabilité, innovations et technologies, gestion des parties prenantes
<b>Monsieur Grégoire DE ROTALIER</b> <i>Directeur Général Délégué</i> Administrateur	Non	/	Développement national et international de la Division AXIGATE LINK, stratégie de durabilité, innovations et technologies, gestion des parties prenantes
<b>Monsieur Dominique PAUTRAT</b> Administrateur	Non	/	Connaissance de LA COOPERATIVE WELCOOP (maison mère), stratégie de durabilité, leadership et culture d'entreprise
<b>Monsieur Daniel ANTOINE</b> Administrateur	Non	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Connaissance de l'activité de Pharmacien
<b>Madame Anne PHILIPONA-HINTZY</b> <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	Présidente du Comité 'Audit et des Rémunérations	Expertise de la finance, de la comptabilité, du développement durable (CSR), et des stratégies de transformation ESG
<b>Monsieur François JACQUEL</b> Administrateur	Non	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Connaissance de l'activité de Pharmacien
<b>Madame Anne LHOTE</b> Administratrice	Non	Membre du Comité d'Audit et des Rémunérations	Expertise de la finance et de la comptabilité, conformité réglementaire
<b>Madame Sophie MAYEUX</b> <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	Membre du Comité Stratégique et RSE	Communication et sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociétaux
<b>Madame Céline GRIS</b> <i>Administratrice Indépendante</i>	Oui	Membre du Comité Stratégique et RSE	Développement à l'international et RSE
<b>LA COOPERATIVE WELCOOP</b> <i>Représentée par Monsieur Jean-Pierre DOSDAT, Administrateur</i>	Non	/	Connaissance de l'activité de pharmacien

Sur les onze Administrateurs, deux sont des membres exécutifs : Monsieur Denis SUPPLISSON - Directeur Général, et Monsieur Grégoire DE ROTALIER - Directeur Général Délégué.

Deux membres de la délégation du personnel du Comité Social et Économique (CSE) et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, assistent avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'Administration. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, la société n'est pas soumise à l'obligation de désigner des Administrateurs représentant les salariés en sa qualité de filiale indirecte de LA COOPERATIVE WELCOOP elle-même soumise à cette obligation.

Au 31 décembre 2025, la part de membres féminins composant le Conseil d'Administration est de 36,4%. En effet, par décisions en date du 10 décembre 2025, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Madame Émilie LECOMTE de son mandat d'Administrateur, avec effet au 12 novembre 2025. En conséquence de cette démission, la composition du Conseil ne satisfait plus à l'obligation de mixité imposée par les Articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de Commerce. Ceci étant, en application de l'Article

L. 225-24 alinéa 4 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration dispose d'un délai de six mois à compter du jour où se produit la vacance pour procéder à la nomination par cooptation d'un nouvel Administrateur. Cette nomination à titre provisoire sera soumise à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

La part d'administrateurs indépendants est de 27,3%.

Au sein du Conseil d'Administration, le Comité Stratégique et RSE, composé de trois membres intervient dans les processus, contrôles et procédures visant à contrôler, gérer et surveiller les impacts, risques et opportunités. Le Comité Stratégique et RSE a notamment pour missions de :

- Donner son avis au Conseil d'Administration sur les grandes orientations stratégiques de la Société et notamment sur les axes de développement, les opportunités de croissance externe ou de désinvestissements, les accords ou partenariats significatifs et les opérations sur le capital de la Société ;
- Suivre et analyser les évolutions de l'environnement concurrentiel ;
- Identifier les thématiques de la RSE les plus importantes pour l'entreprise et notamment distinguer les thématiques porteuses de risques de celles qui recèlent des opportunités.

### Comité de Direction

Chargé de décliner les orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration et de procéder à la mise en œuvre opérationnelle des politiques et actions relatives aux impacts risques et opportunités matériels, le Comité de Direction du Groupe EQUASENS est constitué de neuf membres exécutifs (dont 33% de sexe féminin).

Nom et prénom	Fonction
Monsieur Denis SUPLISSON	Directeur Général
Monsieur Grégoire DE ROTALIER	Directeur Général Délégué, Directeur de la Division AXIGATE LINK
Monsieur François-Pierre MARQUIER	Directeur de la Division PHARMAGEST
Monsieur Dominique GOURSAUD	Directeur de la Division MEDICAL SOLUTIONS
Monsieur Franck FAVIER	Directeur de la Division E-CONNECT
Monsieur Nicolas LAFON	Directeur de la Division FINTECH
Madame Frédérique SCHMIDT	Directrice Administrative et Financière
Madame Sabrina GHARBI	Directrice des Ressources Humaines
Madame Nöelle STOULIG	Directrice de la Communication

### Rôles et responsabilités des organes d'Administration

La gouvernance du développement durable s'organise autour des instances suivantes :

- **Le Conseil d'Administration d'EQUASENS** qui joue un rôle essentiel dans la conduite des affaires en définissant la stratégie, en supervisant la Direction, en gérant les risques, en faisant la promotion d'une culture d'intégrité et de responsabilité et en protégeant les intérêts des actionnaires. Le Conseil d'Administration est lui-même composé de comités spécialisés ad hoc complémentaires : le Comité des Rémunérations adossé au Comité d'Audit et le Comité Stratégique et RSE.
- **Le Comité d'Audit et des Rémunérations** reçoit des informations régulières sur les questions de développement durable. Il supervise le processus de reporting, l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques y compris en matière de développement durable et, le cas échéant, les audits internes y étant associés. Le Comité définit les critères de rémunérations variables du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués et évalue leur niveau de réalisation.
- **Le Comité Stratégique et RSE** qui a pour missions d'examiner : le dialogue avec les parties prenantes, la surveillance des principaux impacts, risques et opportunités (IRO) en matière environnementale, les politiques sociales et principaux axes de transformations organisationnelles menés par le Groupe, l'ensemble des informations publiées par le Groupe en matière sociétale et environnementale, en s'assurant en particulier que les vérifications adéquates ont été réalisées par un prestataire de services d'assurance indépendant et les orientations principales et résultats de la politique de responsabilité sociale et environnementale. Ces contrôles et procédures spéciaux appliqués aux IRO s'appuient sur le dispositif de contrôle interne présenté en Section 1.2.5 du présent État de durabilité. Le Comité Stratégique et RSE est présidé par Monsieur Thierry CHAPUSOT, compte tenu de sa connaissance du Groupe, de son expertise notamment en matière de croissance externe, et de sa volonté de placer la responsabilité sociale et environnementale comme axe majeur de la stratégie du Groupe au cœur des réflexions du Conseil d'Administration qu'il préside également.
- **Le Comité de Direction** agit en tant que comité de pilotage des questions de développement durable du Groupe en définissant la stratégie et les politiques clés. Chacun de ses membres est chargé de faire progresser la feuille de route via la définition d'actions et de cibles liées à des enjeux RSE qui leurs sont attribués. Collégalement, ils participent activement au processus de prise de décision concernant les initiatives de développement durable, tout en veillant à ce que les activités

commerciales du Groupe s'alignent sur ses engagements, notamment ceux en matière de conduite des affaires. Le Comité de Direction rend compte des avancées et des résultats au Comité Stratégique et RSE par l'intermédiaire du Directeur Général qui le dirige.

### Expertises et formations

Le Conseil d'Administration, intègre un certain nombre de compétences et d'expertises en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Celles-ci continueront d'être développées pour superviser les enjeux de durabilité. À ce titre, le Groupe EQUASENS a proposé aux membres de son Conseil d'Administration un plan de formation triennal (2024 - 2026) qui intègre les axes ci-après :

- Le renforcement des compétences et connaissances des membres du Conseil sur les métiers du Groupe, les informer sur l'évolution des affaires, des tendances de marché, et des enjeux du secteur de la Santé ;
- Le rappel des responsabilités des membres du Conseil, l'appréhension de l'environnement juridique et réglementaire, la mise en œuvre d'une conduite éthique, intègre et transparente des affaires ;
- La maîtrise des points clés qui nécessitent une vigilance constante dans l'analyse et l'arrêt des comptes pour maintenir la compétitivité de l'organisation et la satisfaction des parties prenantes ;
- L'arbitrage des enjeux de performance des dirigeants pour dégager ceux qui s'inscrivent au mieux dans la durabilité de la société.

En matière de durabilité, plusieurs expertises sont déjà présentes au sein du Conseil d'Administration et garantissent qu'EQUASENS opère de manière responsable et éthique :

- Connaissance des réglementations : une compréhension approfondie des lois et des réglementations en matière d'éthique, de conformité et de responsabilité sociale des entreprises est essentielle. Cela inclut des connaissances sur les lois anti-corruption, la protection des données, et les normes de travail.
- Gestion des conflits d'intérêts : capacité à identifier et à gérer les conflits d'intérêts potentiels au sein du Groupe, en veillant à ce que les décisions soient prises dans le meilleur intérêt de l'organisation.
- Responsabilité sociale des entreprises (RSE) : connaissance des pratiques de RSE et de leur intégration dans la stratégie globale de l'entreprise, y compris les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- Audit et évaluation : compétences en matière d'audit pour évaluer la conformité aux politiques et aux normes éthiques, ainsi que pour identifier les domaines d'amélioration.
- Analyse des parties prenantes : capacité à comprendre les attentes et les préoccupations des différentes parties prenantes (actionnaires, employés, clients, communautés) en matière d'éthique et à intégrer ces considérations dans la prise de décision.

Les membres du Comité de Direction, et plus globalement les Dirigeants des principales filiales, ont également bénéficié de journées de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

En matière de durabilité, le Comité de Direction intègre des membres ayant une expertise en :

- Évaluation des risques : la capacité à identifier et à évaluer les risques (y compris éthiques) auxquels l'entreprise peut être confrontée, ainsi qu'à mettre en place des mécanismes pour les atténuer.
- Développement de politiques éthiques : compétences dans la création et la mise en œuvre de politiques et de codes de conduite qui promeuvent des pratiques commerciales éthiques au sein de l'organisation.
- Formation et sensibilisation : expertise dans la conception et la mise en œuvre de programmes de formation pour sensibiliser les employés aux enjeux éthiques et aux comportements attendus.
- Communication : compétences en communication pour promouvoir une culture d'éthique au sein de l'entreprise, y compris la capacité à aborder des sujets sensibles et à encourager un dialogue ouvert.
- Gestion des plaintes et des signalements : expertise dans la gestion des mécanismes permettant aux employés et aux parties prenantes de signaler des comportements contraires à l'éthique, tout en garantissant la protection des lanceurs d'alerte.

Ces compétences et expertises, alimentent la stratégie du Groupe et ses réponses aux impacts, risques et opportunités (IRO) matériels de l'entreprise.

## 1.2.2. Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2)

Le développement durable est une composante de plus en plus importante de la stratégie du Groupe et de son modèle économique. C'est à ce titre qu'en 2025 les différents organes d'administration, de direction et de surveillance ont été régulièrement informés des enjeux de durabilité et de la manière dont ils ont été traités au cours de la période de reporting.

Le développement durable est abordé et traité au niveau des comités, pour les sujets relevant de la responsabilité de ces comités et tels que qu'énoncés en Section 1.2.1.

- Le Comité d'Audit et des Rémunérations, qui se tient trimestriellement, évoque régulièrement les sujets de développement durables, ce qui lui a permis d'effectuer un suivi de l'avancée des travaux relatifs à la mise en place du présent État de Durabilité.
- Le Comité Stratégique et RSE a :
  - validé les travaux menés au titre de l'établissement de l'État de Durabilité et notamment examiné les informations extra-financières, revu la double matérialité, l'évaluation et l'examen des enjeux de durabilité, la méthodologie de reporting et l'audit externe indépendant des informations de durabilité (y compris les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre, l'exhaustivité et la sincérité des informations, et l'émission d'un rapport d'un tiers indépendant sur l'État de Durabilité consolidé, c'est-à-dire un « examen d'assurance modérée ») ;
  - supervisé le déroulé méthodologique d'actualisation de la démarche de double matérialité, et ce incluant les processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels du Groupe et de vigilance raisonnable associée (dialogue avec les parties prenantes, identification et évaluation des impacts négatifs, remédiation des impacts négatifs).
- Le Comité de Direction, lors de ses réunions mensuelles et dans le cadre de réunions dédiées, a contribué à l'identification et l'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels ainsi qu'à la mise en place des politiques, actions, indicateurs et cibles permettant d'y répondre.

Le Comité d'Audit et des Rémunérations et le Comité Stratégique et RSE, par l'intermédiaire de leurs Présidents, ont effectué des restitutions de leurs travaux lors des Conseils d'Administration. En complément, le Conseil d'Administration, dans sa collégialité, a pu bénéficier de points d'avancement incluant le Directeur Général et le Responsable RSE du Groupe.

À travers leurs réunions, le Conseil d'Administration, ses Comités et le Comité de Direction intègrent les impacts, risques et opportunités dans leur surveillance de la stratégie de l'entreprise. Cela inclut leurs décisions concernant les transactions majeures et leurs processus de gestion des risques. Ils tendent à trouver des compromis équilibrés entre les différents enjeux sociaux, environnementaux et économique.

Le Comité Stratégique et RSE, et par extension le Conseil d'Administration dans son ensemble, a pris connaissance de l'intégralité des impacts, risques et opportunités matériels identifiée au cours de la période de reporting, dont le traitement opérationnel est délégué au Directeur Général et son Comité de Direction.

### 1.2.3. Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3)

Les mécanismes d'incitation mis en place par le Groupe concernent, en 2025, l'ensemble des membres du Comité de Direction du Groupe EQUASENS qui ont, au titre de leurs contrats de travail, à hauteur de 15% à 30% de leurs rémunérations variables une prime sur objectif assujettie à l'atteinte d'un objectif RSE. Concernant Messieurs Denis SUPPLISSON, Grégoire DE ROTALIER et Damien VALICON, respectivement Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, leurs performances sont évaluées par rapport à des impacts spécifiques en matière de durabilité à savoir :

- Pour M. Denis SUPPLISSON, la mise en place au sein du Groupe EQUASENS d'une politique de cybersécurité.
- Pour M. Grégoire DE ROTALIER, la mise en place d'une politique Green IT au sein de la Direction des Services d'Information (DSI) du Groupe avec notamment le développement de logiciels « Green by design », la gestion optimale de la capacité des serveurs d'hébergements et l'optimisation des ressources liées aux data centers (PUE - Power Usage Effectiveness) ;
- Pour M. Damien VALICON, la mise en place des politiques d'achats éthiques et responsables.

Au regard de la progression de ses travaux au cours de l'exercice, le Groupe compte faire évoluer ses pratiques en matière de mécanismes d'incitation pour évaluer les performances par rapport à des cibles et/ou des impacts spécifiques en matière de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au titre de 2025, aucun élément de rémunération lié directement à des considérations relatives au climat (réduction quantitative des émissions de GES) n'a été comptabilisé.

Le Conseil d'Administration, sur la base des travaux du Comité d'Audit et des Rémunérations, procède à une évaluation qualitative de la performance du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Ce même comité est chargé chaque année d'approuver et d'actualiser les modalités des mécanismes d'incitation.

### 1.2.4. Déclaration sur la vigilance raisonnable (GOV-4)

Le Groupe EQUASENS n'est pas soumis à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre et ne publie donc pas de plan de vigilance.

**Table de correspondance**

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Paragraphes dans l'État de Durabilité
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes (GOV-2)</li> <li>• Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3)</li> <li>• Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)</li> </ul>
Dialoguer avec les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2)</li> <li>• Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)</li> <li>• Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels (MDR-P)</li> </ul>
Identifier et évaluer les impacts négatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)</li> <li>• Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)</li> </ul>
Agir pour remédier à ces impacts négatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels (MDR-A)</li> <li>• ESRS thématiques : actions, y compris les plans de transition servant à remédier aux impacts</li> </ul>
Suivre l'efficacité de ces efforts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels (MDR-M)</li> <li>• Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles (MDR-T)</li> <li>• ESRS thématiques : indicateurs et cibles</li> </ul>

### 1.2.5. Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité (GOV-5)

La gestion des risques et les dispositifs de contrôles internes liés aux enjeux de durabilité s'inscrivent dans le cadre de la gestion des risques du Groupe EQUASENS. Les risques de durabilité figurent dans les grandes catégories étudiées par le Groupe :

- les risques stratégiques,
- les risques opérationnels inhérents aux activités,
- les risques sociaux, sociétaux et environnementaux,
- les risques réglementaires et juridiques,
- les risques financiers,
- les risques liés à la concurrence.

Aux fins du présent État de Durabilité, le Groupe EQUASENS a mené une analyse de double matérialité qui englobe l'ensemble de ses activités et sa chaîne de valeur. Cet exercice a poussé le Groupe à ne plus uniquement fonder son analyse sur la base de la matérialité financière (simple) mais également à intégrer la matérialité d'impact (Cf. Section 1.4.1.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités matériels).

La méthode d'évaluation des risques s'appuie sur les méthodes d'évaluations des risques du Groupe :

- L'analyse financière a été réalisée sur les mêmes échelles d'ampleurs et de probabilités que celles qui préexistaient pour la cartographie des risques du Groupe. La criticité découle de la moyenne entre l'ampleur et la probabilité. Les risques ayant une criticité élevée sont considérés comme prioritaires.
- La mesure de matérialité d'impact a conduit le Groupe EQUASENS à se munir de nouvelles échelles de cotation pour mesurer la sévérité d'impact (qui intègre des notions d'ampleur, d'étendue et d'irrémediabilité) et la probabilité d'occurrence de l'impact. La criticité découle de la moyenne entre la sévérité et la probabilité. Les risques ayant une criticité élevée sont considérés comme prioritaires.

L'exercice de double matérialité a confirmé certains risques qui avaient été identifiés préalablement par la matérialité simple effectuée lors des exercices précédents et les a enrichi notamment sur la dimension environnementale. Les principaux risques identifiés correspondent aux Impacts, Risques et Opportunités (IRO) matériels détaillés en Section 1.3.3 et les stratégies élaborées (politiques, actions, cibles et métriques) pour les atténuer sont développées au sein des différentes sections y afférentes.

Les équipes de l'Audit et du Contrôle Interne, en charge l'évaluation des risques et des contrôles internes, travaillent en synergie avec les équipes responsables du processus d'information en matière de durabilité (Direction administrative, Marketing et communication, ...)

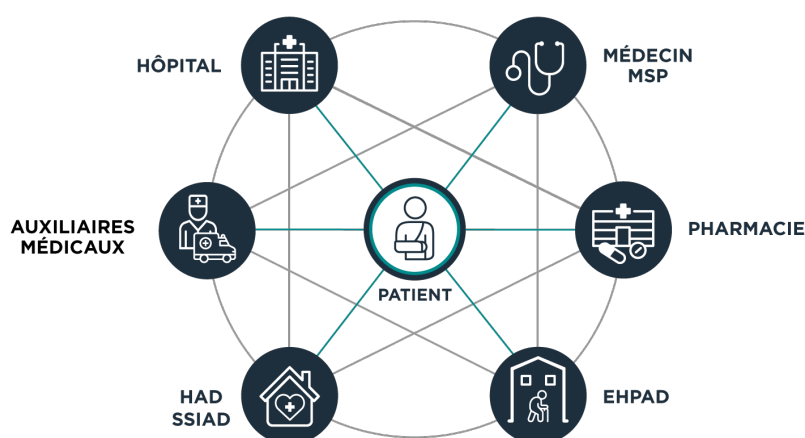
Les travaux de l'Audit et du Contrôle Interne sont régulièrement communiqués aux organes d'administration, de direction et de surveillance, notamment dans le cadre des Comités d'Audit et des Rémunérations qui se tiennent trimestriellement. La Direction Générale et la Direction financière et du Groupe sont également informées de ces travaux.

## 1.3. Stratégie

### 1.3.1. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)

#### Stratégie

Le Groupe EQUASENS est spécialisé dans les solutions informatiques pour le secteur de la santé. Il intervient également dans la conception d'équipements électroniques, de solutions digitales et robotiques de santé, ainsi que dans l'accès aux financements pour les professionnels de santé. Le Groupe EQUASENS équipe toutes les catégories d'établissements de santé – EHPAD, hôpitaux, SSIAD, HAD, CPTS, MSP – et les professionnels de santé libéraux comme les pharmaciens, les médecins, les infirmiers et les kinésithérapeutes. En parallèle de ces activités, le Groupe se spécialise dans les solutions d'interopérabilité pour améliorer la coordination des acteurs de santé et les échanges de données autour du patient.



Pour répondre aux différents marchés et typologies de clientèles, le Groupe EQUASENS est organisé en Divisions :

- La Division PHARMAGEST : éditeur de logiciels et de solutions connectées pour les pharmacies en Europe. La Division adresse les marchés de la pharmacie en France, en Italie, en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne et de l'Observance ;
- La Division AXIGATE LINK : éditeur de logiciels pour les établissements et services médico-sociaux en Europe. La Division se positionne sur les marchés des établissements d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes en France, en Belgique et au Royaume-Uni, le marché des services de soins infirmiers à domicile et d'hôpital à domicile, le marché des hôpitaux et des groupements hospitaliers, ainsi que le marché de la télémédecine ;
- La Division MEDICAL SOLUTIONS : éditeur de logiciels pour les médecins libéraux, en cabinet et en groupe, MSP, CPTS, médecins libéraux exerçant à l'hôpital, les chirurgiens libéraux, les auxiliaires médicaux (infirmiers et kinésithérapeutes) ;
- La Division E-CONNECT : concepteur et fabricant d'appareils et de dispositifs électroniques connectés à destination des professionnels de santé et des patients ;
- La Division FINTECH : solutions de financement de biens en location pour les professionnels de santé et autres secteurs tertiaires.

L'essentiel des effectifs physiques du Groupe est situé en Europe. Aussi, sur l'ensemble des collaborateurs que compte le Groupe EQUASENS à la clôture de l'exercice, la répartition géographique est la suivante :

Pays	2025		2024	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
France	1 241	83,57%	1 181	83,40%
Italie	126	8,48%	128	9,04%
Belgique	45	3,03%	41	2,90%
Allemagne	37	2,49%	33	2,33%
Ile Maurice	24	1,62%	22	1,55%
Royaume-Uni	12	0,81%	11	0,78%
<b>TOTAL</b>	<b>1 485</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 416</b>	<b>100,00%</b>

Il est précisé que le Groupe EQUASENS ne commercialise pas de produits et services interdits sur certains marchés.

Conformément à l'appendice C de l'ESRS 1, le Groupe EQUASENS ne publie ni de ventilation du chiffre d'affaires total, tels qu'il figure dans les états financiers, par grands secteurs relevant des ESRS, ni de liste des autres grands secteurs relevant des ESRS.

Le Groupe EQUASENS n'est pas actif dans le secteur des combustibles fossiles, de la production de produits chimiques, des armes controversées, et de la culture et la production de tabac.

Les principaux objectifs en matière de durabilité sont déclinés dans les prochaines sections thématiques. Ils peuvent néanmoins se résumer comme une volonté de meilleure compréhension et d'intégration de la chaîne de valeur amont pour répondre aux enjeux environnementaux, le maintien d'une veille sociale pour les besoins internes, une structuration croissante de ses relations avec les parties prenantes externes, et l'amélioration continue de ses pratiques éthiques. Ces objectifs peuvent se décliner sur l'ensemble des produits et services du Groupe, l'ensemble de ses clients et zones géographiques associées.

Les principaux produits et/ou services importants évalués au regard des objectifs en matière de durabilité du Groupe EQUASENS sont d'une part ses solutions logicielles destinées à l'ensemble de ses typologies de clients professionnels de santé et d'autre part ses solutions matérielles qui s'adressent à tous les acteurs de santé, qu'ils soient fixes (cabinets, officines, établissements, ...) ou en mobilité.

Le Groupe EQUASENS intègre progressivement à sa stratégie les enjeux de durabilité et notamment les enjeux environnementaux liés à ses solutions logicielles et matérielles (changement climatique, pollution, économie circulaire). Le Groupe a pour ambition de renforcer son organisation en vue d'améliorer son reporting de durabilité.

## Modèle économique et Chaîne de valeur

### L'écosystème de la santé

L'écosystème de la santé est un ensemble complexe d'activités interconnectées qui contribuent à la création de valeur pour les patients et les professionnels de santé. Ses principales composantes sont :

- La Recherche et Développement (R&D) : recherche scientifique pour développer de nouveaux traitements, médicaments, dispositifs médicaux et technologies de santé. Cela peut impliquer des essais cliniques et des études précliniques.
- La fabrication et production : une fois les produits développés, ils doivent être fabriqués. Cela se traduit par la production de médicaments, de dispositifs médicaux et d'autres produits de santé, en respectant des normes de qualité strictes.
- La distribution : les produits de santé sont distribués aux établissements de santé, pharmacies et autres points de vente. Cela implique de la logistique, du stockage et de la gestion des stocks.
- Les services de santé : prestations de soins médicaux par des professionnels de santé, tels que médecins, infirmiers, et autres praticiens (consultations, traitements, interventions chirurgicales, soins à domicile,...).
- Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : l'intégration des technologies numériques dans le secteur de la santé, comme les dossiers médicaux électroniques, les systèmes de gestion des patients et les outils de télémédecine, joue un rôle crucial dans l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des soins.
- La gestion et administration : cela inclut la gestion des établissements de santé, la planification des ressources, la gestion financière et la conformité réglementaire. Une bonne gestion est essentielle pour assurer la viabilité et l'efficacité des services de santé.
- La formation et éducation : la formation des professionnels de santé est essentielle pour garantir des soins de qualité. Cela couvre la formation initiale, la formation continue et le développement professionnel.
- Le suivi et évaluation : cette étape implique le suivi des résultats des soins, l'évaluation de la qualité des services et l'analyse des données pour améliorer les pratiques et les résultats de santé.
- L'engagement des patients : impliquer les patients dans leur propre parcours de soins, en les éduquant et en les encourageant à participer activement à leur santé.

EQUASENS est un acteur important dans l'écosystème de la santé, en fournissant des solutions numériques innovantes qui adressent la quasi-totalité de ses composantes et qui permettent aux professionnels de santé de se concentrer sur les prestations de soins.

### Chaîne de valeur amont au Groupe EQUASENS

Pour ce faire, le Groupe EQUASENS appuie son modèle économique sur les principales ressources (intrants) suivantes :

- Une bonne connaissance des acteurs de la santé : l'approche pluridisciplinaire du Groupe favorise une bonne compréhension des tendances du marché, des besoins des clients et de la concurrence.
- Des Hommes, des métiers et expertises : le Groupe compte au sein de ses équipes, des ingénieurs au service de l'innovation et de la R&D, des commerciaux et technico-commerciaux experts, des collaborateurs au service clients et des formateurs.

- Le numérique et l'interopérabilité :
  - les matériels informatiques : serveurs, ordinateurs, périphériques, et autres équipements nécessaires tant au développement et à l'hébergement des solutions que l'équipement électronique et robotique des professionnels de santé.
  - les logiciels : outils de développement, systèmes d'exploitation, bases de données et autres logiciels indispensables pour créer des applications interopérables.
  - les infrastructures réseaux pour assurer la souveraineté, la sécurité, la communication et l'hébergement des données de Santé (HDS).
- L'accès au financement via les partenaires bancaires, l'ouverture du capital et l'accès aux subventions et aides.
- Une vision de partenariats et collaborations avec ses fournisseurs et partenaires stratégiques.
- Une centrale d'achats et un réseau d'agences de proximités au plus proche des clients, favorisant des délais de livraisons courts et à moindre impact carbone.

Le Groupe EQUASENS a mis en place des mesures spécifiques visant à garantir l'obtention, le développement et la sécurisation de chacune de ces ressources entrantes. Cette gestion des ressources fait également partie intégrante du processus de gestion des risques du Groupe, présentée en Section 1.2.5. du présent État de Durabilité.

Étant au plus près des professionnels de santé et des patients, l'essentiel de la chaîne de valeur du Groupe EQUASENS se situe principalement en amont. Il est possible de distinguer différents niveaux de fournisseurs :

- Les fournisseurs issus du premier rang, permettant l'obtention des intrants précédemment évoqués. Ils interviennent dans le capital industriel (ex. assemblage de produits finis, emballage et distribution), le capital humain (ex. externalisation de recrutements), le capital informatique (fournisseurs de matériels informatiques, fournisseurs de services hébergés, fournisseurs de bases de données médicales), le capital logistique (distribution via l'importation et l'exportation de marchandises), autres (services financiers, assureurs, services juridiques,...).
- Les fournisseurs de rang 2 et 3, sur la dimension liée aux matériels informatiques, spécialisés dans le traitement des matières premières, la fabrication et la fourniture de composants, pièces et produits.
- Les fournisseurs de rangs 4 et plus sur l'extraction de matières premières.

### Activités propres du Groupe EQUASENS

Pour répondre aux enjeux stratégiques évoqués préalablement et à ses différentes catégories de clients (professionnels de santé) le Groupe intègre une série de services inter-activités tels que :

- Des équipes R&D et projets pour la conception et le développement des solutions du Groupe.
- Une centrale d'achats et logistique notamment pour la gestion des flux physiques entrants et sortants (logistique, stockage, préparation à l'économie circulaire) et la négociation de contrats cadres au niveau du Groupe.
- Des services clients, marketing et commerciaux dédiés à chacune des activités.
- Des services financiers et juridiques (relations fournisseurs, trésorerie, comptabilité, etc.).
- Des ressources humaines (recrutement, formation, gestion des carrières, etc.).
- Une direction des systèmes d'information, essentielle pour garantir que l'organisation utilise efficacement la technologie pour améliorer ses opérations, sécuriser ses données et soutenir sa croissance stratégique.

### Chaîne de valeur aval au Groupe EQUASENS

La valeur générée par le modèle économique du Groupe EQUASENS (extrants) peut se synthétiser comme suit :

- Les professionnels de santé et les patients : la valeur ajoutée des solutions EQUASENS réside dans leur capacité à améliorer la qualité des soins, à renforcer l'engagement des patients et à optimiser la gestion des traitements, tout en facilitant la communication entre toutes les parties prenantes.
- Les collaborateurs : le Groupe EQUASENS a une politique de recrutement principalement axée sur le maintien dans l'emploi renforcée d'une politique de formations et de gestion des compétences (Cf. Section 3.1.3).
- Les investisseurs dans son potentiel de croissance, son innovation, son modèle économique robuste et son impact positif sur la santé, tout en offrant une politique de rémunération stable de ses actionnaires.
- Les fournisseurs : une approche de partenariat éthique avec une vision à long terme.

En aval, le Groupe EQUASENS :

- S'appuie sur différents partenaires spécialisés à valeur ajoutée comme par exemples pour la livraison et la logistique ou la gestion des déchets (économie circulaire, traitement et élimination des déchets non recyclés).
- Est principalement en relation directe avec ses clients et parfois en relation indirecte, via des réseaux de distributeurs / revendeurs, pour certaines de ses solutions.
- Est indirectement en relation avec les utilisateurs finaux de ses solutions (en général les patients des professionnels de santé).

### 1.3.2. Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)

Le Groupe EQUASENS a mis en place différentes typologies de dialogue avec ses principales parties prenantes dont les points de vues sont pris en considération dans sa stratégie et son modèle économique.

Parties prenantes principales	Professionnels de santé (Clients)	Fournisseurs	Collaborateurs	Actionnaires majoritaires	Investisseurs et Partenaires financiers
Existence d'un dialogue	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Modalités du Dialogue	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échanges quotidiens,</li> <li>Membres du Conseil d'Administration,</li> <li>Enquêtes de satisfaction clients (Net Promoteur Score - NPS),</li> <li>Questionnaire client pour l'État de Durabilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échanges quotidiens des services Achats,</li> <li>Questionnaires fournisseurs pour l'État de Durabilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échanges quotidiens des services RH,</li> <li>Enquêtes de satisfaction collaborateurs,</li> <li>Questionnaires collaborateurs pour l'État de Durabilité,</li> <li>Avis du CSE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échanges quotidiens,</li> <li>Représentant de l'actionnaire majoritaire au sein du Conseil d'Administration.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation à des réunions investisseurs (SFAF),</li> <li>Réponse aux questionnaires d'évaluations,</li> <li>Étude des positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).</li> </ul>
Finalité du Dialogue	Comprendre les attentes, mesurer la satisfaction et la fidélité des clients, identifier des domaines d'amélioration.	Améliorer la collaboration, l'innovation, la qualité et la gestion des risques, tout en renforçant la confiance et en alignant les objectifs stratégiques.	Créer un environnement de travail positif, résoudre les conflits, impliquer les employés dans les décisions et améliorer les conditions de travail.	Partager des informations stratégiques, financières et des perspectives de développement.	Apporter de la visibilité et de la transparence aux investisseurs, expliquer les orientations stratégiques du Groupe.
Prise en compte par la société	Prise en compte dans sa stratégie R&D et sa stratégie qualité de ses développements futurs.	Prise en compte dans le choix des partenaires du Groupe.	Prise en compte par la Direction dans ses politiques de Ressources Humaines.	Prise en compte dans les orientations stratégiques de l'entreprise.	Prise en compte des attentes (ESG) des investisseurs dans la stratégie du Groupe.
Principales attentes	Les clients du Groupe souhaitent un accès à des solutions logicielles et matérielles sécurisées qui correspondent à leurs besoins fonctionnels et améliorent la prise en charge des patients.	Les attentes des fournisseurs incluent le respect des engagements, un partenariat à long terme, et un engagement envers l'innovation et la durabilité.	Les collaborateurs du Groupe mettent l'accent sur les conditions de travail, du dialogue social et l'adaptation des métiers à la transition sont perçus comme prépondérant.	LA COOPERATIVE WELCOOP attend du Groupe une rentabilité économique tout en respectant des critères ESG en liens avec sa stratégie globale.	Les attentes des investisseurs en matière d'ESG incluent la transparence, l'engagement de la gouvernance envers la durabilité, et une gestion des risques renforcée.

Le Groupe EQUASENS adapte régulièrement sa stratégie et/ou à son modèle économique pour tenir compte des principales attentes de ses parties prenantes :

- Pour sécuriser les données de ses clients et de leurs patients, le Groupe EQUASENS a investi régulièrement dans l'interopérabilité de ses solutions, ses infrastructures d'hébergement de données et dans la cybersécurité. Des projets à moyen terme visent également à renforcer l'accessibilité de ses solutions en mode SaaS.
- Pour les fournisseurs, le Groupe a formalisé en 2024 ses ambitions en matière de relation commerciales à travers une charte éthique et responsable. Les Politiques associées aux fournisseurs sont également présentées en Section 2.2.5.
- Pour les collaborateurs, les Politiques développées en Section 3.1.3, convergent avec les principales attentes exprimées ci-dessus.
- Pour les partenaires financiers, le Groupe a renforcé sa gouvernance en matière de durabilité, et maintiendra ses efforts lors des prochains exercices.

Le Groupe EQUASENS estime que ces mesures contribueront à faire évoluer favorablement ses relations avec les parties prenantes et leurs points de vue de ces dernières.

Les organes d'administration, de direction et de surveillance sont informés des points de vue et intérêts des parties prenantes en ce qui concerne les impacts de l'entreprise en matière de durabilité :

- Le Comité de Direction, en sa qualité de donneur d'ordre, est directement informé des enquêtes auprès des parties prenantes, et fournit, le cas échéant, une synthèse au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Directeur Général.
- Les résultats des consultations des parties prenantes au titre de l'État de Durabilité, sont quant à elles directement communiquées aux membres du Comité Stratégique et RSE.

### 1.3.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

La liste des Impacts, Risques et des Opportunités (IRO) du Groupe EQUASENS est fournie ci-après. Afin de mieux appréhender les enjeux de Durabilité, cette liste est fournie par ESRS en faisant figurer les sous thèmes de durabilité matériels. Les Impacts, Risques et des Opportunités (IRO) au sein de chaque ESRS sont présentés en ordre décroissant d'importance.

ESRS et sous-thèmes	Nature de l'IRO	Nom de l'impact, risque, opportunité	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel
<b>E1 - Changement climatique</b>					
E1 - Atténuation	Impact négatif	Les fournisseurs et sous-traitants (y compris transporteurs) génèrent des émissions de gaz à effet de serre pour produire des biens et services	Les fournisseurs et sous-traitants génèrent des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la fourniture de services, de la production et le transport de biens.	Amont	Court terme
E1 - Énergie	Impact négatif	Les infrastructures informatiques chez les clients consomment une grande quantité d'énergie	L'augmentation de la consommation d'énergie liée à l'utilisation des logiciels du Groupe EQUASENS entraîne une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.	Aval	Court terme
E1 - Énergie	Impact négatif	Les fournisseurs et les sous-traitants (y compris transporteurs) ont besoin d'énergie pour produire des biens et services	Les fournisseurs et les sous-traitants utilisent de l'énergie non renouvelable et renouvelable pour fournir des services, produire et transporter les biens.	Amont	Court terme
E1 - Adaptation	Risque	Risque financier lié à la perturbation des activités des principaux fournisseurs du fait du changement climatique	Des risques physiques aigus et chroniques pourraient perturber les opérations des principaux fournisseurs du Groupe EQUASENS, y compris la disponibilité des matériaux, l'entreposage et l'expédition des matières premières, affectant la capacité du Groupe à répondre aux besoins et aux demandes de ses clients et ainsi mener à une baisse du chiffre d'affaires.	Amont	Moyen terme
E1 - Énergie	Risque	Risque financier lié à la dépendance des fournisseurs et sous-traitants aux sources d'énergies non renouvelables	La dépendance des fournisseurs et sous-traitants à l'égard de sources d'énergie non renouvelables crée une exposition à la volatilité des prix et de l'offre, aux pressions réglementaires et aux perturbations opérationnelles, créant des coûts ou des risques répercutés pour le Groupe EQUASENS.	Amont	Moyen terme
E1 - Énergie	Risque	Risque financier lié à la réglementation du marché de l'énergie	Les mandats et la réglementation des marchés de l'énergie affectent le choix des sources d'énergie du Groupe EQUASENS, ce qui a un impact ultime sur les coûts énergétiques, les coûts d'exploitation et la capacité à atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES.	Activités propres	Long terme
E1 - Énergie	Risque	Risque financier lié à la réglementation concernant le financement de biens ou de services étant identifié comme non durable (NANCÉO, HEALTHLEASE)	Une réglementation bancaire plus rigoureuse sur les biens et services à financer peut impacter l'activité du groupe EQUASENS concernant les biens et services présentant un caractère non durable.	Activités propres	Moyen terme
E1 - Adaptation	Opportunité	Opportunité financière liée à la conception de produits qui visent à limiter le changement climatique	Les entreprises productrices de matériels informatiques qui conçoivent avec l'objectif de réduire leur impact environnemental créent des opportunités pour des revenus plus élevés, la différenciation des produits et l'amélioration de la valeur de la marque par les consommateurs qui accordent plus d'attention aux questions environnementales.	Activités propres	Moyen terme

ESRS et sous-thèmes	Nature de l'IRO	Nom de l'impact, risque, opportunité	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel
<b>E2 - Pollution</b>					
E2 - Substances préoccupantes	Risque	Risque financier lié au potentiel élargissement de la réglementation des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)	L'extension des réglementations concernant les SVHC (telles que définies par l'agence européenne des produits chimiques) peut entraîner une augmentation des coûts de mise en conformité, des amendes en cas de non-conformité, des coûts d'assainissement, une augmentation des coûts des intrants et des perturbations de l'approvisionnement et de la fabrication.	Mont, Activités propres, Aval	Moyen terme
<b>E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire</b>					
E5 - Flux sortants	Impact négatif	Les produits et les emballages génèrent des déchets en fin de vie qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement et la santé humaine	L'impact des produits chimiques toxiques contenus dans le matériel informatique peut être important lorsqu'ils s'infiltrent dans le sol, l'eau et l'air, ce qui présente des risques pour la santé humaine et l'environnement.	Mont, Activités propres, Aval	Long terme
E5 - Flux entrants	Impact négatif	L'achat de produits conçus à partir de matières non renouvelables a un impact négatif sur la disponibilité des ressources naturelles ou fossiles	Le Groupe EQUASENS achète des produits, des fournitures et des équipements potentiellement conçus à partir de matières premières non renouvelables (y compris les emballages), ce qui repose sur l'extraction / le minage de ressources non renouvelables appauvrissant les ressources de la planète.	Mont	Long terme
E5 - Déchets	Risque	Risque financier lié à la réglementation sur le retraitement du matériel en fin de vie	La mise en œuvre des lois sur le recyclage des déchets électroniques, qui obligent les détaillants et les fabricants d'appareils électroniques à créer un système de recyclage, de réutilisation ou d'élimination appropriée des appareils électroniques, peut entraîner une augmentation des coûts et/ou des pénalités en cas de non-conformité.	Aval	Moyen terme
E5 - Déchets	Opportunité	Opportunité financière liée au retraitement des déchets et du matériel en fin de vie	Les revenus générés par la remise à neuf et la revente de produits incitent de plus en plus les entités de l'industrie à gérer les impacts en fin de vie.	Aval	Moyen terme
<b>S1 - Personnel de l'entreprise</b>					
S1 - Formation	Impact positif	Impact positif de la formation et du développement des compétences sur l'engagement des salariés	Le Groupe EQUASENS emploie des personnes qui sont formés aux dernières solutions technologiques pour leurs fonctions, et l'investissement dans leurs compétences en matière de données, de numérique et de technologie se traduit par une amélioration des connaissances, de l'éducation, de la satisfaction au travail et de l'engagement.	Activités propres	Court terme
S1 - Sécurité de l'emploi	Risque	Risque lié au manque d'attractivité	La concurrence pour acquérir des employés hautement qualifiés, entraînant des taux de rotation élevés du personnel, pose un risque d'augmentation des coûts d'exploitation et de perte de revenus pour l'industrie des logiciels et des services informatiques.	Activités propres	Moyen terme
S1 - Formation	Opportunité	Opportunité de maintien d'un taux de fidélisation élevé en raison de la formation et du développement des compétences	Offrir aux employés la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences nécessaires à la fois à leur fonction actuelle et aux futures opportunités de carrière au sein d'EQUASENS peut améliorer la fidélisation des employés et réduire les coûts de recrutement. Cela peut également permettre d'augmenter les revenus potentiels en s'assurant que les employés d'EQUASENS peuvent répondre aux besoins de l'entreprise de manière plus efficace et efficiente.	Activités propres	Moyen terme
S1 - Équilibre de vie	Impact négatif	Impact de la non prise en compte de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Si le Groupe EQUASENS n'intègre pas les commentaires des employés dans les décisions et pratiques de gestion concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, telles que les congés familiaux payés, les congés de maladie, les congés payés ou les absences autorisées, cela peut avoir un impact négatif sur la qualité de vie des employés, y compris sur leur satisfaction au travail, leur bonheur et leur bien-être mental et physique en général.	Activités propres	Court terme
S1 - Formation	Impact négatif	Impact de l'absence de formation et de développement des compétences sur l'engagement des salariés	Le Groupe EQUASENS opère dans un secteur compétitif et hautement technique, et le fait de ne pas offrir des opportunités de développement des compétences et de progression de carrière pourrait avoir un impact négatif sur les connaissances et la formation de ses employés.	Activités propres	Court terme

ESRS et sous-thèmes	Nature de l'IRO	Nom de l'impact, risque, opportunité	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel
S1 - Sécurité de l'emploi	Impact négatif	Impact du manque de la sécurité d'emploi pour les travailleurs contractuels (CDD/intérim)	Si le Groupe EQUASENS ne rémunère pas correctement ou ne fournit pas des conditions de travail appropriées à ses travailleurs contractuels, consultants ou employés à temps partiel, cela peut avoir un impact négatif sur le bien-être financier et personnel, la satisfaction au travail et la santé mentale de ces employés.	Activités propres	Court terme
S1 - Diversité	Impact négatif	Absence de suivi de l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de recrutement	Le Groupe EQUASENS recrute des femmes, des hommes et des personnes non binaires et si l'équité entre les sexes n'est pas soigneusement gérée dans les pratiques d'embauche, de promotion et de rétention, cela pourrait avoir un impact négatif sur l'équité au sein de la main-d'œuvre.	Activités propres	Court terme
S1 - Négociation collective	Impact négatif	Impact sur l'engagement de ses propres employés en raison de l'absence de mécanismes de dialogue social et de négociation collective	Si le Groupe EQUASENS ne prévoit pas de mécanismes de dialogue social, cela peut avoir un impact négatif sur les droits de l'Homme des employés, en particulier sur leurs droits à la liberté d'association et à la négociation collective.	Activités propres	Court terme
<b>S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux</b>					
S4 - Sécurité de la personne	Risque	Risques liés à la fiabilisation des données destinées aux consommateurs (professionnels de santé) et utilisateurs finaux (patient)	Si les utilisateurs finaux ne disposent pas des informations correctes dont ils ont besoin pour prendre des décisions concernant leur santé (manque d'accès à l'information, informations erronées ou désinformation), le Groupe EQUASENS pourrait être confronté à des frais de justice et à des atteintes à sa réputation liés à des effets négatifs sur la santé des utilisateurs finaux, qui auraient des conséquences potentiellement graves, allant jusqu'au décès dans certaines circonstances. Le Groupe pourrait également être confronté à un risque de perte de revenus.	Aval	Court terme
S4 - Santé et sécurité	Impact positif	Impact des campagnes de sensibilisation auprès des patients	Le Groupe met à disposition ses outils numériques (logiciels, applicatifs et dispositifs destinés aux médecins, pharmaciens d'officine, et à leurs équipes, aux infirmiers, sages-femmes et kinésithérapeutes) et ses canaux de communication, pour sensibiliser aux opérations de préventions et de dépistages, faciliter la mise en place de ces opérations dans les établissements et favoriser ainsi, in fine, l'augmentation du nombre de dépistages et de vaccinations.	Aval	Court terme
S4 - Accès aux produits et services	Impact positif	Interopérabilité des offres pour l'efficacité du système de santé et une information de santé de qualité	L'accès à des informations de qualité via des outils interopérables est devenu impératif avec la numérisation de la société et peut améliorer le bien-être et les résultats financiers des utilisateurs finaux et de l'ensemble du système de santé. À ce titre, cet impact positif présente un avantage moyen pour les utilisateurs finaux.	Aval	Court terme
S4 - Santé et sécurité	Impact positif	Santé et sécurité des patients et des utilisateurs finaux	Les produits technologiques du Groupe EQUASENS ont la capacité de soutenir les professionnels de santé et les organismes publics dans des situations de crise. Ceci peut se traduire par un bénéfice élevé pour la santé et la sécurité des personnes.	Aval	Court terme
S4 - Accès à l'information	Impact négatif	Incidences liées à la qualité de l'information qui influe sur les consommateurs et/ou utilisateurs finaux et pouvant porter atteinte à leur sécurité personnelle	Des solutions du Groupe EQUASENS intègrent la dispensation et/ou la posologie de médicaments. En cas d'erreur, la santé du patient pourrait être directement affectée.	Aval	Court terme
<b>G1 - Conduite des affaires</b>					
G1 - Culture d'entreprise	Impact positif	Gestion de la culture d'entreprise - impacts positifs sur les employés	La promotion d'une culture d'entreprise saine, éthique, et environnementale, peuvent se traduire par un environnement de travail positif, améliorant la vie des employés et des partenaires commerciaux.	Activités propres	Moyen terme
G1 - Culture d'entreprise	Impact négatif	La non-promotion d'une culture d'entreprise saine et éthique peut avoir un impact négatif sur les salariés	Le fait de ne pas promouvoir une culture d'entreprise saine et éthique, de ne pas appliquer son code de conduite et/ou de ne pas mettre en place de mécanismes de signalement peut entraîner un environnement de travail hostile, une discrimination, un harcèlement et une détresse émotionnelle pour les employés et les partenaires commerciaux.	Activités propres	Moyen terme
G1 - Relations avec les fournisseurs	Impact négatif	Impact dû à une mauvaise gestion de la relation avec ses fournisseurs	En l'absence de politique d'achats responsables, EQUASENS peut avoir un impact indirect négatif s'il n'intègre pas des critères d'évaluations ESG dans son processus d'approvisionnement.	Activités propres	Court terme



ESRS et sous-thèmes	Nature de l'IRO	Nom de l'impact, risque, opportunité	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel
G1 - Protection des lanceurs d'alertes	Impact négatif	L'absence de protection des lanceurs d'alertes peut avoir un impact négatif sur les parties prenantes	L'absence de protection adéquate des lanceurs d'alertes peut dissuader de signaler des comportements illégaux ou préjudiciables, avoir un impact négatif sur les collaborateurs, personnes et les communautés exposées, clients et utilisateurs finaux, et exposer les lanceurs d'alertes à des représailles.	Amont, Activités propres, Aval	Court terme
G1 - Culture d'entreprise	Risque	Risque financier lié à une perception négative de la culture d'entreprise par les salariés	La perception négative de la culture d'entreprise peut avoir un impact sur la capacité du Groupe à attirer et à retenir les meilleurs talents, ce qui augmente ses coûts de rotation et a un impact négatif sur ses performances.	Activités propres	Moyen terme
G1 - Protection des lanceurs d'alertes	Risque	Risque financier lié à l'absence de protection des lanceurs d'alertes	Une gestion et une protection inadéquates des lanceurs d'alertes peuvent permettre de ne pas remédier à des déficiences opérationnelles ou à des pratiques contraires à l'éthique, créant ainsi des risques juridiques, de réputation et de sécurité pour les clients.	Amont, Activités propres, Aval	Moyen terme
G1 - Corruption	Risque	Risque financier lié à la non-prévention de la corruption	Une formation inadéquate et la prévention de la corruption dans l'organisation du Groupe EQUASENS augmentent le risque de poursuites judiciaires, d'amendes réglementaires et de perte de valeur de la réputation.	Aval	Moyen terme
<b>Spécifique - Cybersécurité</b>					
Spécifique - Cybersécurité	Risque	Risques liés à la violation de la protection des données des clients et patients	Si le Groupe EQUASENS ne met pas en œuvre des mesures de cybersécurité robustes et des pratiques de gouvernance de la vie privée et des données, il pourrait en résulter une violation ou un vol des données personnelles des patients et des professionnels de la santé avec lesquels le Groupe travaille, ce qui pourrait entraîner une augmentation des frais juridiques, une perte de revenus et une atteinte à la réputation.	Amont, Activités propres, Aval	Court terme
Spécifique - Cybersécurité	Risque	Risque lié à la non-détection des menaces de sécurité des données	Une prévention, une détection et une correction inadéquates des menaces à la sécurité des données peuvent entraîner une diminution de l'acquisition et de la fidélisation des clients, une baisse de la demande pour les produits et/ou services de l'entité et une diminution de la part de marché.	Aval	Moyen terme
Spécifique - Cybersécurité	Impact négatif	Impact de la non-protection des données personnelles des utilisateurs finaux	Le Groupe EQUASENS et les professionnels de la santé avec lesquels il travaille ont confiance dans la protection de leurs données personnelles et, si elle n'est pas gérée correctement, une violation pourrait avoir un impact négatif sur leur bien-être financier, leur dignité, leur autonomie, leur sécurité et leur droit à la vie privée, et peut conduire à des discriminations.	Amont, Activités propres, Aval	Court terme
Spécifique - Cybersécurité	Risque	Risque financier et d'approvisionnement lié à la diversité des pratiques des fournisseurs en matière de cybersécurité	Si les fournisseurs ou partenaires du Groupe EQUASENS ne mettent pas en œuvre des pratiques de cybersécurité robustes, cela pourrait mettre en danger les données du Groupe qui ont été fournies aux fournisseurs et pourrait conduire au vol d'informations personnelles et de secrets commerciaux. Cela pourrait entraîner une augmentation des frais juridiques et une perte de revenus pour EQUASENS, ou avoir un impact sur la capacité des fournisseurs à respecter les délais de livraison des matériaux achetés.	Amont, Aval	Court terme
Spécifique - Cybersécurité	Impact négatif	Impact des atteintes à la vie privée	Les employés, les sous-traitants et les candidats du Groupe EQUASENS attendent que leurs données personnelles soient protégées et, si elles ne sont pas correctement, une violation pourrait entraîner des conséquences négatives sur leur bien-être financier, leur dignité, leur autonomie et leur sécurité, et pourrait conduire à des discriminations.	Activités propres	Court terme
Spécifique - Cybersécurité	Risque	Risque réglementaire lié à la sécurité des données des employés	Les normes et réglementations nouvelles et émergentes en matière de sécurité des données peuvent entraîner une augmentation des coûts de conformité, ce qui peut avoir un impact négatif sur la situation financière, les bénéfices, les revenus, les coûts d'exploitation et les flux de trésorerie d'une entreprise.	Activités propres	Moyen terme
Spécifique - Cybersécurité	Risque	Risques liés aux mesures de protection de la vie privée des salariés et de cybersécurité	Si le Groupe EQUASENS ne met pas en œuvre des mesures de cybersécurité robustes et des pratiques de gouvernance de la vie privée et des données, il pourrait en résulter une violation ou un vol de données personnelles d'employés, des tiers contractants et de candidats, ce qui pourrait entraîner une augmentation des frais juridiques, une perte de revenus et une atteinte à la réputation.	Activités propres	Court terme

ESRS et sous-thèmes	Nature de l'IRO	Nom de l'impact, risque, opportunité	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel
<b>Spécifique - Intelligence Artificielle</b>					
Spécifique - IA	Impact positif	Impact positif sur la qualité et la sécurité des soins	Réduction des erreurs, détection d'interactions médicamenteuses, amélioration de la coordination des soins.	Aval	Moyen terme
Spécifique - IA	Impact positif	Impact de l'innovation au service de la société	L'IA permet de créer une nouvelle génération de produits et de services (assistant vocal LOQUii, id.genius avec Posos, etc.) qui peuvent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail des soignants.	Aval	Moyen terme
Spécifique - IA	Impact positif	Impact sur la relation soignant-patient et l'autonomie professionnelle	L'introduction d'assistants vocaux et outils IA en consultation / officine améliore les échanges humains et permet de concentrer l'attention du professionnel de santé sur son patient.	Aval	Moyen terme
Spécifique - IA	Risque	Risque de non-conformité réglementaire IA (AI Act, RGPD)	Le non-respect des réglementations comme le RGPD ou l'AI Act européen expose l'entreprise à de lourdes sanctions financières (jusqu'à 7 % du chiffre d'affaires mondial pour l'AI Act).	Activités propres	Moyen terme
Spécifique - IA	Risque	Risque de Cyberattaques et sécurité des données	L'utilisation de l'IA dans le domaine de la cybersécurité augmente les risques de cyberattaques et de fraudes pour les entreprises. Les cybercriminels exploitent l'IA pour automatiser et personnaliser leurs attaques (poisoning, attaques antagonistes, prompt injection). Ils analysent également de grandes quantités de données pour identifier des vulnérabilités spécifiques, coordonnent des attaques DDoS plus efficaces et contournent les systèmes de sécurité. De plus, avec des outils capables de générer du contenu trompeur, les attaquants peuvent manipuler les employés et les clients. L'arrivée de l'IA implique de prévoir mesures de défense (robustesse des modèles, tests de pénétration IA, red-teaming)	Amont, Activités propres	Moyen terme
Spécifique - IA	Risque	Risque de réputation et de perte de confiance	Des erreurs induites par l'IA comme, par exemple, des erreurs cliniques, biais, violation de vie privée en lien avec la sécurité des soins peuvent rapidement nuire à l'image de l'entreprise, entraînant une perte de confiance des clients, des partenaires et des investisseurs, et affectant ainsi sa valorisation.	Activités propres	Moyen terme
Spécifique - IA	Opportunité	Opportunité d'avantage concurrentiel et leadership de marché	En développant et en utilisant une IA de manière éthique et transparente (assistant vocaux, interopérabilité IA, etc.), le Groupe EQUASENS peut devenir pionnier de l'IA responsable en santé. À travers une avec une gouvernance robuste et des engagements visibles, le Groupe pourrait renforcer sa marque ainsi qu'attirer des clients qui valorisent la responsabilité.	Activités propres	Moyen terme
Spécifique - IA	Opportunité	Opportunité d'optimisation des coûts	L'automatisation intelligente des processus réduit les coûts opérationnels. Parallèlement, l'IA permet de créer des produits et services innovants, ouvrant ainsi de nouvelles sources de revenus. Cette opportunité dépend de la capacité du Groupe à industrialiser les cas d'usage IA au-delà de pilotes, et à maîtriser les coûts de conformité (AI Act) / infrastructure initiaux (R&D et infrastructures).	Activités propres	Moyen terme
Spécifique - IA	Risque	Risque de non-conformité aux exigences des systèmes d'IA à haut risque en santé	Le Groupe EQUASENS développe et déploie des solutions d'IA utilisées dans des contextes pouvant relever des systèmes d'IA à haut risque (au sens de l'AI Act et de la réglementation dispositifs médicaux MDR/IVDR). Une mauvaise classification, une documentation insuffisante ou un dispositif de surveillance post-marché incomplet peuvent conduire à des blocages de mise sur le marché, des retraits de produits, voire des sanctions.	Aval	Moyen terme
Spécifique - IA	Risque	Risque de dérive et de sous-performance des modèles d'IA	Les modèles d'IA (reconnaissance vocale, recommandation thérapeutique, analyse de données) peuvent voir leurs performances se dégrader dans le temps si les données d'usage évoluent, entraînant des décisions moins fiables. Sans dispositifs de monitoring, de recalibrage et de ré-entraînement, cela peut impacter la sécurité des patients et la qualité de service.	Activités propres, Aval	Moyen terme
Spécifique - IA	Opportunité	Opportunité de renforcement de la marque employeur et d'attraction des talents IA & santé	Une stratégie d'IA responsable, accompagnée de programmes de formation structurés et de projets IA à forte valeur ajoutée pour la santé, peut rendre le groupe attractif pour les talents (développeurs, data scientists, experts santé) et fidéliser les collaborateurs existants.	Activités propres	Moyen terme



Les impacts matériels au regard de l'environnement, sont d'une part liés aux gaz à effets de serres et aux consommations d'énergies associées, générés par les activités propres du Groupe ainsi qu'au sein de sa chaîne de valeur amont et aval. D'autre part les impacts relatifs à l'économie circulaire et la gestion des déchets ressortent au regard du modèle économique du Groupe, touchant l'intégralité de sa chaîne de valeur. Les risques et opportunités environnementaux sont associés pour partie à l'adaptation au changement climatique et aux évolutions liées aux énergies qui impactent à la fois le Groupe et ses fournisseurs. Le Groupe a également considéré comme matériel, le risque lié à la présence des substances très préoccupantes dans certains des produits qu'il commercialise dont l'origine se trouve dans sa chaîne de valeur amont. Enfin le Groupe intègre des risques et des opportunités en lien avec l'économie circulaire en aval de ses activités.

Les impacts, risques et opportunités matériels sociaux concernent en premier lieu les effectifs propres du Groupe sur des thèmes relatifs à la sécurité de l'emploi, l'équilibre de vie, les négociations collectives, la diversité et la formation. Le Groupe a également intégré des impacts, risques et opportunités en lien avec les consommateurs et utilisateurs finaux qui touchent au thème de la santé, la sécurité et l'accès aux produits et une information de qualité. Ces éléments se trouvent à la fois au sein des activités du Groupe et dans sa chaîne de valeur aval.

En matière de gouvernance, les impacts, risques et opportunités matériels ont trait à la culture d'entreprise, et la gestion de la corruption et des lanceurs d'alertes, et les relations éthiques avec les fournisseurs. Ces éléments se situent à la fois sur les opérations propres de l'entreprise et en amont de ses activités.

Le Groupe EQUASENS a également fait le choix de mettre en avant des impacts risques et opportunités spécifiques en lien avec la cybersécurité et l'intelligence artificielle qui traitent transversalement un certain nombre de thématiques relatives à la vie privée prévues par les ESRS. Ces impacts, risques et opportunités peuvent se positionner sur les activités propres du Groupe ainsi que l'ensemble de la chaîne de valeur.

La stratégie et le modèle économique Groupe (voir Section 1.3) sont conçus pour être réactifs et adaptables aux thèmes identifiés comme matériels ainsi que leurs effets actuels et attendus. Le Groupe surveille et évalue continuellement ses performances par rapport à ces impacts et risques et saisit les opportunités qui s'alignent sur ses objectifs stratégiques.

Parmi les 24 impacts négatifs ou positifs, actuels ou potentiels, jugés matériels 5 affectent l'environnement et 19 les populations (effectifs propres de l'entreprise, travailleurs sur la chaîne de valeurs, consommateurs et utilisateurs finaux,...). Ces impacts trouvent leurs origines soit dans la stratégie, soit dans le modèle économique du Groupe. Ils se situent majoritairement à un horizon temporel de court ou moyen terme. Ces impacts matériels de l'entreprise sont majoritairement liés à aux activités propres du Groupe, seuls 11 d'entre eux sont dus à ses relations d'affaires (en amont ou en aval).

Au titre de l'exercice 2025, le Groupe EQUASENS n'a pas identifié d'effets financiers actuels des risques et opportunités matériels de l'entreprise sur sa position financière, ses performances financières et ses flux de trésorerie. Le Groupe n'identifie pas de risque significatif d'ajustement important, au cours de la prochaine période de reporting annuelle, des valeurs comptables des actifs et passifs déclarés dans les états financiers.

Le Groupe EQUASENS n'a pas finalisé ses travaux visant à évaluer les effets financiers attendus des risques et opportunités matériels de l'entreprise sur sa position financière, ses performances financières et ses flux de trésorerie à court, moyen et long terme, notamment ceux portant sur ses plans d'investissements et ses sources de financements futurs.

La stratégie et le modèle économique du Groupe sont résilients et durables, capables d'apporter de la valeur à l'ensemble des parties prenantes tout en atténuant les risques potentiels. La récurrence de revenus y contribue et offre au Groupe une visibilité de court et moyen terme dans ses stratégies d'investissement. Le Groupe tend à avoir une approche proactive des enjeux de durabilité ce qui renforce sa compétitivité et contribue à la création de valeur à long terme.

Au titre du second exercice, le Groupe EQUASENS a procédé à une revue de ses impacts risques et opportunités (amélioration des descriptions, ajouts d'IRO, etc.) et de leurs cotations. Outre l'intégration d'IRO dédiés à l'Intelligence Artificielle, ces travaux n'ont pas généré de changements substantiels des impacts, risques et opportunités matériels, ainsi que des enjeux de durabilité associés, par rapport à la période de reporting précédente.

## 1.4. Gestion des impacts, risques et opportunités

### 1.4.1. Publication d'informations sur le processus d'évaluation de la matérialité

#### 1.4.1.1. Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)

##### Méthodes et hypothèses

##### *Construction et identification des parties prenantes significatives de la chaîne de valeur*

Afin d'identifier les différentes parties prenantes qui composent ses activités, le Groupe EQUASENS a documenté sa chaîne de valeur regroupant de manière exhaustive toutes ses activités. Ce processus a impliqué l'identification des tiers significatifs ou stratégiques, essentiels pour garantir la conformité et l'efficacité des opérations du Groupe. Ceci a conduit à analyser l'intégralité des clients et fournisseurs du Groupe afin d'identifier les impacts potentiels sur la chaîne de valeur. Cette revue exhaustive a permis dans un premier temps de recenser les parties prenantes les plus critiques, tant en termes de volumes d'affaires que d'influence stratégique, assurant ainsi une couverture complète et efficace de la chaîne de valeur.

Afin de dresser une chaîne de valeur pertinente et exhaustive dans le cadre du présent État de Durabilité, des entretiens individualisés complémentaires ont été menés auprès des Directeurs de Divisions du Groupe ainsi que les Directeurs des principaux services supports (Direction des Systèmes d'Informations, Direction des Ressources Humaines, Direction Administrative et Financière) avant de procéder à une mise en communs des travaux autour de la chaîne de valeur. Ces entretiens ont permis d'identifier les interactions et les interdépendances critiques entre les différents acteurs internes et externes de la chaîne de valeur.

##### *Définition des enjeux de durabilité : identification des impacts, risques et opportunités*

Cette étape consistait à définir la liste des enjeux de durabilité pertinents pour le Groupe EQUASENS à partir de la chaîne de valeur précédemment définie. Pour chaque Division, le Groupe a :

- sélectionné les enjeux parmi les sous-thèmes et sous-sous-thèmes pertinents.
- comparé cette liste avec les enjeux de durabilité d'autres acteurs du secteur afin d'identifier les enjeux spécifiques au secteur d'activité.

À partir de la chaîne de valeur, le Groupe a pu effectuer son exercice de double matérialité en distinguant la matérialité d'impact et la matérialité financière :

- une matérialité d'impact : une question de durabilité est importante lorsqu'elle concerne les impacts réels ou potentiels de l'entreprise, positifs ou négatifs, sur les personnes ou l'environnement à court, moyen ou long terme.
- une matérialité financière : une question de durabilité est jugée pertinente si elle déclenche ou est susceptible de déclencher des impacts financiers importants pour l'entreprise. Cela se produit lorsqu'elle engendre ou est susceptible d'engendrer des risques ou des opportunités ayant une influence significative (ou pouvant avoir une influence significative) sur les flux de trésorerie, le développement, la performance, la position, le coût du capital ou l'accès au financement de l'entreprise, à court, moyen et long terme.

Le but de cet exercice est d'identifier des impacts, risques et opportunités, avant de les évaluer et les hiérarchiser afin de mettre en évidence les impacts, risques et opportunités les plus significatifs pour le Groupe.

Le Groupe a documenté une liste d'impacts, risques et opportunités (IRO) en les identifiant sur les différents thèmes et sous-thèmes prévus par la CSRD. Chaque impact, risque et opportunité a été positionné sur la chaîne de valeur.

Concernant les impacts, le Groupe a déterminé s'ils sont positifs ou négatifs, actuels ou potentiels, à court, moyen ou long terme, s'ils ont un impact négatif sur les droits humains, ainsi que la catégorie de parties prenantes affectée.

Concernant les risques et opportunités, le Groupe a déterminé si l'horizon est à court, moyen ou long terme ainsi que le type d'impact financier qui en découle.

L'ensemble de ces impacts, risques et opportunités a été préparé avec l'aide d'une bibliothèque d'impacts, risques et opportunités portant sur des secteurs d'activités similaires. L'étude de référentiels sectoriels a permis de recueillir des informations sur le niveau de matérialité accordé par secteur d'activité aux différents enjeux de durabilité. Ces données viennent alimenter la note d'ampleur (matérialité d'impact et financière). La première étape a consisté à faire le lien entre les enjeux de durabilité de chaque Division et les

enjeux présentés par les référentiels. Ensuite, chaque référentiel a été étudié afin d'identifier pour chaque secteur les enjeux considérés comme matériels ou non. Les référentiels choisis :

- Pour la matérialité d'impact : Science Based Target Network (outil d'évaluation de la matérialité) et UNEP FI (carte d'impact sectoriel).
- Pour la matérialité financière : SASB (outil d'évaluation de la matérialité), MSCI (carte de matérialité industrielle ESG de 2023) et le référentiel ENCORE.

### Évaluation et classification des impacts

À l'issue de l'identification des impacts, le Groupe a mis en place un processus visant à évaluer, classer par ordre de priorité les impacts, réels et potentiels, de l'entreprise sur la population et l'environnement, s'appuyant sur le processus de vigilance raisonnable. Ce processus :

- se concentre sur les activités, et les relations d'affaires du Groupe. Le Groupe n'a pas identifié de zones géographiques ou d'autres facteurs spécifiques qui entraîneraient un risque accru d'impacts négatifs.
- passe en revue les impacts dont l'entreprise est responsable de par ses activités propres et en conséquence de ses relations d'affaires.
- ne prévoit pas, à moyen terme, la consultation des parties prenantes affectées. Le Groupe intègre néanmoins dans sa réflexion la prise en compte de référentiels basés sur des travaux d'experts externes.
- classe par ordre de priorité les impacts négatifs et les impacts positifs pour déterminer quels enjeux de durabilité sont matériels aux fins de la publication d'informations. Plus précisément, le niveau d'impact des enjeux a été mesuré selon les dimensions suivantes :
  - Gravité de l'impact, soit :
    - L'ampleur : niveau de criticité (nul, faible à absolu) alimenté par la consultation de travaux d'experts, le plan de vigilance, l'empreinte biodiversité.
    - L'étendue : partie de la chaîne de valeur concernée (nul, faible à global) alimentée par la consultation et l'étude sectorielle initiale menée.
    - Et le caractère irrémédiable de l'impact (concernant les impacts négatifs uniquement) alimentée par la consultation des parties prenantes ainsi que par l'analyse d'études sectorielles.

Chacune de ces trois caractéristiques (ampleur, étendue et caractère irrémédiable) peut contribuer à la gravité d'un impact négatif. Dans le cas d'un impact négatif potentiel sur les droits de l'Homme, la gravité de l'impact l'emporte sur sa probabilité.
  - Probabilité d'occurrence de l'impact (réel ou potentiel) : alimentée par l'analyse d'études sectorielles.
  - Échelles de cotation : les composantes sont évaluées de 0 à 5.
  - Formules d'évaluation :
    - $Gravité = (Ampleur + Étendue + Caractère\ irrémédiable) / 3$
    - $Criticité = (Gravité + Probabilité) / 2$

### Identification, évaluation et classification des risques et opportunités

À l'issue de l'identification des impacts, le Groupe a mis en place un processus visant à évaluer, classer par ordre de priorité les risques et opportunités qui ont ou pourraient avoir des effets financiers. Ce processus comprend :

- La prise en compte des liens entre ses impacts et ses dépendances d'une part, et les risques et opportunités qui peuvent découler de ces impacts et dépendances d'autre part.
- Une évaluation des risques et opportunités associés à ces enjeux de durabilité et pouvant avoir une incidence positive ou négative sur le modèle d'affaires, le développement, la performance et le positionnement de l'entreprise, à court, moyen ou long terme, et, par conséquent, créer ou éroder la valeur du Groupe EQUASENS. Cette évaluation intègre :
  - L'ampleur (nul, faible à très fort) : niveau de gravité des risques/opportunités, alimentée par la consultation des parties prenantes et les référentiels.
  - La probabilité d'occurrence des risques et opportunités (réel ou potentiel).
  - Échelles de cotation : les composantes sont évaluées de 0 à 5.
  - Formule d'évaluation est la suivante :  $Criticité = (Ampleur + Probabilité) / 2$

Les risques en matière de durabilité n'ont pas de primauté intrinsèque par rapport aux autres types de risques. Le Groupe n'a pas recouru à des outils d'évaluation des risques spécifiques.

## Processus décisionnel

L'évaluation des impacts, risques et opportunités, a suivi un processus décisionnel en plusieurs étapes :

- **Une revue et évaluation interne des impacts risques et opportunités**

Dans la continuité des travaux initiaux menés avec les membres du Comité de Direction autour de la chaîne de valeur, une série d'entretiens individuels a été menée. L'objectif de ces entretiens étant de s'assurer de l'exhaustivité des sujets considérés, puis de conforter l'évaluation réalisée. À l'issue des entretiens avec les différents directeurs de Division et de fonctions supports, une restitution collective a permis de définir une première évaluation commune.

- **Une consultation des parties prenantes**

Lors de l'exercice d'identification des parties prenantes, le Groupe a distingué les parties prenantes internes des parties prenantes externes à consulter pour l'exercice de double matérialité.

Concernant les parties prenantes internes, il a été décidé de solliciter directement un nombre significatif de salariés au sein de l'ensemble du Groupe par le biais d'un questionnaire en ligne.

Quant aux parties prenantes externes, a été retenu un panel de clients et fournisseurs représentatifs des parties prenantes qui revêtent un niveau stratégique important vis-à-vis du Groupe EQUASENS. Ces derniers ont également été sollicités au travers d'un questionnaire en ligne.

Les parties prenantes internes et externes ont principalement été interrogées sur les impacts, risques et opportunités portant sur les thèmes et sous-thèmes jugés matériels. En cas de besoin de clarification des réponses, des échanges complémentaires ont été réalisés auprès des tiers concernés.

- **Revue et évaluation des impacts, risques et opportunités suite aux consultations internes et externes**

L'ensemble des retours des parties prenantes a fait l'objet d'une analyse approfondie et a conduit à la réévaluation de la pondération de plusieurs impacts, risques et opportunités (IRO) par la Direction générale du Groupe.

- **Revue et évaluation des impacts, risques et opportunités par la Gouvernance**

Le Conseil d'Administration a régulièrement été informé par l'intermédiaire d'une part de son Comité Stratégique et RSE et d'autre part de son Comité d'Audit et des Rémunérations. Dans le cadre de ses travaux, le Comité Stratégique et RSE a approuvé sans réserve la liste des thèmes identifiés ainsi que la cotation des impacts, risques et opportunités associés. Une restitution a été organisée également en session plénière du Conseil d'Administration.

- **Information et Consultation du CSE**

Les nouvelles obligations du Groupe ainsi que le résultat de ses travaux en vue de la réalisation du présent État de Durabilité ont fait l'objet d'une consultation auprès des représentants du personnel du Comité Social et Économique d'EQUASENS.

## Liens avec les processus de gestion des risques et de gestion globale du Groupe EQUASENS

Le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des impacts et des risques est intégré dans le processus global de gestion des risques de l'entreprise. En effet, il est animé par le service d'Audit et de Contrôle Interne et alimente le profil de risque général de l'entreprise et ses processus de gestion des risques.

Le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des opportunités est intégré dans le processus global de gestion de l'entreprise, dans la mesure où la gestion des Politiques, Actions, Métriques et Cibles en lien avec ces opportunités sont supervisées par les membres du Comité de Direction du Groupe.

## Ressources utilisées

Outre les ressources utilisées précédemment évoquées (sources des données, et données utilisées dans les hypothèses) le Groupe EQUASENS a fait le choix au titre de son premier exercice soumis à l'État de Durabilité (2024), de se faire accompagner par un cabinet de conseil externe. Cet accompagnement n'a pas été renouvelé en 2025.

## Évolution du processus

Le processus décrit a été mis en place courant 2024 spécifiquement au regard des évolutions législatives associées à l'établissement du présent État de Durabilité. Dans le cadre d'amélioration continue, le processus décrit précédemment a fait l'objet d'une revue en 2025 via l'actualisation de la chaîne de valeur, la revue des IRO, l'intégration d'observations des parties prenantes, le renforcement des justifications des cotations à l'attention des auditeurs de durabilité, l'ajout de nouveaux enjeux de durabilité liés à l'IA, etc.

### 1.4.1.2. Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'État de Durabilité de EQUASENS (IRO-2)

**Table des matières des exigences de publication**

ESRS	Exigence de publication	Paragraphe
ESRS 2	BP-1 - Base générale pour la préparation des états de durabilité	1.1.1
ESRS 2	BP-2 - Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	1.1.2
ESRS 2	GOV-1 - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	1.2.1
ESRS 2	GOV-2 - Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	1.2.2
ESRS 2	GOV-3 - Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	1.2.3
ESRS 2	GOV-4 - Déclaration sur la vigilance raisonnable	1.2.4
ESRS 2	GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	1.2.5
ESRS 2	SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	1.3.1
ESRS 2	SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes	1.3.2
ESRS 2	SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	1.3.3
ESRS 2	IRO-1 - Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	1.4.1.1
ESRS 2	IRO-2 - Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'État de Durabilité de l'entreprise	1.4.1.2
ESRS E1	ESRS 2 GOV-3 - Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	2.2.1
ESRS E1	E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	2.2.2
ESRS E1	ESRS 2 SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.2.3
ESRS E1	ESRS 2 IRO-1 - Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat	2.2.4
ESRS E1	E1-2 - Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.2.5
ESRS E1	E1-3 - Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	2.2.6
ESRS E1	E1-4 - Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.2.7
ESRS E1	E1-5 - Consommation d'énergie et mix énergétique	2.2.8
ESRS E1	E1-6 - Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	2.2.9
ESRS E2	ESRS 2 IRO-1 - Description des procédures de recensement et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la pollution	2.3.1
ESRS E2	E2-1 - Politiques en matière de pollution	2.3.2
ESRS E2	E2-2 - Actions et ressources relatives à la pollution	2.3.3
ESRS E2	E2-3 - Cibles liées à la pollution	2.3.4
ESRS E2	E2-5 - Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	2.3.5
ESRS E5	ESRS 2 IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.4.1
ESRS E5	E5-1 - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	2.4.2
ESRS E5	E5-2 - Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.4.3
ESRS E5	E5-3 - Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.4.4
ESRS E5	E5-4 - Ressources entrantes	2.4.5
ESRS E5	E5-5 - Ressources sortantes	2.4.6
ESRS S1	ESRS 2 SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées	3.1.1
ESRS S1	ESRS 2 SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.1.2
ESRS S1	S1-1 - Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	3.1.3

ESRS	Exigence de publication	Paragraphe
ESRS S1	S1-2 - Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants	3.1.4
ESRS S1	S1-3 - Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	3.1.5
ESRS S1	S1-4 - Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	3.1.6
ESRS S1	S1-5 - Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	3.1.7
ESRS S1	S1-6 - Caractéristiques des salariés de l'entreprise	3.1.8
ESRS S1	S1-8 - Couverture des négociations collectives et dialogue	3.1.9
ESRS S1	S1-9 - Indicateurs de diversité	3.1.10
ESRS S1	S1-11 - Protection sociale	3.1.11
ESRS S1	S1-13 - Indicateurs de la formation et du développement des compétences	3.1.12
ESRS S1	S1-14 - Indicateurs de santé et de sécurité	3.1.13
ESRS S1	S1-15 - Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	3.1.14
ESRS S4	ESRS 2 SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées	3.2.1
ESRS S4	ESRS 2 SBM -3 - Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.2.2
ESRS S4	S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	3.2.3
ESRS S4	S4-2 - Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	3.2.4
ESRS S4	S4-3 - Procédure visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	3.2.5
ESRS S4	S4-4 - Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	3.2.6
ESRS S4	S4-5 - Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	3.2.7
ESRS G1	ESRS 2 GOV-1 - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1.1
ESRS G1	ESRS 2 IRO-1 - Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels	4.1.2
ESRS G1	G1-1 - Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	4.1.3
ESRS G1	G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs	4.1.4
ESRS G1	G1-3 - Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	4.1.5
ESRS G1	G1-4 - Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	4.1.6
Spécifique	Politiques de cybersécurité	5.1.1
Spécifique	Actions de cybersécurité	5.1.2
Spécifique	Indicateurs de cybersécurité	5.1.3
Spécifique	Cibles de cybersécurité	5.1.4
Spécifique	Politiques en matière d'Intelligence Artificielle	5.2.1
Spécifique	Actions liées à l'usage de l'Intelligence Artificielle	5.2.2
Spécifique	Indicateurs relatifs à l'Intelligence Artificielle	5.2.3
Spécifique	Cibles d'Intelligence Artificielle	5.2.4



Tableau des points de données requis par d'autres actes législatifs de l'UE

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur no 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.2.1
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.2.1
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	Indicateur no 10, tableau 3, annexe I				1.2.4
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur no 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1: Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2: Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.3.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur no 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.3.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur no 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		1.3.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		1.3.1
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	2.2.2
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris» paragraphe 16, point g)		Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.2

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur no 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.7
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	Indicateur no 5, tableau 1, et indicateur no 5, tableau 2, annexe I				2.2.8
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur no 5, tableau 1, annexe I				2.2.8
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur no 6, tableau 1, annexe I				2.2.8
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs no 1 et no 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.9
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur no 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.2.9
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Non matériel
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non applicable
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire — Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique.			Non applicable

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés			Non applicable
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Non applicable
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur no 8, tableau 1, annexe I; indicateur no 2, tableau 2, annexe I, indicateur no 1, tableau 2, annexe I; indicateur no 3, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	Indicateur no 7, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur no 8, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur no 12, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur no 6.2, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	Indicateur no 6.1, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur no 7, tableau 1, annexe I				Non matériel
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur no 10, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur no 14, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières / agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur no 11, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans / mers paragraphe 24, point c)	Indicateur no 12, tableau 2, annexe I				Non matériel

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur no 15, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur no 13, tableau 2, annexe I				2.4.6
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur no 9, tableau 1, annexe I				2.4.6
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur no 13, tableau 3, annexe I				3.1.2
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur no 12, tableau 3, annexe I				3.1.2
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'Homme paragraphe 20	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				3.1.3
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		3.1.3
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur no 11, tableau 3, annexe I				3.1.3
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur no 1, tableau 3, annexe I				3.1.3
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur no 5, tableau 3, annexe I				3.1.5
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur no 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		3.1.13
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur no 3, tableau 3, annexe I				3.1.13
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur no 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur no 8, tableau 3, annexe I				Non matériel



Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur no 7, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur no 10, tableau 1, et indicateur no 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel
ESRS 2- SBM3 — S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs no 12 et no 13, Tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'Homme paragraphe 17	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				Non matériel
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs no 11 et no 4, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur no 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel
ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval paragraphe 36	Indicateur no 14, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme paragraphe 16	Indicateur no 9, tableau 3, annexe I, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				Non matériel
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur no 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme paragraphe 36	Indicateur no 14, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				3.2.3

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE - Loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur no 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		3.2.3
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme paragraphe 35	Indicateur no 14, tableau 3, annexe I				3.2.6
ESRS G1-1 Convention des Nations Unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur no 15, tableau 3, annexe I				4.1.3
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur no 6, tableau 3, annexe I				4.1.3
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur no 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		4.1.6
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur no 16, tableau 3, annexe I				4.1.6

### Liste des thèmes non matériels

Le Groupe EQUASENS, à l'issue de son analyse de double matérialité, a conclu que les thèmes ci-après ne sont pas matériels au regard de ses activités et celles de sa chaîne de valeur et que par conséquent, il peut omettre de publier toutes les informations prescrites par l'ESRS thématique correspondante :

- **Ressources hydriques et marines (ESRS E3)** : le Groupe EQUASENS a étudié l'impact de ses activités sur les ressources hydriques et marines. En sa qualité d'éditeur de logiciel, il est constaté que ses propres activités ont un impact non matériel sur ces ressources. Sa compréhension actuelle de sa chaîne de valeur ne lui permet pas de conclure à la matérialité des impacts liés aux activités en amont ou en aval. Cette thématique demeure cruciale pour le Groupe, qui s'engage à poursuivre ses investigations sur ce sujet afin d'approfondir ses connaissances et d'identifier d'éventuelles politiques et actions à mettre en œuvre.
- **Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)** : le Groupe a également mené une étude sur ses principaux sites afin de mesurer l'impact de ses activités propres sur la biodiversité et les écosystèmes. Aucun de ces sites n'a d'impact significatif sur la biodiversité et les écosystèmes. À l'instar des ressources hydriques et marines, la connaissance du Groupe de sa chaîne de valeur au-delà du second rang ne lui permet pas de conclure à la matérialité de cette thématique mais le Groupe maintiendra ses efforts de vigilances raisonnables concernant cette thématique.
- **Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)** : dans le cadre de ses travaux et à l'issue de ses consultations des parties prenantes le Groupe EQUASENS n'a pas identifié d'impacts, risques ou opportunités matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur et les sous-thèmes associés.
- **Communautés affectées (ESRS S3)** : le Groupe EQUASENS n'a pas identifié de communautés affectées directement liées à ses activités et / ou à celle de ses fournisseurs de premier rang. Cette thématique a été jugée non matérielle à l'issue des consultations des parties prenantes pour lesquelles cette thématique et les sous-thèmes associés ne sont ressortis comme matériels.

### Informations matérielles

Les impacts, risques et opportunités matériels ont été définis comme tels à partir du moment où leurs criticités ont été évaluées entre 3,5 et 5. Un enjeu de durabilité est considéré comme « matériel » s'il remplit les critères de matérialités d'impact ou de matérialité financière ou les deux à la fois. Aussi, au regard de l'ensemble des impacts risques et opportunités matériels, le Groupe a identifié les enjeux de matérialité suivants :

ENVIRONNEMENT				
E1 - Changement climatique	E2 - Pollution	E3 - Ressources hydriques et marines	E4 - Biodiversité et écosystèmes	E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire
<b>Adaptation</b>	Pollution de l'air	Consommation d'eau	Etat des écosystèmes	<b>Flux entrants</b>
<b>Atténuation</b>	Pollution de l'eau	Prélèvements d'eau	Etat des espèces	<b>Flux sortants</b>
<b>Energie</b>	Pollution de sols	Rejets d'eau	Services écosystémiques	<b>Déchets</b>
	Pollution des organismes vivants	Rejets d'eau (océan)	Perte de biodiversité - changement climatique (E1)	
	<b>Substances préoccupantes</b>	Ressources marines	Perte de biodiversité - pollution (E2)	
	Microplastiques		Perte de biodiversité - espèces exotiques envahissantes	
			Perte de biodiversité - exploitation directe	
			Perte de biodiversité - changement d'affectation des terres, d'utilisation de l'eau douce et des mers	

SOCIAL				GOVERNANCE
S1 - Personnel de l'entreprise	S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	S3 - Communautés affectées	S4 - Consommateurs & Utilisateurs finaux	G1 - Conduite des affaires
<b>Sécurité de l'emploi</b>	Sécurité de l'emploi	Logement décent	Liberté d'expression	<b>Culture d'entreprise</b>
Temps de travail	Temps de travail	Alimentation décente	<b>Accès à l'information</b>	Bien-être animal
Salaires décents	Salaires décents	Eau et assainissement	<b>Santé et sécurité</b>	<b>Corruption</b>
Dialogue social	Dialogue social	Impacts liés à la terre	<b>Sécurité de la personne</b>	<b>Lanceurs d'alerte</b>
Liberté d'association	Liberté d'association	Impacts liés à la sécurité	Protection des enfants	<b>Relations avec les fournisseurs</b>
<b>Négociation collective</b>	Négociation collective	Liberté d'expression	Non-discrimination	Dialogue politique et lobbying
<b>Equilibre de vie</b>	Equilibre de vie	Liberté de réunion	<b>Accès aux produits et services</b>	Confidentialité / Cybersecrurité
Santé et sécurité	Santé et sécurité	Défenseurs de droits humains	Commercialisation responsable	Intelligence artificielle
<b>Diversité</b>	Diversité	Consentement	<b>Vie privée</b>	
Egalité H/F	Egalité H/F	Auto-Détermination		
Handicap	Handicap	Droits culturels		
Discrimination	Discrimination	Savoir-faire		
<b>Formation</b>	Formation	Diversité		
Travail des enfants	Travail des enfants			
Travail forcé	Travail forcé			
Logement décent	Logement décent			
<b>Vie privée</b>	Eau et assainissement			
	<b>Vie privée</b>			

<span style="display:inline-block; width:15px; height:10px; background-color:#008080;"></span>	Enjeu matériel
<span style="display:inline-block; width:15px; height:10px; background-color:#d3d3d3;"></span>	Enjeu non matériel
<span style="display:inline-block; width:15px; height:10px; background-color:#9932cc;"></span>	Traité au sein de la gouvernance
<span style="display:inline-block; width:15px; height:10px; background-color:#4b0082;"></span>	Spécifique

## 2. Informations environnementales

### 2.1. Publication d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxinomie verte)

#### Contexte

##### Rappel du contexte réglementaire

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « Taxonomie européenne », établit un cadre de référence visant à favoriser les investissements durables en imposant aux entreprises de publier les parts de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation qui contribuent de façon substantielle à un des six objectifs environnementaux suivants :

- Atténuation du changement climatique (CCM) ;
- Adaptation au changement climatique (CCA) ;
- Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines (WTR) ;
- Transition vers une économie circulaire (CE) ;
- Prévention et contrôle de la pollution (PPC) ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO).

Ainsi, la Commission Européenne a défini un certain nombre de critères techniques permettant d'établir un langage commun sur la notion de durabilité et, par conséquent, d'orienter l'allocation de capitaux vers des activités contribuant substantiellement à l'atteinte d'un de ces six objectifs.

Dans ce cadre, les entreprises doivent communiquer la part de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation associées à des activités économiques dites « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la Taxonomie européenne. Cette communication doit inclure en outre la part des ventes, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation dites « durables » ou « alignées », c'est-à-dire respectant les critères de durabilité définis dans la Taxonomie.

Pour répondre à ces obligations de reporting, une analyse détaillée de l'ensemble des activités du Groupe au sein des différentes entités consolidées a été menée conjointement par les directions financières, RSE ainsi qu'avec les équipes opérationnelles. L'identification des activités éligibles et la qualification de leur niveau d'alignement à la Taxonomie ont été réalisées conformément aux instructions et critères des actes délégués.

Une activité est ainsi dite « alignée » dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères d'examen technique (contribution substantielle et DNSH - Does Not Significantly Harm) qui lui sont associés et que le Groupe remplit les exigences liées à l'analyse des garanties minimales.

Le règlement délégué portant les simplifications de la taxonomie verte européenne a été voté le 17 décembre 2025 par le Parlement européen et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 8 janvier 2026. Tel que défini à l'article 4 du règlement délégué (UE) 2026/73 de la Commission du 4 juillet 2025, le Groupe a choisi de continuer à appliquer les règlements délégués (UE) 2021/2178, (UE) 2021/2139 et (UE) 2023/2486, tels qu'ils sont applicables le 31 décembre 2025 pour l'exercice 2025.

##### Lien avec la stratégie RSE du Groupe EQUASENS

Des parties d'activités du Groupe EQUASENS peuvent être incluses dans le périmètre d'activités défini par la Taxonomie européenne.

#### Résultats

##### Activités éligibles et non éligibles à la Taxonomie

Les données financières sont issues des comptes consolidés au 31 décembre 2025 ; les dénominateurs Taxonomie de chiffre d'affaires et de dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers comme requis par le règlement.

L'analyse des activités éligibles intègre l'ensemble des objectifs environnementaux et porte principalement sur :

- 1. Atténuation du changement climatique (CCM)
  - 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
  - 7.2. Rénovation de bâtiments existants
  - 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes
  - 8.2. Programmation, conseil et autres activités informatiques
- 2. Adaptation au changement climatique (CCA)
  - 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
  - 7.7. Acquisition et propriété de bâtiments
  - 8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes
  - 8.2. Programmation, conseil et autres activités informatiques
- 4. Économie circulaire (CE)
  - 5.4. Vente de biens d'occasion

## Résultats d'éligibilité et d'alignement pour l'exercice

Synthèse de la répartition des activités éligibles et alignées au titre de 2025 :

Activités économiques	Part du CA	Part des CapEx	Part des OpEx
Activités éligibles	33,84%	57,68%	0%
Activités éligibles et alignées	0%	43,07%	0%
Activités éligibles mais non alignées	33,84%	14,61%	0%
Activités non-éligibles	66,16%	42,32%	100%

La part du chiffre d'affaires, des CAPEX, des OPEX issue d'activités économiques éligibles et/ou alignées sur la taxonomie par objectif environnemental est la suivante :

	Part du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total	
	Éligible par objectif	Alignée par objectif
CCM	33,40%	0%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
CE	0,44%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

	Part des Capex/Total des Capex	
	Éligible par objectif	Alignée par objectif
CCM	14,61%	0%
CCA	57,68%	43,07%
WTR	0%	0%
CE	0%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

	Part des Opex/Total des Opex	
	Éligible par objectif	Alignée par objectif
CCM	0%	0%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
CE	0%	0%
PPC	0%	0%
BIO	0%	0%

### Évaluation et méthodologie

#### Rappel des indicateurs et réconciliation avec les états financiers

##### Chiffre d'affaires

La part du chiffre d'affaires éligible du Groupe EQUASENS pour l'année 2025 est de 80 041 K€. Il est constitué :

- du chiffre d'affaires lié à la vente de maintenance et abonnements ainsi que de logiciels et services. Au regard des dernières FAQ (notamment la communication C/2025/1373 de la commission du 5 mars 2025 sur l'interprétation et la mise en oeuvre de certaines dispositions juridiques de l'acte délégué relatif au volet environnemental de la taxinomie de l'UE, de l'acte délégué relatif au volet climatique de la taxinomie de l'UE et de l'acte délégué relatif aux informations à publier en lien avec la taxinomie de l'UE) et évolutions de la doctrine, le Groupe EQUASENS a réanalysé les critères d'éligibilité relatifs au traitement des données (CCM 8.1) et a intégré ces deux natures de chiffre d'affaires étant en lien avec le stockage, la manipulation, la gestion, la circulation, le contrôle, l'affichage, la commutation, l'échange, la transmission ou le traitement de données par l'intermédiaire de centres de données, y compris le traitement des données à la périphérie («edge computing»). À des fins comparatives, la valeur de l'exercice 2024 a été modifiée ;
- des ventes de biens d'occasion. (CE 5.4)

33,84% du CA du Groupe EQUASENS est éligible au regard des activités CCM 8.1 et CE 5.4 relative à la vente de biens d'occasion. La part du CA au sens Taxonomie est donc significative comparée au CA total du Groupe qui s'élève à 236 519 K€ (voir annexes aux comptes consolidés, Note 7.1).

##### Définition

La part du chiffre d'affaires visée à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 est obtenue en divisant la partie du chiffre d'affaires net tirée de produits ou de services économiques éligibles et alignés sur la Taxonomie (numérateur) par le chiffre d'affaires net (dénominateur) tel que défini à l'article 2, point 5), de la directive 2013/34/UE. Le chiffre d'affaires inclut les produits comptabilisés selon la norme comptable internationale 1, paragraphe 82, point a), telle qu'adoptée par le règlement (CE) n° 1126/2008 de la Commission.

#### Dépenses d'investissement et d'exploitation considérées comme éligibles individuellement

##### CapEx

Les dépenses d'investissement éligibles du Groupe EQUASENS concernent principalement :

- la variation positive des droits d'utilisation liés à la location immobilière et de véhicules (IFRS 16) (CCA 6.5) ;
- les frais de R&D immobilisés et les immobilisations incorporelles en cours (CCA 8.2).

Ainsi, la part des dépenses d'investissement éligibles du Groupe EQUASENS pour l'année 2025 s'élève à 57,68% sur un total de 22 471 K€ (voir annexes aux comptes consolidés, Note 4.1). La part alignée des dépenses d'investissement est de 43,07%, soit 9 678 K€ au titre de l'exercice 2025. En effet, dans la continuité de son analyse de ses activités au regard de la taxinomie, le Groupe remplit les critères techniques de contribution substantielle de l'activité de programmation, conseil et autres activités informatiques (CCA 8.2).

**Définition**

Les numérateurs éligibles et alignés sont égaux aux dépenses d'investissement incluses dans le dénominateur qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Ces dépenses sont liées à des actifs ou processus associés à des activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie ;
- Ces dépenses font partie d'un plan visant l'expansion d'activités économiques alignées à la Taxonomie ou visant à permettre à des activités économiques éligibles à la Taxonomie de s'aligner sur celle-ci (« plan de CapEx ») ;
- Ces dépenses sont liées à l'achat de production d'activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie et à des mesures individuelles permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

Le dénominateur comprend les entrées d'actifs corporels et incorporels de l'exercice considéré, avant amortissement et avant toute remesure, y compris les remesures résultant de réévaluations et de dépréciations, pour l'exercice concerné, à l'exclusion des variations de la juste valeur. Il comprend aussi les entrées d'actifs corporels et incorporels résultant de regroupements d'entreprises.

**OpEx**

Le ratio d'exemption des dépenses d'exploitation, qui correspond au ratio entre les comptes d'OpEx retenus par la Taxonomie au numérateur et les OpEx consolidés Groupe au dénominateur, est égal à 2,23% sur l'exercice fiscal 2025.

La part des OpEx au sens Taxonomie est donc non significative comparée aux OpEx totaux du Groupe qui s'élèvent à 169 210 K€ (voir annexes aux comptes consolidés, Rubrique 18.1.6.2). Dans ces conditions, la dérogation relative à l'exemption de publication du ratio des OpEx est applicable en 2025.

**Définition**

Les dépenses d'exploitation retenues par la Taxonomie sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs. La définition des dépenses d'exploitation retenue pour le dénominateur et le numérateur n'intègre pas les charges liées à la recherche et au développement. Les charges de personnel liées à la maintenance et à la réparation des actifs sont quant à elles incluses au dénominateur mais exclues du numérateur. En effet, ces natures spécifiques de charges de personnel ne sont pas suivies de façon distincte dans le reporting du Groupe.

Les OpEx consolidés Groupe sont quant à eux définis comme l'ensemble des dépenses incluses dans le résultat d'exploitation et qui ne sont pas des charges financières ou exceptionnelles.

**Méthodologie d'évaluation des activités au regard des critères d'examen technique****Méthodologie d'analyse de l'éligibilité**

La mise à jour du référentiel d'activités éligibles a été faite au moyen d'entretiens et via l'analyse des évolutions de doctrine et des éventuelles entrées et sorties de périmètre de certaines activités, du développement de nouvelles opérations ou de l'abandon d'autres activités.

**Méthodologie d'analyse de l'alignement : contribution substantielle, DNSH et garanties minimales****Méthodologie de vérification de la contribution substantielle et des DNSH spécifiques**

Pour chaque activité éligible, l'analyse porte à la fois sur la contribution substantielle et les DNSH spécifiques. Le respect de l'intégralité des critères techniques des activités ci-après n'ont pu être vérifiés à la maille du règlement taxinomie : CCM et CCA 7.2 (réduction de la demande primaire d'énergie d'au moins 30%), CCM et CCA 6.5 (émissions de CO2 supérieures aux exigences du règlement UE 2029/63), CCM et CCA 7.7 (performance énergétique au-dessus des seuils attendus) et CCM 8.1 (absence de documentation sur l'application du code de conduite européen relatif au rendement énergétique des centres de données). Concernant l'alignement de l'activité CCA 8.2, le Groupe EQUASENS a réalisé une analyse des risques climatiques pour chacun de ses sites et le cas échéant a mis en œuvre des solutions physiques et des mesures de continuité d'exploitation.

**Méthodologie de vérification des DNSH génériques et des garanties minimales**

L'alignement des activités éligibles d'EQUASENS nécessite également des analyses au niveau du Groupe. D'une part, au vu de ses activités éligibles et alignées, le Groupe se doit de respecter le DNSH générique d'adaptation au changement climatique présenté au sein des appendices de l'annexe 1 de l'acte délégué Taxonomie relatif à l'objectif d'atténuation du changement climatique. D'autre part, le Groupe se doit de respecter les garanties minimales (dites « MS » pour *Minimum Safeguards*) détaillées par le rapport de la Plateforme sur la Finance Durable (PSF) d'octobre 2022. Le Groupe a ainsi étudié la conformité de son modèle économique à ces deux exigences.

**DNSH génériques**

Les DNSH génériques sont les critères mentionnés aux appendices A, B, C et D relatifs aux autres objectifs environnementaux. Ceux-ci nécessitent une analyse holistique au niveau du Groupe EQUASENS plutôt que par activité économique.

### Méthodologie de vérification des garanties minimales

Pour cet exercice, le périmètre des garanties minimales (« *Minimum Safeguards* » ou MS) a été précisé par la publication en octobre 2022 d'un rapport de la Plateforme européenne sur la finance durable : « *Final Report on Minimum Safeguards* », qui se réfère à un ensemble de réglementations internationales en matière de droits humains. Des critères de non-alignement doivent être validés et des étapes de diligence raisonnable à respecter ont été introduits par ce rapport, et ce en matière de droits humains, de corruption, de fiscalité et de droit de la concurrence.

L'examen des garanties minimales a donc suivi un processus en deux étapes. Dans un premier temps, le Groupe a vérifié le respect des critères de non-alignement sur les quatre thématiques des garanties minimales, analyse incluant l'étude des controverses. Dans un second temps, le Groupe a vérifié que ses procédures mises en place sur les droits humains suivaient les six étapes clés d'un processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'Homme, conformément aux principes opérationnels de l'ONU et aux principes directeurs de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales. Il ressort de ces analyses que le Groupe EQUASENS est aligné avec ces exigences.

### Critères de non-alignement

D'une part, l'étude des controverses a permis de conclure quant à l'alignement du Groupe EQUASENS. Aucune condamnation n'a été relevée en matière de droits humains, de corruption et de fiscalité. En particulier, dans le cas des droits humains, aucune saisine n'a été acceptée par un point de contact national (PCN) de l'OCDE.

### Procédures et diligence raisonnable

D'autre part, le Groupe met en œuvre les processus nécessaires pour valider le reste des critères de non-alignement, ces procédures étant résumées ci-après :

- Pour répondre aux garanties minimales en matière de droits humains, le Groupe s'appuie sur sa politique spécifique sur la gestion des droits humains accessible sur le site internet, au sein du présent État de Durabilité.
- En matière de corruption, le Groupe EQUASENS s'appuie sur un dispositif complet, conformément aux exigences de la loi Sapin 2, d'identification des risques de corruption, de politiques de prévention et de processus d'alerte, déployé sur la totalité des activités du Groupe en France et à l'international, et détaillé dans le présent document.
- En matière fiscale, aucune entité du Groupe n'est localisée dans un pays mentionné sur la liste française ou sur la liste européenne des juridictions fiscales non-coopératives (ex. la liste « noire » publiée par le Conseil de l'Union Européenne).
- Sur la thématique du droit de la concurrence, le Groupe EQUASENS s'attache à respecter les bonnes pratiques en matière de lutte contre la concurrence déloyale, l'entente illicite et l'abus de position dominante.

### Informations pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON





## 2.2. Changement Climatique (ESRS E1)

### 2.2.1. Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (ESRS 2 GOV-3)

Les mécanismes d'incitations liés aux performances en matière de Durabilité sont décrits en Section 1.2.3 du présent État de Durabilité.

### 2.2.2. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)

Le Groupe a mis en œuvre une série de mesures visant à mieux appréhender ses émissions de gaz à effet serre (scopes 1, 2 et 3) avant de communiquer une trajectoire.

Ainsi en 2025, le Groupe EQUASENS et sa maison mère LA COOPERATIVE WELCOOP ont initié une démarche ACT PAS à PAS de l'ADEME, qui vise à questionner le modèle économique du Groupe pour identifier un nouveau modèle compatible avec une trajectoire bas carbone. En complément le Groupe EQUASENS se fait accompagner pour inscrire sa trajectoire dans le cadre de la méthode SBTi. Toutefois, les travaux liés à la trajectoire et au plan de transition n'ayant été achevés, le Groupe EQUASENS ne dispose pas de plan de transition formalisé au titre de l'exercice.

Le Groupe a néanmoins déjà identifié une série de leviers prioritaires, retranscrits à travers ses Politiques détaillées ci-après, qui intégreront cette trajectoire comme :

- S'appuyer sur les fournisseurs stratégiques de biens matériels et les transporteurs qui ont un engagement RSE,
- Déployer sa politique Green IT,
- Mener des études énergétiques pour les bâtiments occupés par le Groupe,
- Maintenir le verdissement de la flotte automobile en cohérence avec l'usage des utilisateurs,
- Renforcer la stratégie d'économie circulaire.

Le Groupe EQUASENS entend œuvrer à la finalisation de son plan de transition en 2026.

### 2.2.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)

#### Risques physiques et risques de transition liés au climat

En complément des informations fournies en Section 1.3.3, il est précisé qu'à l'exception du risque financier lié à la perturbation des activités des principaux fournisseurs du fait du changement climatique (disponibilité des produits, baisse de chiffre d'affaires) qui peut être rattaché à des risques physiques, les risques matériels identifiés par le Groupe EQUASENS sont des risques de transition liés au climat :

- Risque financier lié à la dépendance des fournisseurs et sous-traitants aux sources d'énergies non renouvelables (volatilité des prix et de l'offre) ;
- Risque financier lié à la réglementation du marché de l'énergie (coûts énergétiques, cout d'exploitation) ;
- Risque financier lié à la réglementation concernant le financement de biens ou de services étant identifié comme non durable (NANCÉO, HEALTHLEASE).

#### Résilience du modèle économique

La résilience de la stratégie et du modèle économique du Groupe EQUASENS en ce qui concerne le changement climatique passe par une évaluation des risques liés à ce changement, une intégration des considérations climatiques dans la stratégie, une adaptation de ses opérations, un engagement des parties prenantes, une communication transparente et une planification à long terme.

L'analyse du Groupe a principalement porté sur les risques physiques et de transition liés à ses propres activités. Au regard de ses connaissances, le Groupe a également intégré à sa réflexion des risques liés à sa chaîne de valeur amont et aval, sans pour autant prétendre en assurer l'exhaustivité.

L'analyse de la résilience du Groupe a été réalisée concomitamment à l'identification des impacts, risques et opportunités. L'intégration de scénarios climatiques a été faite sous un angle d'analyse assurantielle des risques physiques pour les sites du Groupe EQUASENS dans le cadre de ses activités propres.

L'analyse de résilience a pour principales hypothèses que la transition vers une économie à faibles émissions de carbone sera liée au déploiement de nouvelles technologies, couplée à un renforcement de différentes réglementations et sera par conséquent plutôt progressive, avec des impacts limités sur la consommation à court terme. Les activités du Groupe étant principalement en France, le Groupe n'a pas intégré d'hypothèses spécifiques en lien avec le mix énergétique. Le sujet des énergies a pour autant été intégré pour certains acteurs de la chaîne de valeur amont.

Les horizons temporels ainsi retenus pour déterminer les risques physiques et de transition matériels et fixer des cibles de réduction des émissions de gaz à effets de serre sont de moyens et long terme tels que définis en Section 1.1.2.

Les effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels ont été évalués au regard des critères d'évaluations des risques présentés en Section 1.4.1.1. Le Groupe n'a pas pris en considération les actions et ressources d'atténuation dans son analyse.

Ainsi le Groupe EQUASENS estime avoir une stratégie et un modèle économique résilient au changement climatique dans la limite de ses activités propres. Le Groupe renforcera son travail d'étude de sa chaîne de valeur amont afin de réduire ses domaines d'incertitude. L'analyse actuelle, basée sur des scénarios climatiques, n'a pas identifié de risques majeurs sur ses actifs (bâtiments détenus en propres). Les activités économiques à risque sont pris en compte dans la définition de la stratégie de l'entreprise, dans ses décisions d'investissement, ainsi que dans les actions d'atténuation actuelles ou prévues.

En l'état de ses connaissances, le Groupe EQUASENS devrait être en capacité d'ajuster sa stratégie et son modèle économique au changement climatique à court, moyen et long terme, y compris en s'assurant un accès continu à des financements à un coût abordable, en ayant la capacité de redéployer, moderniser ou déclasser des actifs existants, en revoyant son portefeuille de produits et de services, ou en assurant la reconversion de son personnel.

## 2.2.4. Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat (ESRS 2 IRO-1)

En complément des informations fournies dans la Section 1.4.1 du présent État de Durabilité, il est précisé que :

- L'identification et l'évaluation des impacts sur le changement climatique, en particulier les émissions de GES de l'entreprise, ont été réalisés au regard de sources réelles et potentielles d'émissions connues du Groupe dans le cadre de ses propres activités et tout au long de sa chaîne de valeur. Ces sources ont été identifiées lors des précédents bilans carbone produits par des cabinets externes mandatés par le Groupe EQUASENS.
- Les impacts réels et potentiels sur le changement climatique (c'est-à-dire ses émissions totales de GES) ont été analysés au regard de la position du Groupe au sein de sa chaîne de valeur et ses connaissances sectorielles.

S'agissant des risques physiques liés au climat, le Groupe EQUASENS a eu une approche assurantielle, et a axé sa réflexion sur ses principaux sites (détenus en propres) s'ils venaient à être exposés à des risques climatiques chroniques et aigus à court, moyen et long terme sur la base de différents scénarios climatiques. Au titre de ses activités propres, le Groupe a identifié des actifs qui pourraient être potentiellement exposés à ces aléas, sans pour autant remettre en question la continuité globale de ses activités économiques. Cette étude tient compte de la probabilité, de l'ampleur et de la durée de ces aléas, ainsi que des adresses des principaux sites du Groupe. Elle sera complétée dans les prochains exercices pour élargir le nombre de sites du Groupe étudiés et intégrer des composantes stratégiques de la chaîne de valeur. Le Groupe entend travailler lors des prochains exercices à la réduction de son exposition aux risques qui deviendront de plus en plus probables.

Il est rappelé que les horizons temporels à court, moyen et long terme sont définis en Section 1.1.2 en concordance avec les définitions appliquées en comptabilité notamment concernant la durée de vie prévue des actifs, les horizons de planification stratégique et aux plans d'allocation des fonds propres du Groupe.

L'identification des aléas climatiques et l'évaluation de l'exposition et de la sensibilité reposent sur des scénarios climatiques à émissions élevées qui se basent sur les scénarios optimiste (SSP1-2.6), intermédiaire (SSP2-4.5), du pire (SSP5-8.5) du GIEC à horizon moyen terme (2030) et long terme (2050). Le Groupe estime que l'éventail des scénarios utilisé couvre les risques et incertitudes plausibles auxquels il est exposé.

Le Groupe EQUASENS a identifié des événements liés à la transition à moyen et long terme pouvant avoir des impacts ponctuels sur certaines parties de ses activités économiques. Parmi ces événements, le Groupe a intégré des hypothèses d'évolution des politiques, d'utilisation de l'énergie et le mix énergétique notamment des fournisseurs, ou encore des hypothèses technologiques. L'évaluation de ces impacts intègre la probabilité, l'ampleur de ces événements (ce qui inclut leur durée).

Le Groupe compte maintenir ses efforts pour parfaire l'identification des événements liés à la transition ainsi que pour élargir son évaluation de l'exposition sur la base de scénarios climatiques compatibles avec une limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C avec un dépassement nul ou limité.

À travers ses travaux, le Groupe EQUASENS a identifié des activités économiques qui nécessitent des efforts pour être compatibles avec une transition vers une économie neutre pour le climat (à titre d'exemples, les activités de production de matériels informatiques, de transports, ou de gestion des déchets, ...).

Au titre de 2025, aucune hypothèses critiques en matière de climat ne sont formulées dans les états financiers. Les scénarios climatiques utilisés ne remettent pas en question ces hypothèses à court terme.

## 2.2.5. Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2)

Dans le cadre de sa démarche environnementale, le Groupe EQUASENS a défini une série de Politiques en vue d'atténuer et s'adapter au changement climatique. Ces politiques ont été élaborées au regard du bilan carbone du Groupe et de ses principaux postes d'émissions présentés en Section 2.2.9. Ainsi la Politique d'achats responsables s'adresse au principal poste d'émissions du Groupe que sont les biens et services achetés (scope 3). L'utilisation des produits vendus (scope 3), le second poste d'émission, est couvert par la Politique de Green IT du Groupe. Enfin, la Politique de consommation d'énergies couvre à la fois des enjeux relatifs aux Scopes 1 et 2. L'ensemble de ces Politiques répondent à près de 90% des postes d'émissions du Groupe.

### Politique d'achats responsables

- **Description de la politique** : Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale, le Groupe EQUASENS intègre des critères environnementaux dans ses décisions d'achats afin de minimiser son empreinte écologique. Cette politique vise à réduire l'impact environnemental des produits et services achetés en tenant compte du poids carbone des produits et de l'engagement environnemental des fournisseurs.
- **Objectifs généraux** : Favoriser l'acquisition de produits et services ayant une faible empreinte environnementale et sélectionner des fournisseurs engagés dans des démarches écoresponsables.
- **IRO rattachés** :
  - Impacts :
    - Les fournisseurs et sous-traitants (y compris transporteurs) génèrent des émissions de gaz à effet de serre pour produire des biens/services qui contribuent au changement climatique.
    - Les fournisseurs et les sous-traitants (y compris transporteurs) ont besoin d'énergie pour produire des biens/services.
  - Risques et opportunités :
    - Risque financier lié à la perturbation des activités des principaux fournisseurs du fait du changement climatique (disponibilité des produits, baisse de chiffre d'affaires).
    - Risque financier lié à la dépendance des fournisseurs et sous-traitants aux sources d'énergies non renouvelables (volatilité des prix et de l'offre).
    - Risque financier lié à la réglementation concernant le financement de biens ou de services étant identifié comme non durable (NANCÉO, HEALTHLEASE).
- **Processus de surveillance** : La politique fait l'objet d'une surveillance par les Directions des filiales du Groupe et supervisée par le Directeur de la Division PHARMAGEST, lui-même en charge du reporting au sein du Comité de Direction du Groupe EQUASENS.
- **Champ d'application de la politique** : Concerne le Groupe EQUASENS mais plus spécifiquement EHLS la centrale d'achats du Groupe.
- **Responsable de la politique** : La mise en œuvre et le suivi de cette politique sont sous la responsabilité du service Achats, en collaboration avec le service RSE.
- **Références normatives** : La politique ne s'appuie sur aucune référence normative ou initiative si ce n'est le présent État de Durabilité.
- **Consultation des parties prenantes** : La politique a été construite en interne par les équipes du Groupe EQUASENS en se basant sur les échanges avec différentes parties prenantes.
- **Mise à disposition de la présente politique** : Cette politique est décrite dans le présent État de Durabilité, et ses grandes lignes ont également été communiquées aux fournisseurs via la « charte achats éthiques et responsables ».

### Politique de Green IT

- **Description de la politique** : La politique Green IT du Groupe vise à réduire l'impact environnemental de ses solutions informatiques. Elle inclut l'amélioration de l'efficacité énergétique à travers l'utilisation de matériel et de logiciels éco-énergétiques, la mise en œuvre de pratiques de gestion de l'alimentation et l'optimisation des data centers. L'adoption de

solutions de virtualisation et de cloud computing, ainsi que la sensibilisation des employés à des pratiques durables, sont des composantes essentielles.

- **Objectifs généraux :**
  - Former et sensibiliser les collaborateurs à l'écoconception.
  - Optimiser les besoins en énergies des infrastructures et renforcer le pilotage de la capacité des data centers.
  - Améliorer les performances des applications du Groupe ainsi que la satisfaction des clients.
- **IRO rattachés :**
  - Les infrastructures informatiques chez les clients consomment une grande quantité d'énergie (utilisation des produits).
  - Opportunité financière liée à la conception de produits qui visent à limiter le changement climatique.
- **Processus de surveillance :** Un Groupe de travail dédié au Green IT reporte au Directeur Général Délégué, lui-même en charge du reporting au sein du Comité de Direction du Groupe EQUASENS.
- **Champ d'application de la politique :** Concerne le Groupe EQUASENS mais plus spécifiquement les principales applications web des différentes Divisions du Groupe et de sa Direction des Systèmes d'Informations (DSI). Les infrastructures concernées sont les deux data centers du Groupe détenus en propre, basés en France.
- **Responsable de la politique :** Directeur Général Délégué rapportant au Comité de Direction.
- **Références normatives :** La politique ne s'appuie sur aucune référence normative ou initiative si ce n'est le présent État de Durabilité.
- **Consultation des parties prenantes :** La politique intègre les intérêts de parties prenantes, attendant du Groupe qu'il réduise ses gaz à effets de serre.
- **Mise à disposition de la présente politique :** Le Groupe a procédé à des communications internes auprès des collaborateurs du Groupe. La démarche n'a pas fait l'objet de communication spécifique aux autres parties prenantes.

### Politique de consommation d'énergies

- **Description de la politique :** Conscient des enjeux entourant la question énergétique, le Groupe EQUASENS s'engage dans une démarche de sobriété énergétique afin de maîtriser sa consommation, améliorer son efficacité et limiter son impact environnemental dans ce domaine. En optimisant ses processus et en sensibilisant ses collaborateurs, le Groupe vise à une gestion plus responsable et durable de l'énergie.
- **Objectifs généraux :**
  - Réduire la consommation énergétique des infrastructures et équipements,
  - Améliorer l'efficacité énergétique,
  - Diminuer l'empreinte environnementale de l'énergie,
  - Mettre en place un suivi et une amélioration continue des performances énergétiques,
  - Sensibiliser et impliquer les collaborateurs.
- **IRO rattaché :** Risque financier lié à la réglementation du marché de l'énergie (coûts énergétiques et d'exploitations).
- **Processus de surveillance :** La politique fait l'objet d'une surveillance par les services généraux ainsi que les directions de filiales et supervisée par la Direction Administrative et Financière, elle-même en charge du reporting au sein du Comité de Direction du Groupe EQUASENS.
- **Champ d'application de la politique :** Concerne le Groupe EQUASENS mais dans un premier temps cible les sites pour lesquels le Groupe est propriétaire afin d'avoir une portée d'action plus importante.
- **Responsable de la politique :** Direction Administrative et Financière rapportant au Comité de Direction.
- **Références normatives :** Cette politique intègre le cadre du décret tertiaire et vise à définir une feuille de route permettant d'atteindre ses objectifs.
- **Consultation des parties prenantes :** La politique intègre les intérêts de parties prenantes, attendant du Groupe qu'il réduise ses gaz à effets de serre.
- **Mise à disposition de la présente politique :** Cette politique a été décrite partiellement dans la section dédiée aux consommations d'énergies liées aux bâtiments dans le précédent État de Durabilité.

L'ensemble de ces politiques couvrent les domaines de l'atténuation du changement climatique et de l'efficacité énergétique. Aucune politique visant l'adaptation au changement climatique, le déploiement d'énergies renouvelables ou tout autre domaine n'a été formalisée au titre de 2025.

## 2.2.6. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)

Les actions ci-après sont hiérarchisées en fonction des Politiques présentées ci-avant :

## Associer les fournisseurs à la démarche du Groupe

- **Politique associée** : Politique d'achats responsables.
- **Description de l'action** : Faire adhérer les fournisseurs du Groupe à sa charte éthique et responsable. Cette action se traduit dans un premier temps par la signature de la charte éthique et responsable par ses principaux fournisseurs de matériels informatiques et biens physiques. Dans un second temps, le Groupe prévoit de faire évoluer ses clauses contractuelles afin d'intégrer nativement la charte dans ses relations commerciales.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
  - Développement de la durabilité : la charte intègre des considérations environnementales. Cela contribue à la réduction de l'empreinte carbone (dont réduction des GES) et à la préservation des ressources naturelles associées aux achats de matériels informatiques.
  - Conformité légale et réduction des risques : en établissant des normes éthiques claires, la charte permet de se conformer à différentes réglementations en matière de droits de l'Homme, de travail et d'environnement.
  - Relations améliorées avec les fournisseurs : l'adoption de pratiques d'achats éthiques favorise des relations de coopération, de transparence et de confiance avec les fournisseurs. Cela peut également encourager les fournisseurs à adopter des pratiques durables et éthiques.
  - Engagement des employés : les employés sont souvent plus motivés et engagés lorsque leur entreprise agit de manière éthique. Une charte claire renforce le sentiment d'appartenance et de fierté au sein de l'organisation.
  - Amélioration de l'image de marque.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Permet un meilleur contrôle des risques environnementaux et sanitaires liés aux gaz à effet de serre.
- **Champ d'application** : Division PHARMAGEST et sa chaîne de valeur amont (fournisseurs et sous-traitants).
- **Horizons temporels** : Court terme.
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : La diffusion de la charte éthique a débuté en 2024 et s'est maintenue en 2025.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes (achats, juridiques, ...) et les outils préexistants.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'achat de matériels informatiques. Les valeurs monétaires ne sont pas suffisamment significatives pour être présentées dans les états financiers et ne peuvent être reliées à des indicateurs de performance clés prévus par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la commission ou à un plan CapEx prévu par ce même règlement.

## Assurer un suivi des engagements fournisseurs

- **Politique associée** : Politique d'achats responsables.
- **Description de l'action** : Cette action vise à structurer la gestion des informations sur les gaz à effet de serre et les engagements environnementaux des fournisseurs. Sa mise en œuvre comprend :
  - La création d'une base de données centralisée recensant les GES associés aux produits commercialisés par EQUASENS.
  - L'envoi de questionnaires aux fournisseurs afin de recueillir leurs engagements en matière de trajectoire carbone.
  - Le cas échéant mener des évaluations (audit).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
  - Amélioration de la transparence et de la traçabilité des GES associés aux produits achetés par EQUASENS.
  - Renforcement des hypothèses pour la trajectoire carbone du Groupe.
  - Réduction de l'impact en GES lié à l'achat de matériels informatiques.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : L'action vise à promouvoir l'achat de produits et services avec une empreinte environnementale réduite, tout en choisissant des fournisseurs qui s'engagent dans des pratiques écoresponsables.
- **Champ d'application** : Division PHARMAGEST et chaîne de valeur amont (fournisseurs et sous-traitants).
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le Groupe EQUASENS a fait évoluer ses outils de gestion afin de pouvoir intégrer progressivement des données environnementales relatives aux fournisseurs et aux produits achetés.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes (achats et ERP) et les outils préexistants.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'achat de matériels informatiques. Les valeurs monétaires seraient plutôt à rapprocher dans les états financiers des frais de personnels amenés à renforcer la solution interne de suivi. Ces valeurs ne peuvent être reliées à des indicateurs de performance clés prévus par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la commission ou à un plan CapEx prévu par ce même règlement.

### Former les équipes achats

- **Politique associée** : Politique d'achats responsables.
- **Description de l'action** : Former les équipes achats aux achats responsables notamment sur les sujets environnementaux (GES, pollution, économie circulaire, eau, biodiversité, ...).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
  - Réduction de l'impact environnemental : en choisissant des fournisseurs et des produits respectueux de l'environnement, le Groupe s'attend à diminuer leur empreinte carbone et contribuer à la préservation des ressources naturelles.
  - Amélioration de l'image de marque.
  - Conformité réglementaire : de plus en plus de réglementations imposent des normes en matière de durabilité. Former les équipes achats permet de s'assurer que le Groupe respecte ces exigences.
  - Gestion des risques : une approche durable contribue à identifier et à atténuer les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne les ressources limitées ou les pratiques de travail non éthiques.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Encourage l'achat de produits et services présentant un impact environnemental réduit et choisir des fournisseurs impliqués dans des initiatives respectueuses de l'environnement.
- **Champ d'application** : Division PHARMAGEST et chaîne de valeur amont (fournisseurs et sous-traitants).
- **Horizons temporels** : Court terme.
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Les effectifs rattachés au service achats ont bénéficié d'une formation dédiée.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et sont intégrées dans le budget formation.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'achat de matériels informatiques. Les valeurs monétaires seront plutôt à rapprocher des budgets de formations (OPEX) et ne peuvent être reliées à des indicateurs de performance clés prévus par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la commission ou à un plan CapEx prévu par ce même règlement.

### Piloter la performance énergétique des logiciels par l'écoconception

- **Politique associée** : Politique de Green IT.
- **Description de l'action** : L'action est une mesure d'atténuation, visant à réduire les GES en lien avec l'usage des solutions du Groupe. Elle concerne la conduite d'une campagne de formation et de mise en place des pratiques liées à l'écoconception des logiciels auprès des collaborateurs du Groupe. L'action se déroule en plusieurs phases :
  - Sur la base d'un applicatif « simple » et une équipe restreinte, la formation vise à identifier les unités fonctionnelles principales, mesurer leurs impacts actuels, implémenter les principes d'écoconception et mesurer l'impact suite aux implémentations.
  - Une généralisation de la démarche tenant compte des spécificités du Groupe accompagnée d'une feuille de route des produits sur lesquels déployer la démarche.
  - Se rapprocher de référentiels reconnus pour réaliser une déclaration d'écoconception.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
  - Réduction de la consommation liée à l'énergie et des GES associés : les logiciels conçus de manière écoresponsable tendent à être plus efficaces, ce qui réduit la consommation d'énergie des serveurs, des ordinateurs et des dispositifs mobiles lors de leur utilisation.
  - Optimisation des ressources : l'écoconception favorise l'utilisation efficace des ressources, comme le stockage et la bande passante, en évitant le code superflu et en optimisant les algorithmes.
  - Impact positif sur l'expérience utilisateur : les logiciels conçus avec des considérations environnementales peuvent également offrir une meilleure expérience utilisateur grâce à une interface optimisée et à des performances améliorées.
  - Sensibilisation et engagement : adopter une démarche d'écoconception montre un engagement envers la durabilité, ce qui peut renforcer la réputation de l'entreprise et attirer de nouveaux clients et des collaborateurs soucieux de l'environnement.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : L'action répond favorablement à l'ensemble des trois objectifs formulés dans la politique.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : L'action a été initié en fin d'exercice 2024 et s'est déployée en 2025.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes. Au titre de 2024 et 2025, un accompagnement incluant de la formation a représenté un montant de 26 K€.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'usage des solutions du Groupe. Les valeurs monétaires sont à rapprocher du budget formation dans les états financiers et ne peuvent être reliées à des indicateurs de performance clés prévus par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la commission ou à un plan CapEX prévu par ce même règlement.

### Optimiser la performance énergétique des data centers

- **Politique associée** : Politique de Green IT.
- **Description de l'action** : Amélioration des flux d'airs chauds et froids par la mise en place de cloisonnements zones chaudes / zones froides.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
  - Diminution de la consommation électrique par optimisation du refroidissement des salles serveurs et par conséquent réduction des GES associés.
  - Être en mesure de connaître le gain énergétique (consommation) apporté par le plan d'action, ainsi que l'efficacité énergétique (rendement) des centres de données.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : L'action répond favorablement à l'objectif d'optimiser les besoins en énergies des infrastructures et de renforcer le pilotage de la capacité des data centers. Il s'agit d'une action d'atténuation visant à réduire les GES liées aux énergies consommées par le Groupe EQUASENS.
- **Champ d'application** : Data centers primaires et secondaires du Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Les premières mesures en lien avec l'action ont été réalisées en fin d'exercice 2024. La mesure du PUE a été étendue aux 2 data centers en 2025.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'énergie consommée par le Groupe. Les valeurs monétaires ne sont pas suffisamment significatives pour être mentionnées dans les états financiers, les ICP sont prévus par le règlement taxinomie et ne sont pas constitutives d'un plan CapEx.

### Piloter la performance énergétique des sites du Groupe

- **Politique associée** : Politique de consommations d'énergies.
- **Description de l'action** : L'objectif est d'améliorer la visibilité, la gestion et le suivi des consommations énergétiques des entités du Groupe. Cette action passe d'abord par la réalisation d'audits énergétiques afin d'avoir un état des lieux complet des sites du Groupe. La suite de l'action passe par le déploiement de plans de comptage au sein de ces mêmes sites permettant ainsi de mieux mesurer les consommations et les effets de projets à venir. Enfin, un suivi annuel des consommations et leurs évolutions sera mis en place afin d'améliorer le pilotage du management de l'énergie.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
  - Évaluer la performance énergétique de nos sites.
  - Définir des feuilles de route.
  - Avoir un degré de lecture plus fin de nos consommations énergétiques.
  - Renforcer suivi des consommations.
  - Garantir un meilleur pilotage du management de l'énergie.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : L'action répond favorablement à l'objectif de mise en place d'un suivi et d'amélioration continue des performances énergétiques.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : En 2025, le Groupe a initié des consultations auprès de prestataires dédiés afin d'équiper son site principal d'une Gestion Technique du Bâtiment (GTB).
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes. Elle s'appuie sur les équipes RSE, les responsables de sites et les outils préexistants.

L'action vise à réduire l'impact en GES lié à l'usage des solutions du Groupe. Les valeurs monétaires ne sont pas suffisamment significatives pour être mentionnées dans les états financiers, les ICP prévus par le règlement taxinomie et ne sont pas constitutives d'un plan CapEx.

Le Groupe EQUASENS estime être en capacité de mettre en œuvre les actions et ne dépend pas spécifiquement de la disponibilité et de l'allocation de ressources.

Les montants des OpEx et des CapEx nécessaires à la mise en œuvre des actions, sont cohérents avec les indicateurs clés de performance (indicateurs clés de performance des CapEx et des OpEx) requis par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission.

### 2.2.7. Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4)

Les cibles sont présentées en fonction de l'ordre de parution des Actions ci-avant :

#### Taux d'adhésion à la charte d'achats éthiques et responsables

- **Rapport cible / politique** : Cette cible vise à renforcer la transparence et l'évaluation des fournisseurs de matériels informatiques en intégrant des critères environnementaux et réglementaires.
- **Niveau à atteindre** : 100% des fournisseurs stratégiques ayant approuvé la charte d'achats éthiques et responsable du Groupe (clause contractuelle dédiée ou charte signée).
  - **Nature de la cible** : Cible relative.
  - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : S'applique à l'ensemble des fournisseurs stratégiques travaillant avec au moins l'une des entités du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Aucune évaluation systématique des fournisseurs sur ces critères n'a été généralisée avant l'établissement de la cible.
- **Période couverte** : 2025-2028.
- **Hypothèses** : Dépend de la collaboration des fournisseurs. Cela nécessite également la mise en place d'un système de suivi centralisé de ces derniers.
- **Preuves scientifiques** : Oui, plusieurs études scientifiques et rapports ont établi des liens entre la mise en place de politiques d'achats responsables et la réduction des gaz à effet de serre (GES).
- **Part des parties prenantes** : Implication des équipes Achats et RSE pour la mise en place des critères d'évaluation.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Suite à une première campagne de diffusion, le Groupe dénombre près de 24% de ses fournisseurs stratégiques ayant retourné le document signé.

#### Taux de fiches produits intégrant des valeurs GES issues des fournisseurs

- **Rapport cible / politique** : Cette cible vise à renforcer la transparence et l'évaluation des fournisseurs de matériels informatiques en intégrant des critères environnementaux et réglementaires.
- **Niveau à atteindre** : 100% des fiches produits intègrent des facteurs émissions de gaz à effet de serre communiqués par le fournisseur en 2028.
  - **Nature de la cible** : Cible relative.
  - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : S'applique à l'ensemble des fournisseurs de matériels informatiques et électroniques travaillant avec au moins l'une des entités du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Aucune évaluation systématique des fournisseurs sur ces critères n'a été généralisée avant l'établissement de la cible.
- **Période couverte** : 2025-2028.
- **Hypothèses** : Dépend de la collaboration et la connaissance des fournisseurs. Cela nécessite également la mise en place d'un système de suivi centralisé des évaluations fournisseurs.
- **Preuves scientifiques** : Oui, plusieurs études scientifiques et rapports ont établi des liens entre la mise en place de politiques d'achats responsables et la réduction des gaz à effet de serre (GES).
- **Part des parties prenantes** : Implication des équipes Achats et RSE pour la mise en place des critères d'évaluation.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Les fiches produits ont été mises à disposition des équipes achats en fin d'exercice, aussi le taux de remplissage est inférieur à 1%.

## Taux de formation des équipes achats

- **Rapport cible / politique** : Cette cible vise à renforcer la compréhension par les équipes achats des critères environnementaux et réglementaires.
- **Niveau à atteindre** : 100% des fonctions achats ayant bénéficié d'une formation.
  - **Nature de la cible** : Cible relative.
  - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Concerne les équipes achats de la centrale d'achats du Groupe située en France.
- **Valeur de référence** : En 2024, aucune formation en lien avec les achats responsables n'a été réalisée.
- **Période couverte** : 2025-2026.
- **Hypothèses** : Former l'intégralité des équipes au regard de la dimension de l'équipe.
- **Preuves scientifiques** : Des revues académiques comme le « Journal of Cleaner Production » ou le « International Journal of Production Economics » publient des recherches sur les pratiques d'achats durables et leur impact environnemental.
- **Part des parties prenantes** : Implication des équipes Achats et RSE pour la mise en place des critères d'évaluation.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le Groupe EQUASENS a formé l'intégralité de ses acheteurs soit 80% des effectifs achats de sa centrale EHLS ainsi que des profils connexes aux fonctions achats (équipes projets, ERP, etc...).

## Taux de déploiement des pratiques d'écoconception aux équipes R&D

- **Rapport cible / politique** : La cible répond à l'ensemble des objectifs de la Politique.
- **Niveau à atteindre** : 100% des équipes R&D sensibilisées et appliquant les bonnes pratiques en matière d'écoconception.
  - **Nature de la cible** : Cible relative.
  - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : La campagne de formation / sensibilisation se limite aux opérations propres du Groupe EQUASENS. Les équipes R&D ciblées par les dispositifs sont celles identifiées à l'issue d'une cartographie des applications web majeures du Groupe.
- **Valeur de référence** : 4% au titre de 2024.
- **Période couverte** : La cible est définie sur une base annuelle, du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : Le Groupe a formulé l'hypothèse de former en priorité les équipes travaillant sur le développement d'applicatifs web, excluant de fait des applicatifs « on promise ». Le déploiement sera progressif car les bonnes pratiques devront être revues pour être déclinées à chacune des solutions éligibles. Par ailleurs, cette cible est sous-tendue par le déploiement de solutions spécifiques permettant la mise en place d'indicateurs de mesures communs.
- **Preuves scientifiques** : Des initiatives comme le Green Software Foundation mettent en avant des études de cas et des rapports qui démontrent comment des pratiques d'écoconception logicielle ont réduit les émissions de GES. Par exemple, des entreprises ayant implémenté des pratiques de développement durable ont rapporté une diminution significative de leur empreinte carbone.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes sont attentives aux actions visant à la réduction des GES. Pour autant aucune d'entre elle n'a pas pris part à la définition de la présente cible.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le Groupe EQUASENS dénombre 9 équipes projets ayant mis en œuvre des pratiques d'éco-conception. Ces équipes représentent 12% des effectifs de R&D.

## Cible du PUE

- **Rapport cible / politique** : La cible répond à l'optimisation des besoins en énergies des infrastructures et renforcer le pilotage de la capacité des data centers.
- **Niveau à atteindre** : Avoir un PUE (Power Usage Effectiveness ou Indicateur d'efficacité énergétique) en dessous de 1,7.
  - **Nature de la cible** : Cible absolue.
  - **Unité** : KVA.
- **Contour de la cible** : La cible concerne les PUE des data centers primaire et secondaire du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : 1,22 pour le data center de secondaire (mesure unique en décembre). Mesure non disponible au titre de 2024 pour le data center primaire.
- **Période couverte** : La cible est définie sur une base annuelle, du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : Un PUE de 1,7 correspond à la moyenne nationale des PUE selon l'ADEME.
- **Preuves scientifiques** : Des études ont montré que les centres de données avec un PUE plus bas consomment moins d'énergie pour des performances équivalentes ou supérieures. Par exemple, une étude menée par l'U.S. Department of Energy (DOE) a révélé que les centres de données qui mesurent et optimisent leur PUE peuvent réduire leur consommation d'énergie de 20% à 50% par rapport à ceux qui ne le font pas.

- **Part des parties prenantes** : La cible a été uniquement définie par les équipes du Groupe EQUASENS.
- **Changement de la cible** : La cible a été réévaluée suite au communiqué de presse de l'ADEME pour la transition du secteur du numérique, indiquant un PUE moyen de 1,7 en France.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le Groupe EQUASENS a procédé à une série de travaux visant à la fois à automatiser la mesure de son PUE pour chacun de ses data centers et à optimiser ses flux d'airs. Sur la période de juin à décembre, les PUE des data centers primaire et secondaire ont été respectivement de 1,6 et 1,5.

#### Cible de réduction des kWh par salarié

- **Rapport cible / politique** : L'objectif de cette cible est de suivre la consommation électrique et de gaz du Groupe EQUASENS.
- **Niveau à atteindre** : Diminuer de 20% les consommations énergétiques par collaborateur.
  - **Nature de la cible** : Cible relative.
  - **Unité** : Pourcentage de réduction.
- **Contour de la cible** : Ce suivi intégrera l'ensemble des filiales et des sites.
- **Valeur de référence** : En 2024, le ratio est de 2 153 kWh / salarié (physique).
- **Période couverte** : Du 01/01 au 31/12 chaque année. Horizon 2030.
- **Hypothèses** : Un suivi annuel des consommations est primordial afin de rendre compte aux dirigeants des évolutions des consommations et du niveau d'atteinte des objectifs fixés en matière de sobriété énergétique. Par conséquent, il a été décidé de mettre en place ce type de reporting.
- **Preuves scientifiques** : Cette cible n'est pas directement liée à éléments scientifiques.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas été intégrées à la définition de cette cible.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : En 2025, le ratio est de 2 101 kWh / salarié (physique), soit une diminution de -2,4%.

Le Groupe EQUASENS n'ayant pas encore défini sa trajectoire carbone, n'a pas fixé de cibles de réduction de GES. Comme indiqué en Section 1.2.1, elles seront définies par le Comité de Direction. Néanmoins, les actions et les cibles présentées dans le présent État de Durabilité permettent d'adresser les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat.

## 2.2.8. Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)

Les consommations d'énergies et le mix énergétique du Groupe sont les suivants :

Consommation d'énergie et mix énergétique	Données comparatives (2024) <sup>(1)</sup>	Année 2025
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)	24	29
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	18	13
Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	463	433
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	17	31
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	0	0
<b>Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)</b>	<b>522</b>	<b>506</b>
<b>Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)</b>	<b>17,13%</b>	<b>16,12%</b>
Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	2 131	2 245
<b>Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)</b>	<b>69,89%</b>	<b>71,45%</b>
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	17	13
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	379	377
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	0	0
<b>Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)</b>	<b>396</b>	<b>390</b>
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	12,98%	12,44%
<b>Consommation totale d'énergie (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11)</b>	<b>3 049</b>	<b>3 142</b>

<sup>(1)</sup> Données comparatives corrigées suite à une revue des justificatifs du mix énergétique de l'exercice 2024.

Le Groupe EQUASENS compte en son sein des entités juridiques dont la codification de l'activité figure dans les sections A à H et à la section L de la NACE au sens du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission :

- Section G, correspondant au commerce de gros pour les entités ASCA INFORMATIQUE, BGM INFORMATIQUE, EHLS, I-MEDS, MULTIMEDS.
- Section L, correspondant aux activités immobilières pour l'entité SCI HUOBREGA.

Aussi, l'intensité énergétique associée aux activités réalisées dans ces secteurs à fort impact climatique est la suivante :

Intensité énergétique par chiffre d'affaires net	Données comparatives	N	% N/N-1
Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique par chiffre d'affaires net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (en MWh/€)	0,00001	0,000003	-59%

À des fins de rapprochement entre les états financier et le calcul de l'intensité, le chiffre d'affaires retenu (en K€) est le suivant :

Chiffre d'affaires net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique utilisé pour calculer l'intensité énergétique	66 371
Chiffre d'affaires net (autre)	170 148
Chiffre d'affaires net total (états financiers)	236 519

**2.2.9. Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6)**

## Synthèse des GES scopes 1, 2 et 3

Les émissions totales de gaz à effets de serre sont les suivantes :

	Données rétrospectives				Jalons et années cibles			
	Année de référence	Données comparatives	N	% N/N-1	2025	2030	2050	Cible annuelle en % / année de référence
<b>Émissions de GES du scope 1</b>								
Émissions brutes de GES du scope 1 (teqCO <sub>2</sub> )	/	2 290	2 311	1%	2 311	/	/	/
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échanges de quotas d'émission réglementé en %	/	0%	0%	/	0	/	/	/
<b>Émissions de GES du scope 2</b>								
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (teqCO <sub>2</sub> )	/	194	186	-4%	186	/	/	/
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (teqCO <sub>2</sub> )	/	206	200	-3%	200	/	/	/
<b>Émissions significatives de GES du scope 3</b>								
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO <sub>2</sub> )	/	44 121	42 850	-3%	42 850	/	/	/
1 Biens et services achetés	/	26 842	23 102	-14%	23 102	/	/	/
2 Biens d'investissement	/	1 991	1 917	-4%	1 917	/	/	/
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non-incluses dans les scopes 1 et 2)	/	564	536	-5%	536	/	/	/
4 Transport et distribution en amont	/	217	194	-11%	194	/	/	/
5 Déchets produits lors de l'exploitation	/	93	102	10%	102	/	/	/
6 Voyages d'affaires	/	274	409	49%	409	/	/	/
7 Déplacements domicile-travail des salariés	/	702	1 043	49%	1 043	/	/	/
8 Actifs loués en amont	/	0	0	/	0	/	/	/
9 Acheminement en Aval	/	0	0	/	0	/	/	/
10 Transformation des produits vendus	/	0	0	/	0	/	/	/
11 Utilisation des produits vendus	/	12 907	15 074	17%	15 074	/	/	/
12 Traitement en fin de vie des produits vendus	/	529	473	-11%	473	/	/	/
13 Actifs loués en aval	/	0	0	/	0	/	/	/
14 Franchises	/	0	0	/	0	/	/	/
15 Investissements	/	0	0	/	0	/	/	/
<b>Émissions totales de GES</b>								
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (teqCO <sub>2</sub> )	/	46 604	45 347	-3%	45 347	/	/	/
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (teqCO <sub>2</sub> )	/	46 617	45 362	-3%	45 362	/	/	/

En 2025, le Groupe EQUASENS et sa maison mère LA COOPERATIVE WELCOOP ont initié une démarche ACT PAS à PAS avec la volonté de définir un plan de transition adossé à une trajectoire SBTi. Les travaux liés au plan de transition n'ont pu être finalisés, aussi, bien que le Groupe soit conscient de l'importance de la durabilité et de la réduction des émissions, il doit d'abord établir une base solide et un cadre stratégique avant de pouvoir fixer des objectifs clairs et mesurables pour l'avenir.

## Méthodologie du bilan carbone (GHG)

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Le bilan carbone est effectué sur le périmètre de consolidation du Groupe EQUASENS à l'exception de l'entité EREVO et intègre à compter de 2025 les entités CALIMED et NOVAPROVE non intégrées dans le GHG au titre de l'exercice 2024. Le Groupe EQUASENS estime ne pas avoir de contrôle opérationnel sur ses filiales non consolidées (PHARMTHEK et EMBLEEMA) et n'intègre à ce titre aucun GES les concernant.
- Les achats d'équipements du Groupe sont réalisés par la centrale d'achats du Groupe (EHLS). Pour la plupart, des facteurs d'émission de l'ADEME sont utilisés (encre, écran, câble...). Pour les matériels informatiques, des facteurs d'émissions propres au principal fournisseur du Groupe sont appliqués car jugés plus précis. Pour le reste, des facteurs d'émissions monétaires de l'ADEME sont utilisés. Les achats sont comptabilisés sans amortissements.
- Les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules ont été estimées sur la base des kilomètres parcourus et de la motorisation du véhicule. Les autres déplacements en trains et en avions ont été intégrés. Les déplacements domicile-travail sont valorisés par hypothèses de motorisation moyenne pour tous, 3,5 jours hors télétravail en moyenne par semaine, uniquement les déplacements de -70 km pour l'ensemble des collaborateurs n'ayant pas de véhicules de fonctions.
- Les émissions liées à l'utilisation des produits vendus ont été ajoutées sur la base des parcs clients de l'ensemble des filiales (350 Watt/h/poste, multiplié par le nombre d'heures théoriques d'utilisation par an).
- Ne sont comptabilisés que les produits traités en fin de vie par le Groupe EQUASENS via les DEEE et les pilluliers Multimeds.
- Les consommations d'énergies (électricité, gaz) et les fuites de gaz frigorifiques sont valorisées par site selon un facteur d'émission de l'ADEME suivant le pays.
- Les déchets sont évalués selon une moyenne de l'ADEME fonction du nombre de collaborateur par site.
- Le fret est comptabilisé sur la base de données précises sur tout le cycle de vie pour I-MEDS / MULTIMEDS / CAREMEDS. Le fret entre EHLS et les filiales du Groupe est pris en compte, en l'absence de retour de fournisseurs, la donnée N-1 est utilisée. Le fret amont à la livraison d'EHLS n'est pas pris en compte.
- Immobilisation : dans le cadre de la norme GHG Protocol, toutes les immobilisations sont comptabilisées l'année de l'achat et ne font pas l'objet d'amortissement.
- Les équipements IT comptabilisent les équipements hors achats EHLS et les Go stockés en externe (en interne : déjà comptabilisés via les achats EHLS et via les consommations d'énergies des sites).

Le taux d'incertitude global est de 10%. Il est calculé selon la méthode statistique de l'incertitude combinée du Bilan Carbone V9<sup>®</sup> correspondant à la racine carré de la somme du carré de l'incertitude des quantités d'activités additionné au carré de l'incertitudes des facteurs d'émissions.

La part de donnée monétaire s'élève à 39%. Le pourcentage d'émissions calculé à l'aide de données primaires obtenues auprès de fournisseurs ou d'autres partenaires de la chaîne de valeur est de moins de 1%.

Pour les catégories significative du scope 3 il est précisé :

- Catégorie N°1 : Achats cœur de métier
  - Limites de déclaration : usage de facteurs monétaires à défaut de facteurs d'émission propres à chaque référence de produit. La réduction des facteurs monétaires constitue un axe de travail pour le Groupe EQUASENS.
  - Méthode de calcul utilisée : recours au fichier des achats de l'année fourni par la centrale d'achats du Groupe (EHLS), croisé avec le catalogue produits intégrant les facteurs d'émissions retenus.
- Catégorie N°2 : Utilisation des produits
  - Limites de déclaration : la durée d'utilisation et la taille des parcs clients ont été estimées ce qui peut entraîner une surévaluation ou une sous-évaluation. Seules les principales solutions logicielles de chaque Division ont été considérées.
  - Méthode de calcul utilisée : ratios monétaires au regard des consommations en kWh théoriques induites par l'usage des solutions du Groupe EQUASENS.
- Catégorie N°3 : Achats
  - Limites de déclaration : usage de facteurs monétaires.
  - Méthode de calcul utilisée : calcul effectué via les balances générales des entités en utilisant les soldes annuels. Les ratios monétaires ont été utilisés selon les typologies de charges.

L'outil utilisé par le Groupe EQUASENS est la plateforme de calcul en ligne Climatip, conforme avec la méthode Bilan Carbone<sup>®</sup> qui permet de communiquer un reporting carbone conforme aux principales normes en vigueur (BEGES, ISO14064, GHG Protocol).

Les catégories d'émissions de GES du scope 3 incluses sont les suivantes :

- Biens et services achetés
- Biens d'investissement
- Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non-incluses dans les scopes 1 et 2)
- Transport et distribution en amont (mais incomplet faute d'information des fournisseurs)
- Déchets produits lors de l'exploitation

- Voyages d'affaires
- Déplacements domicile-travail des salariés
- Actifs loués en amont
- Acheminement en aval
- Transformation des produits vendus
- Utilisation des produits vendus
- Traitement en fin de vie des produits vendus
- Actifs loués en aval
- Franchises
- Investissements (non calculés cette année et seront étudiés au prochain exercice)

Dans sa démarche, le Groupe n'a pas exclu de catégories d'émissions de GES du scope 3.

### Intensité des GES sur la base du chiffre d'affaires net

L'intensité des Gaz à effet de serre est calculée à partir des données suivantes :

- Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) : 45 418 teqCO<sub>2</sub> (numérateur)
- Émissions totales de GES (fondées sur le marché) : 45 433 teqCO<sub>2</sub> (numérateur)
- Chiffre d'affaires net : 236 519 K€ (dénominateur). Le chiffre d'affaires figure à la Note 1.2.2 du rapport de gestion.

Intensité des GES par chiffre d'affaires net	2024	2025	Variation
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par chiffre d'affaires net (en teqCO <sub>2</sub> /€)	0,00022	0,00019	-11%
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par chiffre d'affaires net (en teqCO <sub>2</sub> /€)	0,00022	0,00019	-11%

## 2.3. Pollution (ESRS E2)

### 2.3.1. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts risques et opportunités matériels liés à la pollution (ESRS 2 IRO-1)

Au regard de ses activités d'édition de logiciel et n'ayant aucun site industriel, le thème de la pollution n'est pas matériel s'agissant des activités propres au Groupe EQUASENS. Toutefois, lors de son analyse sectorielle et lors de ses consultations des parties prenantes sur l'ensemble des thèmes et sous-thèmes environnementaux, le Groupe a constaté que le thème de la pollution revêt un caractère matériel pour certains acteurs de sa chaîne de valeur amont et plus spécifiquement la pollution en lien avec les substances très préoccupantes (également nommées SVHC). Cette pollution a été identifiée à travers les déclarations REACH, issues du règlement européen n° 1907/2006, pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne.

Les SVHC (*Substances of Very High Concern*), substances extrêmement préoccupantes, sont des substances ou des groupes de substances chimiques pouvant causer des effets néfastes sur l'homme et/ou l'environnement. Ces substances sont considérées extrêmement préoccupantes au sens de REACH, si elles ont une de ces caractéristiques :

- CMR : cancérogènes (substance qui induit ou favorise le développement d'un cancer), mutagènes (peuvent causer des effets génétiques ou induire des mutations cellulaires, avec de possibles effets héréditaires), toxiques pour la reproduction (peut altérer la fertilité, ou porter atteinte au développement de l'enfant) ;
- PBT : persistantes dans l'environnement ou les organismes (faiblement dégradable), bioaccumulables et toxiques ;
- vPvB : très persistantes et très bioaccumulables ;
- Substances qui présentent un niveau de préoccupation équivalent aux substances précédentes, comme les perturbateurs endocriniens.

Le Groupe n'a pas eu recours à la méthode LEAP pour réaliser l'évaluation de la matérialité. Le Groupe n'a pas non plus procédé à des consultations de potentielles communautés affectées. Le processus d'évaluation de la matérialité des impacts, relations de dépendance, risques et opportunités se fonde sur les dispositions définies en Section 1.4.1 du présent État de Durabilité ce qui inclut une évaluation de la gravité et de la probabilité des impacts sur l'environnement et la santé humaine.

Les sous-thèmes couverts par l'évaluation de la matérialité incluent :

- la pollution de l'air, de l'eau et des sols (à l'exclusion des émissions de GES et des déchets), les microplastiques et les substances préoccupantes ;
- les dépendances à l'égard de services écosystémiques qui contribuent à atténuer les impacts liés à la pollution.

Ainsi le risque matériel identifié par le Groupe est un risque de transitions lié à sa chaîne de valeur amont en lien avec les politiques publiques et la législation, mais également indirectement relié à la technologie (remplacement par des produits ou des services à l'impact moindre, transition vers l'abandon progressif des substances préoccupantes).

Le Groupe EQUASENS a initié des travaux en vue d'intégrer des critères vis-à-vis de ce thème de durabilité dans sa sélection des produits et des fournisseurs. Toutefois, ses principaux fournisseurs de rang 1 ne semblent pas en capacité à court terme de fournir des éléments complémentaires sur les substances préoccupantes. Ainsi, le Groupe n'a pas encore une connaissance suffisamment précise pour déterminer où est localisé ce risque au sein de sa chaîne de valeur amont et maintiendra ses efforts en 2026 pour mieux identifier les sites d'implantation où la pollution est un problème matériel pour sa chaîne de valeur en amont et en aval. Le Groupe estime néanmoins que son activité de distribution de matériels informatiques a des impacts, risques et opportunités matériels en matière de pollution.

### 2.3.2. Politiques en matière de pollution (E2-1)

#### Politique de gestion des produits intégrant des substances (très) préoccupantes (SVHC)

- **Description de la politique** : Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale, le Groupe EQUASENS intègre des critères environnementaux dans ses décisions d'achats afin de minimiser son empreinte écologique. Cette politique vise à réduire l'impact environnemental des produits et services achetés en tenant compte des certifications environnementales des fournisseurs et en comparant l'empreinte des produits au sein d'une même marque.
- **Objectifs généraux** : Favoriser l'acquisition de produits et services ayant une faible empreinte environnementale et sélectionner des fournisseurs engagés dans des démarches écoresponsables et certifiés par des labels reconnus (EPEAT, Blue Angel, TCO Certified).
- **IRO rattaché** : Risque financier lié au potentiel élargissement de la réglementation des substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

- **Processus de surveillance** : Pour assurer l'efficacité et l'application de cette politique, le Groupe EQUASENS compte mettre en place un système de gestion pour centraliser les informations sur les SVHC et les labels de ses fournisseurs.
- **Champ d'application de la politique** : Cette politique s'applique à l'ensemble des achats du Groupe EQUASENS. Elle concerne en priorité les achats de matériels informatiques, équipements bureautiques, et prestations de services ayant un impact environnemental significatif.
- **Responsable de la politique** : La mise en œuvre et le suivi de cette politique sont sous la responsabilité du service Achats, en collaboration avec le service RSE.
- **Références normatives** : Le Groupe EQUASENS s'engage à respecter les réglementations REACH et RoHS et à s'appuyer sur des labels environnementaux reconnus (EPEAR, Blue Angel et TCO Certified).
- **Consultation des parties prenantes** : La politique a été construite en interne par les équipes du Groupe EQUASENS en se basant sur les échanges avec différentes parties prenantes.
- **Mise à disposition de la présente politique** : Cette politique a été décrite partiellement dans la section dédiée aux Achats dans la Déclaration de Performance Extra Financière 2023, et ses grandes lignes ont été également communiquées aux fournisseurs via la « charte achats éthiques et responsables ».

Cette politique est complémentaire à celle figurant dans la Section 2.2.5 relative au changement climatique où le sujet de l'approvisionnement auprès des fournisseurs est également traité.

La présente politique concerne les activités propres du Groupe et sa chaîne de valeur amont. Elle vise à remplacer et réduire à un minimum l'utilisation de substances préoccupantes intégrées aux matériels informatiques (plomb, mercure, cadmium, bromés, phtalates, PCB, COV,...) et supprimer progressivement les substances extrêmement préoccupantes,

### 2.3.3. Actions et ressources relatives à la pollution (E2-2)

Mise en place d'un système de gestion pour centraliser les informations sur les labels et la présence des SVHC

- **Description de l'action** : Cette action vise à structurer la gestion des informations sur les substances préoccupantes et les engagements environnementaux des fournisseurs. Sa mise en œuvre comprend :
  - La création d'une base de données centralisée recensant la présence et la quantité des SVHC dans les produits commercialisés par EQUASENS.
  - L'envoi de questionnaires aux fournisseurs afin de recueillir leurs engagements en matière d'usage de substances chimiques et leurs certifications environnementales (EPEAT, Blue Angel, TCO Certified).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
  - Amélioration de la transparence et de la traçabilité des substances chimiques présentes dans les produits commercialisés par le Groupe EQUASENS.
  - Simplification de l'identification des produits à faible impact environnemental grâce aux labels et certifications des fournisseurs.
  - Meilleure conformité aux réglementations européennes et anticipation des évolutions légales.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Permet un meilleur contrôle des risques environnementaux et sanitaires liés aux substances chimiques.
- **Champ d'application** : Division PHARMAGEST et chaîne de valeur amont (fournisseurs et sous-traitants).
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le Groupe EQUASENS a fait évoluer ses outils de gestion afin de pouvoir intégrer progressivement des données environnementales relatives aux fournisseurs et aux produits achetés.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes (achats, RSE, ERP...) et le renforcement des outils préexistants.

### 2.3.4. Cibles liées à la pollution (E2-3)

Cibles en lien avec la politique de gestion des produits intégrant des substances (très) préoccupantes

- **Rapport cible / politique** : Cette cible vise à renforcer la transparence et l'évaluation des fournisseurs de matériels informatiques en intégrant des critères environnementaux et réglementaires. Elle permet de s'assurer que les équipements achetés respectent les exigences en matière de substances très préoccupantes (ou en anglais Substances of Very High Concern - SVHC) et bénéficient de labels environnementaux reconnus (EPEAT, Blue Angel, TCO Certified).
- **Niveau à atteindre** : Évaluer 80 % des fournisseurs de matériels informatiques et électroniques sur la présence et la quantité de SVHC dans leurs produits ainsi que les interroger sur l'obtention de labels environnementaux. Cet objectif est à atteindre d'ici 3 ans (2028).
  - **Nature de la cible** : Cible relative.
  - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : S'applique à l'ensemble des fournisseurs de matériels informatiques travaillant avec au moins l'une des entités du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Aucune évaluation systématique des fournisseurs sur ces critères n'a été généralisée.
- **Période couverte** : 2025-2028.
- **Hypothèses** : Dépend de la collaboration des fournisseurs pour fournir les informations requises sur la composition des produits. Cela nécessite également la mise en place d'un système de suivi centralisé des évaluations fournisseurs.
- **Preuves scientifiques** : S'appuie sur les réglementations REACH et les certifications environnementales comme EPEAT, Blue Angel et TCO Certified, qui démontrent la réduction des impacts environnementaux des équipements informatiques.
- **Part des parties prenantes** : Implication des équipes Achats et RSE pour la mise en place des critères d'évaluation.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : L'intégralité des fiches produits intègrent une dimension environnementale. Les fiches produits ont été mises à disposition des équipes achats en fin d'exercice, aussi à la clôture le Groupe ne dispose pas encore de valeurs relatives aux substances (très) préoccupantes.

La présente cible est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

### 2.3.5. Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes (E2-5)

Le Groupe EQUASENS n'a pas de processus de production intégrant de substances préoccupantes ou très préoccupantes et aucune substance préoccupante n'est achetée sous une forme primaire. Les substances préoccupantes proviennent de la chaîne de valeur amont et sont présents directement dans les produits achetés par EQUASENS, et par conséquent ces substances sont présentes dans les produits que le Groupe commercialise.

En 2025, le Groupe EQUASENS n'a pas été en mesure de collecter et d'analyser de manière exhaustive les données relatives aux substances extrêmement préoccupantes intégrées dans ses produits. Conscient de l'importance de cette exigence pour évaluer l'impact environnemental et sanitaire de ses activités, le Groupe continuera de faire évoluer ses outils de gestion afin d'assurer un suivi rigoureux et une collecte de données fiable. Cette démarche permettra à EQUASENS de publier des informations pertinentes et conformes aux exigences réglementaires dans les rapports de durabilité portant sur les prochains exercices.

## 2.4. Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5)

### 2.4.1. Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (ESRS 2 IRO-1)

En rappel des informations fournies en Section 1.4.1 du présent État de Durabilité, le processus d'identification des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire a fait l'objet d'une analyse couvrant les propres activités du Groupe et dans sa chaîne de valeur en amont et en aval. Les sous-thèmes liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire pris en considération dans l'évaluation de la matérialité comprennent :

- les flux de ressources entrants, dans la limite des connaissances actuelles du Groupe, y compris le degré de circularité des flux de ressources entrants matériels, en tenant compte de l'optimisation de l'utilisation des ressources, de l'intensité avec laquelle les matières et produits sont utilisés et des ressources renouvelables et non renouvelables ;
- les flux de ressources sortants liés aux produits et services ;
- les déchets, y compris la gestion des déchets dangereux et des déchets non dangereux.

Cette analyse s'appuie sur les processus de circularité et outils de suivi déjà mis en œuvre au sein du Groupe EQUASENS sur ses principales références de matériels informatiques. Il est précisé que le Groupe n'a pas eu recours à la méthode LEAP.

En complément le Groupe EQUASENS a mené en 2024 des consultations auprès de ses collaborateurs et de ses parties prenantes externes (clients et fournisseurs). Le Groupe n'a néanmoins pas identifié, et donc consulté, de communautés affectées.

Dans le cadre de son analyse, le Groupe a identifié des risques de transition dans ses propres activités comme dans sa chaîne de valeur, du point de vue des politiques publiques et de la législation (par exemple des interdictions d'extraction et d'utilisation de ressources non renouvelables, des règlements relatifs au traitement des déchets) et du point de vue de la réputation. Dans le même temps des opportunités existent s'agissant de l'efficacité des ressources (écoconception favorisant la longévité, la réparation, la réutilisation, le recyclage, des systèmes de reprise, l'intensification de l'utilisation circulaire des matières), par l'amélioration des pratiques de collecte, de tri, de réutilisation, de réparation, de reconditionnement et de remanufacturation des produits.

Ce processus d'évaluation a tenu compte des activités d'achat revente de matériels informatiques au sein de la Division PHARMAGEST et de conception de lecteurs de cartes dans la Division E-CONNECT impliquant le recours à des métaux et minéraux tels que :

- Silicium : utilisé pour fabriquer des semi-conducteurs et des puces électroniques.
- Cuivre : essentiel pour les circuits imprimés et les connexions électriques.
- Aluminium : utilisé pour les boîtiers et les dissipateurs thermiques.
- Or et argent : utilisés pour les connexions et les contacts en raison de leur conductivité élevée.
- Tantale : utilisé dans les condensateurs pour les circuits électroniques.

L'extraction de ces ressources naturelles qui se trouvent au début de la chaîne de valeur du Groupe, est réalisée par des acteurs actuellement trop éloignés et inconnus du Groupe EQUASENS.

### 2.4.2. Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1)

#### Politique d'économie circulaire

- **Description de la politique** : Le Groupe EQUASENS, reconnaît l'importance d'adopter des pratiques commerciales durables qui minimisent l'impact environnemental et maximisent la valeur des ressources tout au long de leur cycle de vie. L'économie circulaire est au cœur de son modèle d'affaires, tant pour la conception de ses logiciels que pour la gestion des matériels informatiques (hardware) et des équipements électroniques qu'il commercialise. La politique d'économie circulaire du Groupe EQUASENS a pour principes directeurs :
  - Écoconception de Logiciels : Le Groupe s'engage à concevoir des logiciels intégrant les bonnes pratiques en matière d'écoconception numérique, pour plus d'information se référer à la politique Green IT figurant en Section 2.2.5 du présent État de Durabilité.
  - Écoconception Hardware : Les matériaux recyclés et renouvelables ont souvent une empreinte écologique plus faible que les matériaux neufs. Le Groupe entend travailler en synergie avec ses fournisseurs en vue d'intégrer davantage de contenus recyclés et renouvelables dans les produits qu'il commercialise et ainsi réduire son impact environnemental.

- Gestion de matériel (hardware) et revalorisation des composants et équipements : le Groupe commercialise des équipements informatiques auprès de professionnels de santé. Ces matériels peuvent être adossés à des contrats de leasing à l'issue desquels le Groupe a mis en place un processus de récupération des matériels avec pour ambition de leur donner une seconde vie. L'ensemble des matériels récupérés fait l'objet systématique d'un effacement des données par des logiciels spécialisés. La seconde vie, s'articule autour d'un processus interne appelé « 5R », qui inclut par ordre de priorité :
  - le Réemploi externe qui permet de remettre dans le circuit économique des produits qui ne correspondent plus aux besoins premiers des clients du Groupe ;
  - le Réemploi interne au Groupe ;
  - la Réparation de produits en panne ;
  - la Réutilisation de certains déchets ou certaines parties du déchet encore en état de fonctionnement dans la fabrication de nouveaux produits ;
  - le Recyclage des matières issues des déchets (DEEE).
- Emballage : réduction des emballages et élimination des emballages plastiques au profit de matière recyclée et recyclable.
- **Objectifs généraux :**
  - Réduire l'empreinte environnementale des produits et services à travers l'optimisation de l'utilisation des ressources.
  - Promouvoir la réutilisation et le recyclage des équipements, et en particulier des ordinateurs, dans le cadre de nos activités commerciales.
- **IRO rattachés :**
  - Impacts :
    - Les produits et les emballages génèrent des déchets en fin de vie qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement et la santé humaine.
    - L'achat de produits conçus à partir de matières non renouvelables a un impact négatif sur la disponibilité des ressources naturelles ou fossiles.
  - Risques et opportunités :
    - Risque financier lié à la réglementation sur le retraitement du matériel en fin de vie (investissements, augmentation des coûts, pénalités).
    - Opportunité financière liée au retraitement des déchets et du matériel en fin de vie (nouvelle source de revenus).
- **Processus de surveillance :** Le Comité de Direction du Groupe a pour mission de veiller à la bonne exécution et à l'application des engagements pris. L'ensemble est supervisé par le Directeur Général d'EQUASENS.
- **Champ d'application de la politique :** La présente politique se concentre sur les activités propres du Groupe EQUASENS, mais intègre nativement des plans d'actions en lien avec ses parties prenantes en amont (les fournisseurs) et en aval (ses clients professionnels de santé). En matière d'écoconception de matériels, des focus sur l'entité KAPELSE peuvent être effectués.
- **Responsable de la Politique :** Direction Générale du Groupe EQUASENS.
- **Références normatives :** Le Groupe EQUASENS ne s'inscrit pas dans un cadre normatif ou autre initiative tierce.
- **Consultation des parties prenantes :** Le Groupe EQUASENS a intégré la vision des parties prenantes dans le cadre de ses consultations telles que décrites en Section 1.4.1.1 du présent État de Durabilité.
- **Mise à disposition de la présente politique :** La présente politique est à la disposition des parties prenantes potentiellement affectées, ainsi que des parties prenantes qui doivent participer à sa mise en œuvre, via sa diffusion au sein des précédentes Déclaration de Performance Extra Financière, une information sur le site internet du Groupe et du présent État de Durabilité.

La politique du Groupe EQUASENS traite de l'approvisionnement durable et l'utilisation de ressources renouvelables.

La politique du Groupe examine et intègre, au travers de son processus des « 5R », les aspects visant à :

- hiérarchiser les modes de gestion des déchets : prévention, préparation en vue d'une réutilisation, recyclage, autre forme de valorisation et élimination. Le traitement des déchets n'est pas considéré comme une valorisation dans ce contexte.
- donner la priorité à la prévention, ou à la réduction à un minimum, des déchets (réutilisation, réparation, reconditionnement, remanufacturation et réaffectation) sur le traitement des déchets (recyclage). Les notions d'écoconception, de déchets en tant que ressources ou de déchets post consommation (à la fin du cycle de vie d'un produit de consommation) sont également pris en considération.

### 2.4.3. Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)

#### Action d'écoconception du Hardware

- **Description de l'action :** Intégrer davantage de contenus recyclés et renouvelables dans les produits commercialisés par le Groupe.
- **Actuelle ou prévue :** Actuelle.



- **Résultats attendus** : Réduire l'impact environnemental du Groupe (ex. ressources primaires et réduction des GES).
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Impact les trois objectifs de la politique : réduction de l'empreinte environnementale, augmentation de la durée de vie des équipements électroniques et promotion de l'économie circulaire.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS (à travers sa filiale KAPELSE) et sa chaîne de valeur amont.
- **Horizons temporels** : Long terme (> 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : L'intégration de critères d'écoconception (y compris les emballages) a débuté en 2025 au sein de la filiale KAPELSE avec une concrétisation commerciale attendue à horizon 2026.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes (R&D) et le renforcement des outils préexistants.

#### Action de promotion du réemploi externe et interne

- **Description de l'action** : Favoriser le réemploi des matériels informatiques récupérés auprès des clients du Groupe, soit par leur revente auprès de partenaires spécialisés (brockers), soit au sein de canaux internes à l'entreprise (clients pour du SAV, collaborateurs, ...).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Augmentation du nombre de matériels cédés pour réemploi.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** :
  - Émissions de gaz à effet de serre : La production de nouveaux équipements informatiques à partir de matières premières vierges nécessite une quantité importante d'énergie, ce qui contribue aux émissions de gaz à effet de serre. En prolongeant la durée de vie des équipements par la réutilisation ou le recyclage, il est possible de réduire ces émissions.
  - Consommation de ressources naturelles : La fabrication de matériel informatique nécessite l'extraction de ressources naturelles, ce qui peut entraîner la déforestation, la perte de biodiversité et l'épuisement des ressources. En recyclant les bockers de matériels informatiques, peuvent récupérer des matériaux précieux et réduire la pression sur les ressources naturelles.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS et sa chaîne de valeur en aval.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : En 2025, le Groupe EQUASENS a maintenu ses efforts de suivi des matériels informatiques à destination du réemploi tant externe qu'interne.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes (achats, RSE,...) et le renforcement des outils préexistants.

#### Action de réutilisation des composants électroniques

- **Description de l'action** : Réutiliser des composants électroniques encore en état de fonctionnement dans l'élaboration de nouveaux produits.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Réduction des commandes de composants neufs et réduction des impacts environnementaux associés.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : La réutilisation de composants électroniques impacte favorablement les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale des produits et services du Groupe, augmente la durée de vie des composants, et promeut l'économie circulaire.
- **Champ d'application** : Spécifique aux équipements de la société KAPELSE, filiale d'EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Maintien des actions pré-existantes de réutilisation de composants électroniques, renforcées par les actions d'écoconception des nouvelles gammes KAPELSE.
- **Ressources financières ou autres** : Au titre de 2025 la mise en œuvre de l'action n'a pas nécessité de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes. Au titre de 2026, le Groupe entend allouer un budget supplémentaire à cette action en complément de ressources humaines déjà dédiées.

#### Action de réparation des matériels informatiques

- **Description de l'action** : Réparation des matériels informatiques issus du parc clients.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Réduction des matériels informatiques neufs et réduction des impacts environnementaux associés.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : La réparation impacte favorablement les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale des produits et services du Groupe, augmente la durée de vie des composants, et promeut l'économie circulaire.

- **Champ d'application** : Centrale d'achats du Groupe EQUASENS (EHLS).
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le processus est demeuré inchangé en 2025.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action n'a pas nécessité de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes de logistique.

### Action de recyclage

- **Description de l'action** : Mise en recyclage en DEEE des matériels informatiques et / ou des composants quand aucun des autres canaux de l'économie circulaire n'est adapté.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Mise au rebut des matériels informatiques dans la bonne filière de revalorisation.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** :
  - Réduire l'impact environnemental en évitant que ces déchets ne finissent dans des décharges, où ils peuvent libérer des substances toxiques dans le sol et l'eau.
  - Récupérer des matériaux précieux, comme les terres rares, qui peuvent être réutilisés dans la fabrication de nouveaux appareils.
- **Champ d'application** : Centrale d'achats du Groupe EQUASENS (EHLS).
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : La partie non recyclée sur le plan économique est donnée pour destruction à des prestataires spécialisés dans le traitement de déchets de la catégorie DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Le plan d'actions n'a pas évolué lors de l'exercice.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action n'a pas nécessité de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes de logistique.

## 2.4.4. Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3)

### Cible en matière de matériaux recyclés au sein des produits hardware manufacturés par le Groupe

- **Rapport cible / politique** : L'essentiel de l'impact du Groupe en matière d'économie circulaire réside dans l'achat revente de matériels informatiques ou électroniques. Une partie d'entre eux sont conçus et développés par des filiales du Groupe (ex. KAPELSE). Le Groupe s'applique un objectif dont la cible répond aux objectifs généraux de la Politique en matière d'économie circulaire.
- **Niveau à atteindre** : Taux moyen de 40% de matériaux recyclés à horizon 2030 par produit.
  - **Nature de la cible** : Relative.
  - **Unité** : Pourcentage en poids des matériaux emballés et livrés.
- **Contour de la cible** : L'indicateur se limite aux produits conçus et commercialisés par l'entité KAPELSE à compter de 2025.
- **Valeur de référence** : En 2024, 0% sur 5 produits de la gamme.
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible sont les années civiles du 01/01/2025 au 31/12/2030.
- **Hypothèses** : Les hypothèses ont été formulées au regard des compositions actuelles et de l'échange avec les principaux fournisseurs de composants et d'emballages.
- **Preuves scientifiques** : L'intégration de matières recyclées dans l'électronique et le matériel informatique présente des avantages environnementaux significatifs, comme le montrent plusieurs études :
  - Réduction de l'empreinte carbone : une étude du *Journal of Cleaner Production* indique que l'utilisation de matériaux recyclés peut réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 95 % lors du recyclage de l'aluminium par rapport à l'aluminium vierge.
  - Économie d'énergie : selon l'*Environmental Protection Agency (EPA)*, le recyclage des métaux, comme le cuivre, peut économiser jusqu'à 85 % de l'énergie nécessaire pour produire ces matériaux à partir de minerais.
  - Réduction des déchets électroniques : un rapport de l'ONU souligne que le recyclage et la réutilisation des équipements électroniques peuvent diminuer les déchets envoyés en décharge, avec environ 53,6 millions de tonnes de déchets électroniques générés en 2019.
  - Impact sur la pollution : une étude de l'Université de Californie révèle que le recyclage des déchets électroniques aide à réduire la pollution de l'air et de l'eau en récupérant de manière sécurisée des métaux lourds comme le plomb et le mercure.
  - Économie circulaire : des recherches de la Fondation Ellen MacArthur estiment que la transition vers une économie circulaire pourrait réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de 39 % d'ici 2030.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition des cibles, mais le Groupe a tenu compte des pratiques existantes pour des références similaires sur le marché des matériels informatiques.

- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : L'ensemble de la gamme de produits KAPELSE est passé sur de l'emballage recyclé FSC Mixte 70 au fur et à mesure de l'année et de la consommation des stocks d'emballages, soit 3,9 tonnes d'emballages FSCM utilisés sur 6,41 tonnes d'emballages au global sur 2025. Cette évolution des emballage a permis de faire évoluer le poids des matériaux recyclés par rapport au poids total des produits fabriqués (dont emballages) à 16%.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à l'augmentation du taux d'utilisation circulaire des matières.

Elle se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets de la prévention, c'est-à-dire des mesures, prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, qui permettent de réduire la quantité de déchets, notamment par l'intermédiaire du réemploi des produits et de la prolongation de leur durée de vie.

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

### Cible de taux de réemploi externe

- **Rapport cible / politique** : La cible est rattachée au canal du réemploi qui fait partie du processus global de l'économie circulaire du Groupe EQUASENS.
- **Niveau à atteindre** : Atteindre 30% de réemploi des matériels récupérés auprès des clients du Groupe EQUASENS cédés à des partenaires spécialisés.
  - **Nature de la cible** : Cible relative.
  - **Unité** : Pourcentage du nombre d'unités de matériels.
- **Contour de la cible** : La cible est applicable au Groupe EQUASENS et plus spécifiquement à sa filiale EHLS, centrale logistique du Groupe en charge de récupérer l'ensemble des matériels clients de la Division PHARMAGEST.
- **Valeur de référence** : Au titre de 2024, 25% du matériel repris chez EHLS, sur 52 699 matériels représentant un poids total de 158 tonnes, ont été réemployés en externe.
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N. Horizon 2030.
- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies sur la base des taux de réemploi externes observés au cours des précédents exercices.
- **Preuves scientifiques** : La cible revêt un enjeu environnemental, et il a été prouvé que le réemploi a un impact positif sur l'environnement de plusieurs manières. Tout d'abord, il permet de réduire la quantité de déchets générés, en prolongeant la durée de vie des objets et en évitant qu'ils ne finissent dans des décharges. Cela contribue à diminuer la pollution et à préserver les ressources naturelles, car moins de nouveaux produits doivent être fabriqués. De plus, le réemploi réduit la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées à la production et au transport de nouveaux biens. En choisissant de réutiliser des articles, on diminue également la demande de matières premières, ce qui aide à protéger les écosystèmes et à réduire l'exploitation des ressources. Enfin, le réemploi favorise une économie circulaire, où les produits sont valorisés et réutilisés, ce qui encourage des comportements plus durables et responsables au sein de la société. En somme, le réemploi est une démarche bénéfique qui contribue à la protection de la planète.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition de la cible.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Au titre de 2025, 23% du matériel repris chez EHLS, sur 54 777 matériels représentant un poids total de 146 tonnes, ont été réemployés en externe.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à l'augmentation du taux d'utilisation circulaire des matières.

Elle se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets de :

- la prévention, c'est-à-dire des mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, qui permettent de réduire la quantité de déchets, notamment par l'intermédiaire du réemploi des produits et de la prolongation de leur durée de vie.
- la préparation en vue du réemploi : correspond à toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par laquelle des produits ou des composants de produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

## Cible de taux de réemploi interne

- **Rapport cible / politique** : La cible est rattachée au canal du réemploi qui fait partie du processus global de l'économie circulaire du Groupe EQUASENS.
- **Niveau à atteindre** : Maintenir 10% de réemploi des matériels récupérés auprès des clients du Groupe EQUASENS réemployés en usages internes.
  - **Nature de la cible** : Relative.
  - **Unité** : Pourcentage du nombre d'unités de matériels.
- **Contour de la cible** : La cible est applicable au Groupe EQUASENS et plus spécifiquement à sa filiale EHLS, centrale logistique du Groupe en charge de récupérer l'ensemble des matériels clients de la Division PHARMAGEST.
- **Valeur de référence** : Au titre de 2024, 9,58% du matériel repris chez EHLS, sur 52 699 matériels représentant un poids total de 160 tonnes, ont été réemployés en interne.
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N. Horizon 2030.
- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies sur la base des taux de réemploi internes observés au cours des précédents exercices.
- **Preuves scientifiques** : La cible revêt un enjeu environnemental, et il a été prouvé que le réemploi a un impact positif sur l'environnement de plusieurs manières. Tout d'abord, il permet de réduire la quantité de déchets générés, en prolongeant la durée de vie des objets et en évitant qu'ils ne finissent dans des décharges. Cela contribue à diminuer la pollution et à préserver les ressources naturelles, car moins de nouveaux produits doivent être fabriqués. De plus, le réemploi réduit la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées à la production et au transport de nouveaux biens. En choisissant de réutiliser des articles, on réduit également la demande de matières premières, ce qui aide à protéger les écosystèmes et à réduire l'exploitation des ressources. Enfin, le réemploi favorise une économie circulaire, où les produits sont valorisés et réutilisés, ce qui encourage des comportements plus durables et responsables au sein de la société. En somme, le réemploi est une démarche bénéfique qui contribue à la protection de notre planète.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition de la cible.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Au titre de 2025, 11% du matériel repris chez EHLS, sur 54 777 matériels représentant un poids total de 146 tonnes, ont été réemployés en interne.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à l'augmentation du taux d'utilisation circulaire des matières.

Elle se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets de :

- la prévention, c'est-à-dire des mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, qui permettent de réduire la quantité de déchets, notamment par l'intermédiaire du réemploi des produits et de la prolongation de leur durée de vie.
- la préparation en vue du réemploi : correspond à toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par laquelle des produits ou des composants de produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

## Cible de la part de produits intégrant des composants réutilisés

- **Rapport cible / politique** : La cible répond à l'ensemble des objectifs énoncés dans la politique.
- **Niveau à atteindre** : 2 à 3% des produits fabriqués par KAPELSE par an.
  - **Nature de la cible** : Relative.
  - **Unité** : Pourcentage du nombre de produits KAPELSE vendus.
- **Contour de la cible** : La réutilisation de composants s'effectue uniquement au niveau de la Division E-CONNECT du Groupe EQUASENS, en France.
- **Valeur de référence** : Au titre de 2024, les opérations de réutilisation de composant sont estimées à 0,5% des produits fabriqués des produits KAPELSE.
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies sur la base des taux de réemploi externes observés au cours des précédents exercices.
- **Preuves scientifiques** : Il est prouvé que la réutilisation de composant limite les impacts environnementaux des produits.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition de la cible.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.

- **Performance par rapport aux cibles** : En 2025 les opérations de réutilisation de composant sont estimées à 0,8%. Les équipes de KAPELSE ont mené des réflexions d'écoconception pour augmenter le taux de réutilisation de composants sur les prochaines gammes de produits.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à l'augmentation de la circularité dans la conception des produits (y compris, par exemple, une conception garantissant la pérennité, le démontage, la réparabilité, la recyclabilité, etc.).

Elle se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets de recyclage c'est à dire toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en produits, matières ou substances aux fins de leurs fonctions initiales ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible ou pour des opérations de remblayage.

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

### Cible du nombre de réparation

- **Rapport cible / politique** : La cible répond à l'ensemble des objectifs énoncés dans la politique.
- **Niveau à atteindre** : 1 000 réparations / an.
  - **Nature de la cible** : Absolue.
  - **Unité** : Nombre de produits réparés.
- **Contour de la cible** : La réutilisation de composant s'effectue uniquement au niveau de la Division PHARMAGEST du Groupe EQUASENS, en France (pour des matériels hors garanties).
- **Valeur de référence** : Au titre de 2024, le Groupe comptabilise 617 réparations.
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N. Horizon 2027.
- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies sur la base des taux de réparations observés au cours des précédents exercices.
- **Preuves scientifiques** : Il est prouvé que la réparation de composants limite les impacts environnementaux des produits.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition de la cible.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Au titre de 2025, le Groupe comptabilise 295 réparations. Les variations du nombre de réparations sont principalement liées aux améliorations portées sur la solidité des nouvelles gammes KAPELSE générant une volumétrie moins importante de retour en 2025.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à l'augmentation du taux d'utilisation circulaire des matières.

La cible se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets de la préparation en vue du réemploi c'est à dire toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par laquelle des produits ou des composants de produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

### Cible du nombre tonnes de DEEE

- **Rapport cible / politique** : La cible vise à montrer l'efficacité des différents canaux de revalorisation en réduisant au maximum le nombre de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).
- **Niveau à atteindre** : Maintenir les quantités de DEEE sous la barre des 60 tonnes.
  - **Nature de la cible** : Absolue.
  - **Unité** : Tonnes de DEEE.
- **Contour de la cible** : La cible porte sur les activités propres du Groupe, et plus spécifiquement ses divisions PHARMAGEST et E-CONNECT gérés par la société EHLS en France.
- **Valeur de référence** : La valeur de référence est de 20,48 Tonnes au titre de l'exercice 2024 (donnée pour un seul prestataire).
- **Période couverte** : Années civiles 2024-2029.
- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies sur la base des taux de DEEE observés au cours des précédents exercices en tenant compte de la volonté du Groupe de privilégier à l'avenir les autres canaux de l'économie circulaire.

- **Preuves scientifiques :**

- Réduction des déchets : selon une étude de l'Agence européenne pour l'environnement, le recyclage des DEEE contribue à réduire la quantité de déchets solides envoyés en décharge, ce qui diminue la pollution et les risques pour la santé publique.
- Récupération des matériaux : le recyclage des DEEE permet de récupérer des matériaux précieux tels que l'or, l'argent, le cuivre et d'autres métaux rares. Une étude publiée dans le Journal of Cleaner Production a montré que le recyclage des DEEE peut récupérer jusqu'à 90 % des métaux présents dans les appareils électroniques.
- Économie d'énergie : le recyclage des DEEE nécessite généralement moins d'énergie que la production de nouveaux matériaux à partir de matières premières. Par exemple, une étude de l'Université de l'État de l'Oregon a révélé que le recyclage de l'aluminium à partir de DEEE consomme jusqu'à 95 % moins d'énergie que la production d'aluminium vierge.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre : le recyclage des DEEE contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une étude de l'Institut de recherche sur l'environnement et l'économie a estimé que le recyclage des DEEE pourrait réduire les émissions de CO2 de plusieurs millions de tonnes par an.
- **Part des parties prenantes :** Les parties prenantes n'ont pas pris part à la définition de la cible.
- **Changement de la cible :** La cible a évolué au titre de l'exercice pour tenir compte d'un second prestataire de traitement des DEEE et a été réhaussée à 60 tonnes.
- **Performance par rapport aux cibles :** À compter du quatrième trimestre 2025, le Groupe a intégré des données quantitatives issues d'un second prestataire de recyclage de DEEE qui n'était préalablement pas en mesure de communiquer ses tonnages. En extrapolant à l'ensemble de l'exercice, les tonnes de DEEE sont estimées à 51 tonnes.

La cible est liée, aux flux de ressources entrants et aux flux de ressources sortants, y compris les déchets, les produits et les matières et, plus spécifiquement à la gestion des déchets, y compris leur préparation en vue d'un traitement approprié.

La cible se rapporte au niveau de hiérarchie des déchets d'élimination c'est à dire opération qui n'est pas de la valorisation, même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances ou d'énergie (par exemple, la mise en décharge, l'incinération).

La cible présentée n'est pas contraignante (imposée par la législation) et est issue d'une démarche volontaire du Groupe EQUASENS.

## 2.4.5. Ressources entrantes (E5-4)

Les principaux flux de ressources entrantes dans le cadre des activités du Groupe EQUASENS sont concentrés sur :

- la Division PHARMAGEST qui commercialise principalement des équipements informatiques (PC, Serveurs, NAS, étiquettes électroniques,...) et les emballages associés (principalement cartons).
- la Division E-CONNECT qui conçoit et fait fabriquer par sous-traitants des équipements électroniques à destination des professionnels de santé. Le Groupe n'a pas d'usine ou autre immobilisation destinée à la fabrication de ces matériels.

L'ensemble de ces matériels intègre au niveau de la chaîne de valeur amont des matières premières critiques, telles que le cuivre, l'or, l'argent, le tantale, le lithium, le cobalt, et le nickel, et des terres rares comme le terbium (utilisé dans les écrans à cristaux liquides), le dysprosium (utilisé dans les aimants permanents pour les disques durs et les moteurs électriques), le lanthanum (dans les lentilles de caméra et les batteries rechargeables), et le yttrium (utilisé dans les phosphores pour les écrans et les LED).

Dans le cadre de ses activités, le Groupe EQUASENS n'a pas recours à l'usage de l'eau dans des procédés industriels et se limite aux besoins sanitaires et hygiéniques de ses collaborateurs. Au sein de sa chaîne de valeur amont le Groupe n'a pas une connaissance suffisamment fine pour déterminer si l'usage de l'eau revêt un caractère matériel notamment en matière d'extraction de ces matières premières et terres rares intégrant la composition des matériels informatiques.

N'ayant pas la maîtrise des procédés industriels et les informations issues de sa chaîne de valeur amont, le Groupe EQUASENS estime que seuls les flux de ressources entrants de sa filiale KAPELSE constituent un enjeu de durabilité matériel. Au titre de cette entité les principales informations sur les flux entrants sont les suivantes :

- le poids total global des produits fabriqués est de 24,30 Tonnes ;
- le pourcentage de matières biologiques (dont les biocombustibles utilisés à des fins non énergétiques) utilisées pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) qui est issu de sources durables est de 16% (3,90 Tonnes d'emballages certifiés FSC Mixte à 70%) ;
- le poids, des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) est de 198 Kg dont 56 Kg de composants recyclés.

Ces données sont issues de pesées unitaires, réalisées en interne, multipliées par les volumes de production.

## 2.4.6. Ressources sortantes (E5-5)

### Produits et matières

La description des contributions du Groupe EQUASENS à l'économie circulaire et sa stratégie de réduction et de gestion des déchets sont présentées en Section 2.4.2 et Section 2.4.3 relatives aux politiques et actions du Groupe.

À l'instar des flux entrants, du fait de la circularité de son business model, les principaux produits issus de son processus de production sont des équipements informatiques (PC, Serveurs, NAS, étiquettes électroniques,...) et les emballages associés (principalement cartons).

Il est rappelé que le Groupe EQUASENS ne dispose pas d'usines en propre et que tel que décrit dans la politique présentée en Section 2.4.2, le Groupe privilégie la commercialisation de produits et matières qui sont conçus selon les principes de l'économie circulaire, dont la pérennité, la réutilisabilité, la réparabilité, le démontage, le remanufacturation, le reconditionnement, le recyclage, la recirculation par le cycle biologique ou l'optimisation de l'utilisation du produit ou des matières grâce à d'autres modèles économiques circulaires.

La pérennité attendue des équipements informatiques peut varier en fonction de plusieurs facteurs, notamment la qualité de fabrication, l'utilisation, l'entretien et les avancées technologiques. Voici une estimation générale pour chaque type d'équipement :

- PC : en moyenne, un PC a une durée de vie de 3 à 5 ans. Cependant, certains peuvent fonctionner efficacement pendant 6 à 8 ans avec des mises à jour et un entretien appropriés.
- Serveurs : les serveurs ont généralement une durée de vie plus longue, souvent de 5 à 7 ans.
- NAS (Network Attached Storage) : les dispositifs NAS ont une durée de vie moyenne de 3 à 5 ans, mais cela peut varier en fonction de l'utilisation et de la qualité des disques durs installés.
- Onduleurs (UPS) : la durée de vie des onduleurs est généralement de 3 à 5 ans, mais cela dépend également de la qualité de la batterie et de l'utilisation.
- Autres périphériques (imprimantes, scanners, etc.) : la durée de vie des périphériques varie considérablement, en général, elle se situe entre 3 et 7 ans, selon le type de périphérique et son utilisation.

À travers ses cycles de commercialisation de 30 à 42 mois suivi des processus de revalorisation à l'issue de ces derniers, le Groupe estime que la pérennité des produits commercialisés sont alignés à ces estimations.

Le Groupe n'est pas en mesure de répondre de façon détaillée pour chacun de ses produits. Néanmoins, il est possible d'avoir une estimation générale des indices de réparabilité pour les équipements informatiques mentionnés :

- PC (ordinateurs personnels) : l'indice de réparabilité est généralement bon, souvent autour de 6 à 8 sur 10. Les composants sont souvent modulaires (comme la RAM, le disque dur, la carte graphique), ce qui facilite les réparations et les mises à niveau. Cependant, certains modèles compacts ou portables peuvent être plus difficiles à réparer.
- Serveurs ont également un indice entre 6 et 9 car conçus pour être modulaires et facilement accessibles pour les réparations et les mises à niveau. Les pièces de rechange sont généralement disponibles, mais cela peut dépendre du fabricant.
- NAS ont un indice de réparabilité variable, généralement entre 5 et 7 sur 10. Ils peuvent être relativement faciles à réparer, surtout si les disques durs sont remplaçables. Cependant, l'accès à d'autres composants internes peut être plus complexe selon le modèle.
- Onduleurs (UPS) ont un indice de réparabilité modéré, souvent entre 4 et 6 : les batteries peuvent être remplaçables, mais l'accès aux autres composants internes peut être difficile. De plus, certains modèles sont conçus pour être jetables plutôt que réparables.
- Autres périphériques (imprimantes, scanners, etc.) : la réparabilité dépend fortement du type de périphérique, elle varie entre 3 et 6 sur 10. Par exemple, certaines imprimantes peuvent avoir des pièces facilement remplaçables, tandis que d'autres peuvent être plus difficiles à réparer en raison de la complexité de leur conception. Il est important de noter que ces indices de réparabilité peuvent varier en fonction des marques et des modèles spécifiques.

Au titre de 2025, le Groupe n'est pas en mesure de fournir la part exacte de contenus recyclables dans les produits et les emballages qu'il commercialise.

Néanmoins, selon les sources de données ouvertement disponibles, il est avéré que la part de contenu recyclable dans les produits électroniques et leurs emballages varie selon le type d'équipement : pour les ordinateurs personnels (PC), environ 60 à 90 % des matériaux, tels que les métaux, plastiques et verre, sont recyclables, bien que certains composants internes puissent contenir des éléments non recyclables. Les serveurs affichent une part similaire, avec près de 70 à 90 % de matériaux recyclables. Les dispositifs de stockage en réseau (NAS) présentent une recyclabilité d'environ 60 à 80 %, tandis que les onduleurs (UPS) se situent entre 50 et 80 %, les batteries nécessitant un traitement spécial. Enfin, pour d'autres périphériques comme les imprimantes et scanners, la part recyclable varie de 30 à 70 %, dépendant fortement du type de produit. En ce qui concerne les emballages, ils affichent généralement des taux de recyclabilité élevés, souvent supérieurs à 80 %.

Ces chiffres sont des estimations, fournies à titre indicatif, et peuvent fluctuer selon les fabricants et les modèles spécifiques.

## Déchets

Le Groupe EQUASENS n'a pas une vue exhaustive et centralisée de ses déchets pour l'ensemble de ses filiales et agences. Néanmoins, l'activité principale de négoce de matériels informatiques fait l'objet d'un suivi dédié par la centrale d'achats du Groupe.

À ce titre, le Groupe a identifié à minima 126 tonnes de matériels informatiques qui, avant d'entrer dans le processus d'économie circulaire, pourraient être qualifiés de déchets. Ces déchets électroniques entrent dans la catégorie des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) sont souvent considérés comme des déchets dangereux en raison de la présence de substances nocives qu'ils peuvent contenir. En effet, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) contiennent une variété de matériaux, notamment des métaux (fer, acier, aluminium, cuivre, et métaux précieux comme l'or et l'argent), des plastiques de différents types utilisés pour les boîtiers et composants, du verre (issu des écrans d'appareils), des composants électroniques incluant des circuits imprimés et autres éléments contenant des métaux lourds, des batteries. Au plomb, lithium-ion ou nickel-cadmium, nécessitant un traitement spécial) et d'autres substances dangereuses (plomb, mercure, cadmium et retardateurs de flamme bromés).

Parmi ces matériels récupérés auprès des clients du Groupe, les matériels non détruits représentent :

- 94 tonnes destinées à une réutilisation.
- 0 tonnes en recyclage.
- 0 tonnes au titre d'autres opérations de valorisation.

Parmi les matériels collectés en vue d'une élimination :

- 0 tonnes sont incinérées.
- 0 tonnes sont mises en décharge.
- 31,7 tonnes de matériels récupérés sont destinés à la casse. À cela s'ajoute des matériels qui, à l'issue de contrôles effectués sur les matériels destinés à une réutilisation, s'avèrent non réutilisables (estimés à 25 tonnes) portant finalement le poids total de déchets qui font l'objet d'une opération d'élimination directe auprès de partenaires habilités à près de 56 Tonnes.

Dans le cadre de son processus de collecte, le Groupe n'a pas de déchets non recyclés ou non éliminés en dehors des canaux présentés ci-avant.

Il est précisé que le Groupe ne produit pas de déchets radioactifs.

Les données ci-dessus sont calculées à partir de mesures directes, à savoir les quantités de matériels réceptionnées en centrale d'achats, actuellement regroupées en deux catégories : les matériels réutilisables et matériels hors services issus des agences du Groupe. Le Groupe entend améliorer cette catégorisation dans les exercices à venir.

### 3. Informations sociales

#### 3.1. Personnel de l'entreprise (ESRS S1)

##### 3.1.1. Intérêts et points de vue des parties intéressées (ESRS 2 SBM-2)

Pour comprendre la façon dont le Groupe EQUASENS prend activement en compte ses parties prenantes à travers un dialogue multiple, se référer aux Sections 1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2) et 1.3.3 Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3).

L'Humain est l'un des importants piliers de la création de valeur du Groupe c'est pourquoi, à travers le dialogue régulier, tient compte du rôle que sa stratégie et son modèle économique peuvent jouer dans la création, l'exacerbation ou l'atténuation d'impacts matériels sur son personnel. Par ses mesures déjà initiées, le Groupe estime que le modèle et la stratégie d'entreprise sont adaptés pour faire face à ces impacts matériels.

##### 3.1.2. Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM-3)

Comme indiqué en Section 1.3.3 les impacts matériels identifiés sont essentiellement des impacts potentiels. Ceux relatifs à la sécurité de l'emploi, le suivi de la diversité dans ses recrutements, la prise en compte de l'équilibre entre vie privée et professionnelle, la qualité du dialogue social résultent de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise et contribuent à la création de valeur du Groupe. Les impacts en lien avec la formation et le développement des compétences influent sur sa stratégie et son modèle économique et contribuent à son adaptation.

Le lien entre risques et opportunités matériels découlant des impacts sur son personnel et des dépendances à l'égard de celui-ci et sa stratégie et son modèle économique sont présentés en Section 1.3.3. du présent État de Durabilité.

Les membres du personnel qui peuvent être affectés matériellement par l'entreprise sont inclus dans le périmètre des informations fournies en Section 3.1.8.

Les activités du Groupe EQUASENS nécessitent par nature un personnel bien formé ayant une connaissance approfondie des métiers, mais aussi de l'environnement professionnel et légal des clients. Ces critères expliquent le faible taux de contrats précaires au sein des salariés du Groupe. Le Groupe a ponctuellement recours à des travailleurs indépendants ou des personnes fournies par des entreprises d'intérim. Ces travailleurs sont alors intégrés et gérés comme des effectifs propres au Groupe.

Les impacts négatifs potentiels sont des impacts que le Groupe relie plutôt à des cas ponctuels, et non étendus ou systémiques.

Il est également précisé que le Groupe EQUASENS :

- estime avoir des impacts positifs matériels à travers son dispositif de formation. Celui-ci s'adresse prioritairement aux effectifs salariés du Groupe dans l'intégralité des pays dans lesquels le Groupe est implanté.
- a identifié un risque (lié au manque d'attractivité) et une opportunité (de fidélisation élevée en raison de la formation et du développement des compétences) matériels découlant d'impacts sur son personnel et de dépendances à l'égard de ce dernier. Aucun n'est en lien avec un groupe spécifique de personnes.
- n'ayant pas encore formalisé de plan de transition, le Groupe n'a pas identifié d'impact matériel sur son personnel résultant de ce dernier.
- n'a pas une connaissance suffisamment fine de l'ensemble des composants intégrés à ses produits par les différents acteurs de sa chaîne de valeur amont, pour affirmer ou infirmer la présence de risques non négligeables de travail forcé ou de travail obligatoire ou de travail des enfants tant en termes de type d'activité (atelier de fabrication, par exemple) ou de pays ou zones géographiques où s'exercent des activités considérées comme à risque. Au titre de ses activités propres, le Groupe n'a pas identifié de tels risques.

Dans le cadre de son évaluation de la matérialité, le Groupe EQUASENS n'a pas identifié de typologies de personnes ayant des caractéristiques ou travaillant dans des contextes spécifiques qui pourraient être exposées davantage. Il est toutefois à préciser que le Groupe a déjà mis en place une série de mesures visant à promouvoir un recrutement paritaire entre les femmes et les hommes et plus inclusif envers les personnes en situation de handicap.

### 3.1.3. Politiques liées aux effectifs de l'entreprise (S1-1)

Politiques adoptées pour gérer les impacts matériels sur le personnel, ainsi que les risques et possibilités importants associés

Les ambitions du Groupe EQUASENS en matière de gestion des ressources humaines se traduisent par un ensemble de politiques qui donnent les grandes orientations à suivre par les entités du Groupe quelque soit leurs implantations géographiques. Le rythme de mise en œuvre peut varier en fonction de la maturité des pays, des priorités et du contexte légal local. Sont détaillées ci-dessous les politiques, ou parties de politiques, permettant d'adresser les impacts, risques et opportunités matériels du Groupe. Certaines politiques incluent des éléments qui, pris isolément, ne relèvent pas d'enjeux matériels, mais qui, combinés à d'autres, contribuent à une gestion efficace des impacts, risques et opportunités matériels sur son personnel.

#### Politique de sécurité de l'emploi et gestion des contrats précaires

- **Description de la politique** : Le Groupe EQUASENS est soucieux du bien-être de ses salariés et lutte contre la précarité dans les emplois. Le Groupe définit le travail précaire comme le recours à des travailleurs sous contrat de courte durée ou à durée déterminée, à des travailleurs employés par l'intermédiaire de tiers, à de la sous-traitance à des tiers ou le recours à des travailleurs informels. Les activités du Groupe EQUASENS requièrent intrinsèquement un personnel hautement qualifié, possédant une connaissance approfondie des métiers ainsi que de l'environnement professionnel et juridique de ses clients. Ces critères expliquent le faible taux de contrats précaires au sein du Groupe. Les chiffres sur la répartition des salariés (notamment selon leurs types de contrats) sont renseignés dans la Section 3.1.8 de cet État de Durabilité, et les cibles sont précisées dans la Section 3.1.7. Le recours aux contrats précaires, comme les CDD ou l'intérim, est limité aux cas de variations temporaires d'activité.
- **Objectifs généraux** : Promouvoir la sécurité de l'emploi pour fidéliser les collaborateurs et améliorer leur engagement.
- **IRO rattaché** : Impact du manque de la sécurité d'emploi pour les travailleurs contractuels (CDD/intérim).
- **Champ d'application de la politique** : Tous les salariés des entités du Groupe, avec un suivi spécifique en France, lieu d'implantation principal du Groupe.
- **Responsable de la politique** : La DRH Groupe supervise cette politique, avec une mise en œuvre locale par les équipes RH et opérationnelles.

#### Politique de dialogue social et de représentation des salariés

- **Description de la politique** : Le dialogue social est au cœur des pratiques d'EQUASENS, notamment par le biais du Comité Social et Économique (CSE) et des consultations régulières sur des thématiques stratégiques dont la transition écologique et numérique. Ce dialogue est renforcé par la présence de représentants des salariés au Conseil d'Administration.
- **Objectifs généraux** : Améliorer l'engagement des salariés, garantir une prise en compte de leurs préoccupations et intégrer leurs retours dans les décisions stratégiques.
- **IRO rattaché** : Impact sur l'engagement de ses propres employés en raison de l'absence de mécanismes de dialogue social et de négociation collective.
- **Champ d'application de la politique** : L'ensemble des entités et sites du Groupe, avec une priorisation des zones où le Groupe emploie un effectif significatif.
- **Responsable de la politique** : La Direction des Ressources Humaines Groupe et les Directions des Ressources Humaines locales, en coordination avec les représentants syndicaux.

L'approche du Groupe concernant le dialogue avec les membres de son personnel et de ses représentants est détaillée d'une manière plus précise dans la prochaine Section 3.1.4.

#### Politique d'égalité femmes-hommes

- **Description de la politique** : Le Groupe EQUASENS a décidé de mettre en œuvre une politique égalité femmes-hommes car il est convaincu que la mixité et la diversité constituent une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique. Le Groupe s'engage pour une égalité réelle entre les sexes à travers son plan d'actions égalité femmes-hommes détaillé en Section 3.1.6. Ce plan d'actions comprend notamment des mesures favorisant une parité dans les recrutements et l'accès aux postes à responsabilités, la réduction des écarts de rémunération et la mixité dans des métiers traditionnellement masculins. Cette politique a pour but d'assurer une égalité non seulement à l'embauche, mais également tout au long du parcours professionnel (en termes d'évolution professionnelle, de rémunération, d'articulation des temps de vie professionnelle / personnelle, etc.), avec des actions concrètes et outillées, en vue de prévenir et de corriger progressivement toute inégalité qui serait identifiée.



- **Objectifs généraux** : Garantir l'équité dans le recrutement, la rémunération et la progression professionnelle, tout en respectant les exigences légales locales.
- **IRO rattaché** : Absence de suivi de l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de recrutement.
- **Champ d'application de la politique** : L'ensemble des collaborateurs du Groupe, quelle que soit leur localisation géographique.
- **Responsable de la politique** : La Direction des Ressources Humaines du Groupe et les services RH au niveau local.

### Politique d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

- **Description de la politique** : Le Groupe EQUASENS favorise l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle par des dispositifs tels que le télétravail (mis en place pour plusieurs postes), des horaires flexibles, des congés pour les aidants ou parents, et le droit à la déconnexion.
- **Objectifs généraux** : Améliorer la qualité de vie au travail, limiter les risques de surcharge professionnelle et soutenir l'engagement des salariés.
- **IRO rattaché** : Impact de la non prise en compte de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- **Champ d'application de la politique** : Tous les salariés du Groupe, avec une adaptation locale selon les réglementations en vigueur.
- **Responsable de la politique** : La Direction des Ressources Humaines, en collaboration avec les responsables des entités opérationnelles.

### Politique de gestion des talents et compétences

- **Description de la politique** : Pour faire face aux enjeux associés à l'expertise et la formation des salariés, le Groupe EQUASENS a mis en place une politique de gestion des talents et compétences. Cette politique se concentre notamment sur la gestion durable des compétences clés, la formation des managers et la gestion des hauts talents. En effet, la gestion des hauts potentiels est une composante stratégique de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) du Groupe. Elle vise à identifier, développer et fidéliser les collaborateurs présentant un fort potentiel de leadership et de performance.  
La politique de gestion des talents mise en œuvre pour l'ensemble des salariés inclut des programmes annuels et pluriannuels de formation sur des thèmes techniques, managériaux et technologiques, ainsi que des dispositifs sur-mesure pour des secteurs stratégiques comme le commerce et la R&D. Les formations incluent des modules externes (anglais, sécurité informatique) et internes (e-learning sur les aspects métiers et réglementaires). Enfin, un suivi individualisé est assuré via une plateforme interne « e-EA », incluant des entretiens annuels et professionnels et des retours réguliers avec les managers.
- **Objectifs généraux** : Renforcer les compétences pour soutenir l'innovation, optimiser la performance et favoriser la mobilité interne.
- **IRO rattachés** :
  - Impact de la formation et du développement des compétences sur l'engagement des salariés.
  - Risque lié au manque d'attractivité (rotation du personnel, perte de chiffre d'affaires).
  - Opportunité de maintien d'un taux de fidélisation élevé en raison de la formation et du développement des compétences.
  - Impact de l'absence de formation et de développement des compétences sur l'engagement des salariés.
- **Champ d'application de la politique** : Tous les collaborateurs, avec un focus sur les managers et les équipes R&D.
- **Responsable de la politique** : La Direction des Ressources Humaines Groupe et les services RH de chaque entité, ainsi que le comité de pilotage de la GPEC.

### Données communes à l'ensemble des politiques

Pour davantage de clarté et de lisibilité, il a été décidé de regrouper ci-dessous certains points de données requis par la norme ESRS 2, car ces données sont communes à l'ensemble des politiques, plutôt que de les intégrer individuellement dans chaque politique mentionnée dans cette section.

- **Processus de surveillance des politiques** : Le processus de suivi et d'efficacité des politiques du Groupe EQUASENS relatives à son personnel est uniforme et se résume ainsi :
  - **Collecte de données** : les données quantitatives correspondant aux indicateurs définis dans les politiques sont collectées localement, puis consolidées en partie au niveau du Groupe. Par ailleurs, des données qualitatives sont recueillies via les canaux d'expression des salariés, tels que décrits en Section 3.1.4 du présent État de Durabilité.
  - **Analyse** : les données quantitatives et qualitatives sont analysées afin d'identifier les tendances, les écarts ou les problèmes potentiels liés à l'application des politiques.
  - **Évaluation** : les résultats obtenus sont comparés aux objectifs fixés par les politiques. Cette étape permet de mesurer leur efficacité, de documenter les conclusions et de partager ces dernières avec les parties prenantes concernées.

- Révision et ajustement : sur la base des conclusions et des retours des directeurs des ressources humaines, des ajustements peuvent être apportés aux politiques ou à leur mise en œuvre pour améliorer leur efficacité. Des évolutions externes, comme des changements réglementaires, peuvent également entraîner une révision.
- **Normes ou initiatives tierces que l'entreprise s'engage à respecter dans le cadre de la mise en œuvre de la politique** : Il est important de préciser que ces normes et initiatives sont des instruments non contraignants, distincts des textes législatifs ou réglementaires obligatoires, et auxquels les entreprises peuvent adhérer sur une base volontaire. Ce point n'est pas repris dans les politiques, car le Groupe n'a pas pris d'engagement formel à respecter de telles normes ou initiatives tierces.
- **Prise en compte des intérêts des principales parties prenantes lors de l'élaboration de la politique** : Les politiques sont élaborées par des experts métiers ou des groupes de travail en collaboration avec les directeurs des ressources humaines des différentes entités.
- **Modalités de mise à disposition des politiques** : Les modalités de diffusion des politiques aux parties prenantes concernées, y compris celles chargées de leur mise en œuvre, sont uniformes pour toutes les politiques du Groupe relatives à son personnel : les politiques sont diffusées aux collaborateurs par mails. En cas d'évolutions majeures de politiques groupe, des actions de communication et de formation spécifiques peuvent être mises en place, comme des webinaires, des affiches ou des modules d'e-learning.

## Engagements en matière de droits de l'Homme

Le Groupe reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales. Les politiques mises en place par le Groupe EQUASENS respectent également les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et tient compte de son slogan « protéger, respecter, remédier » pour agir en faveur de la protection des droits du travail pour ses employés.

Lorsqu'une atteinte aux droits de l'Homme est confirmée, le Groupe EQUASENS met en œuvre des mesures adaptées pour remédier à la situation. Ces mesures peuvent inclure, selon les circonstances, des excuses formelles, des indemnités financières ou non financières, l'application de sanctions punitives, ou encore la réhabilitation de la personne ou du groupe concerné. Ces actions sont prises avec pour objectif de restaurer les droits affectés, d'éviter toute récidive et de garantir une réparation juste et proportionnée.

L'essentiel de l'activité du Groupe EQUASENS est réalisé en France et en Europe de l'Ouest, région où le recours au travail des enfants est très limité et bien plus faible que d'autres régions d'Europe ou du monde, d'après les chiffres transmis dans le rapport conjoint sur le travail des enfants mené en 2020 par l'ILO (International Labour Organization) et l'UNICEF (United Nations International Children's Emergency Fund). Ainsi le Groupe a une assurance raisonnable que ce risque n'est pas matériel pour le Groupe EQUASENS au vu de son implantation géographique et des interdictions contre le travail des enfants mises en place dans ces pays.

Le Groupe est présent hors de la zone européenne à travers ses activités en Ile Maurice. Néanmoins, l'activité de HDM, l'édition de logiciels, nécessite un niveau élevé de formation et exclut toute forme de travail d'enfants. Par ailleurs, associée pleinement aux activités de développement informatique du Groupe, cette société est totalement intégrée au mode de fonctionnement des entités françaises, que ce soit sur les aspects de gestion du personnel, juridiques, financiers et stratégiques.

Ainsi les politiques du Groupe en matière de personnel tiennent compte de l'interdiction de la traite des êtres humains, du travail forcé, du travail obligatoire et du travail des enfants, même si les références n'y sont pas explicites dans l'ensemble des procédures.

Le Groupe EQUASENS a également mis en place une charte d'achats éthiques et responsables, reflétant ses engagements envers des pratiques d'achats durables. Ces mesures garantissent que les processus d'approvisionnement respectent des normes éthiques. Le paragraphe 2.1 de la charte détaille les dispositions conformes aux normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant la sécurité des travailleurs, notamment en matière de discrimination, de travail des enfants, de travail forcé et de travail dissimulé. Cette charte est librement accessible sur le site internet d'EQUASENS.

## Santé et sécurité des salariés

Le Groupe EQUASENS dispose d'une politique de santé et de sécurité des salariés qui est en place depuis plusieurs années. Elle vise à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place de mesures de sécurité pour protéger les salariés. Depuis 2015, le Groupe procède à l'amélioration continue de son Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail. À ce titre, un comité de pilotage lié à la sécurité se réunit trimestriellement, composé des responsables sécurité des différentes filiales du Groupe et d'experts externes accompagnant le Groupe dans sa démarche.

## Lutte contre les discriminations et politiques d'inclusion

Le Groupe met en œuvre des dispositifs visant à éliminer toutes formes de discrimination, lutter contre le harcèlement et promouvoir l'égalité des chances. Cependant, ces différents dispositifs favorisant la diversité et l'inclusion ne sont pas toutes formalisées dans une politique spécifique.

Le Groupe n'applique aucune forme de discriminations ayant pour objet l'origine raciale et ethnique, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, l'extraction nationale, l'origine sociale ou toute autre forme de discrimination. Le Groupe EQUASENS s'interdit toute mesure visant à réduire la liberté d'opinion, d'expression, d'association, de négociation collective, de manifestation, ou de pensée.

Le Groupe EQUASENS n'a pas identifié de typologies de personnes étant davantage exposées dans son évaluation de double matérialité, mais il s'est engagé à mettre en place des mesures afin de promouvoir l'inclusion des personnes en situations de handicap. En effet, l'intégration de collaborateurs en situation de handicap fait partie de la politique du Groupe EQUASENS en faveur de la diversité, au-delà des aspects purement financiers et des « quotas » légaux. De par son positionnement d'entreprise citoyenne de la santé, le Groupe EQUASENS souhaite « structurer » sa politique d'insertion des personnes présentant un handicap et en faire une de ses priorités dans le cadre de sa politique sociale. Le Groupe EQUASENS perpétue les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

- Le développement des partenariats avec l'AGEFIPH (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) et la Médecine du Travail pour une meilleure prise en compte des aménagements nécessaires des postes de travail des collaborateurs handicapés. En cas d'aménagement de poste, le Groupe EQUASENS s'appuie sur les compétences d'un ergonome du travail et recourt à des fournisseurs spécialisés pour l'achat du matériel ;
- Une partie de l'activité de gestion des incidents réseaux et téléphonie est confiée à une société de sous-traitance agréée pour l'insertion de travailleurs handicapés. Cette activité représente une unité de travail ;
- Localement, des fournitures sont commandées à la fédération des aveugles. Depuis 2020, le Groupe a intégré les contraintes des postes dans les fiches de poste puis dans les annonces (déplacements, travail sur écran, horaires, port de charges, etc.).

En 2025, le Groupe a poursuivi ses efforts en matière d'inclusion du handicap afin de :

- Sensibiliser l'ensemble des managers et collaborateurs sur le sujet du handicap en entreprise, en levant les éventuels freins ;
- Poursuivre les partenariats avec les principaux acteurs du handicap (AGEFIPH, Cap Emploi, Sameth,...) ;
- Sensibiliser les partenaires recrutement sur le sujet du handicap et sur les possibilités d'accueil.

Le Groupe EQUASENS s'engage fermement à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier aux atteintes à l'égalité des chances qui pourraient survenir dans le cadre de ses activités. Un dispositif d'alerte, détaillé dans la Section 3.1.5 et la Section 4.1.3, permet aux collaborateurs, partenaires et parties prenantes de signaler toute atteinte potentielle ou avérée à ce droit.

### 3.1.4. Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants (S1-2)

Pour favoriser des relations sociales de qualité, le Groupe promeut le dialogue social, garantit les principes de libre expression et de représentation syndicale.

Pour rappel, 6 impacts matériels (5 négatifs et 1 positif), actuels ou potentiels, ont été identifiés concernant le périmètre du personnel de l'entreprise. Le Groupe EQUASENS est conscient que le dialogue avec son personnel et ses représentants sont un moyen de pouvoir aborder et suivre ces impacts potentiels matériels et de s'assurer qu'ils ne deviennent pas des impacts réels.

#### Questionnaires de satisfaction des collaborateurs

Des retours d'information sont recueillis individuellement ou collectivement, par le biais de questionnaires de satisfaction envoyés aux employés. En effet, connaître l'opinion des salariés, leurs attentes, leur niveau d'engagement et de satisfaction permet de mieux appréhender la dimension humaine et sociale de la vie dans l'entreprise. Cette démarche est bénéfique à de multiples niveaux, elle permet d'optimiser les ressources humaines, valoriser le personnel, favoriser l'épanouissement des équipes, renforcer les outils d'aide managériale.

Les premières enquêtes ont eu lieu en 2024 au sein des filiales françaises du Groupe EQUASENS. En 2025, le Groupe a élargi son périmètre à l'ensemble des entités étrangères afin de disposer d'un état des lieux au plus proche de la réalité pour chaque pays et chaque filiale.

Les thématiques abordées dans le questionnaire de cette année étaient : le développement professionnel, l'environnement de travail, le management, la reconnaissance, la raison d'être, et le développement durable.

Ces enquêtes sont des évaluations réalisées par des prestataires externes et débouchent sur la constitution d'un groupe de travail chargé de la mise en place de plans d'actions et de leurs suivis. Les résultats de l'enquête sont partagés aux plus hauts niveaux hiérarchiques.

### Processus de dialogue avec les représentants du personnel

Les entités du Groupe EQUASENS partagent régulièrement avec les représentants du personnel.

En France, dans les sociétés de plus de 11 ETP ayant élues un CSE, une réunion ordinaire de cette instance est tenue chaque mois. À cela s'ajoute une consultation spécifique sur les comptes et la politique sociale de l'entreprise une fois par an. Des réunions extraordinaires sont réalisées suivant les cas prévus par la loi (licenciement d'un salarié protégé, réorganisation, reclassement d'un salarié inapte, ...) ou à la demande de l'une des parties. Un compte-rendu est systématiquement rédigé et diffusé à l'ensemble des salariés du périmètre concerné. Des commissions, composées de membres de CSE et d'un représentant de la Direction, sont également organisées périodiquement (égalité, mutuelle / prévoyance, formation,...). À cela s'ajoute, des réunions de négociation avec les délégués syndicaux (négociation d'accord, rémunération, ...).

Les Directions Générales de chaque pays sont responsables de l'organisation du dialogue social avec les instances représentatives du personnel en conformité avec le droit local. Elles sont invitées à participer au dialogue sectoriel national si nécessaire. Ce sont également elles qui sont garantes du suivi des indicateurs précédemment cités.

Le Groupe EQUASENS n'a pas conclu d'accord-cadre global spécifique ou d'autres accords formalisés avec les représentants des travailleurs concernant le respect des droits de l'Homme de son personnel. Toutefois, l'entreprise s'appuie sur des mécanismes internes, tels que son dispositif d'alerte, pour garantir la prise en compte des droits de l'Homme et pour recueillir les points de vue de ses collaborateurs sur ces enjeux fondamentaux.

Le Groupe EQUASENS veille à ce que les retours d'information des collaborateurs soient pris en compte dans la prise de décision, notamment grâce à la participation active de deux membres du Comité Social et Économique (CSE) au Conseil d'Administration. Leur présence permet de garantir une transparence sur l'influence concrète du dialogue social et des retours des salariés sur les décisions stratégiques de l'entreprise, renforçant ainsi la confiance et l'engagement des équipes.

Les ressources financières et humaines allouées à ce dialogue sont estimées à près de 327 K€ (en intégrant budgets de fonctionnements, activités sociales et culturelles, et abondement).

Le cas échéant, le Groupe EQUASENS aborde au sein du Comité Social et Économique (CSE) les impacts de la réduction des émissions de carbone et de la transition écologique, incluant restructurations, emploi, formation, égalité, équité sociale, santé et sécurité. Ces échanges se déroulent dans un cadre ouvert et respectueux, garantissant un dialogue social transparent et une transition juste pour tous les salariés. L'entreprise s'assure qu'aucune entrave n'est faite à la discussion ou à la mise en œuvre des initiatives nécessaires.

L'efficacité du dialogue avec le personnel est évalué d'une manière formelle à travers le suivi d'indicateurs tels que le nombre de réunions et le nombre d'accords signés chaque année avec les représentants syndicaux ainsi que le taux de réponse à l'enquête de satisfaction annuelle.

Pour l'heure, le Groupe EQUASENS n'a pas de procédure en place afin de recueillir spécifiquement les points de vue du personnel susceptible d'être particulièrement exposé ou marginalisé.

### **3.1.5. Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-3)**

Les exigences de cette section sont couvertes par les informations renseignées dans la Section 4.1.3, qui vient préciser le dispositif de système d'alerte en place.

En complément des informations renseignées en Section 4.1.3, à l'instar du système mis en place pour réparer ou remédier aux atteintes faites aux droits de l'Homme pour son personnel, le Groupe EQUASENS s'engage, en cas d'impact négatif matériel avéré sur des membres de son personnel, à mettre en œuvre des mesures de réparation adaptées incluant des excuses, une indemnisation, des sanctions ou une réhabilitation, tout en s'assurant de l'efficacité de ces actions.

## Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Le Groupe EQUASENS dispose d'un dispositif d'alerte ouvert aux salariés, collaborateurs extérieurs et occasionnels, fournisseurs, clients et parties prenantes dans tous les pays.

Le Comité d'éthique peut être saisi via la plateforme d'alerte dédiée : <https://welcoop.besignal.com>. Le lanceur d'alerte a le choix de rendre son alerte anonyme. Chaque alerte est traitée par le Comité d'éthique. Le dispositif répond aux exigences légales notamment quant aux garanties des droits des lanceurs d'alerte.

Un collaborateur est également libre de lancer une alerte en avertissant directement son manager ou l'équipe des ressources humaines, les référents harcèlement ou encore les syndicats et comité d'entreprises.

Le Groupe veille à la mise à disposition de tels canaux sur le lieu de travail de son personnel via des campagnes de communications, un affichage permanent dans les bureaux du Groupe EQUASENS. Le dispositif d'alerte est mentionné dans le Code de conduite anticorruption, lui-même disponible sur le site internet d'EQUASENS.

## Gestion des alertes

Toute personne ayant fait part d'une alerte est rapidement informée de la bonne réception de son signalement. Le lanceur d'alerte est également informé du délai raisonnablement prévisible pour le nécessaire examen de la recevabilité de son alerte. Le Groupe EQUASENS veille à ce que tous les comportements inappropriés de l'un de ses collaborateurs, de l'une de ses entités, ou même d'un tiers avec lequel le Groupe est en relation établie, soient examinés en détail dès lors que ces comportements sont portés à la connaissance du Groupe.

Le Groupe EQUASENS s'assure que la procédure de signalement des alertes garantit une stricte confidentialité de l'identité de l'auteur du signalement, des faits et documents objets du signalement et des personnes visées par l'alerte y compris en cas de communication à des tiers dès lors que celle-ci est nécessaire pour les seuls besoins de la vérification ou du traitement du signalement.

Toute information communiquée ne peut être partagée qu'avec les seules personnes qui en ont un besoin légitime pour s'assurer du traitement de l'alerte. Toute personne mise en cause dans le cadre d'une alerte est informée de la nature des allégations la concernant. L'information peut néanmoins ne pas être immédiate s'il s'avère nécessaire, par exemple, de vérifier des faits ou de préserver des preuves.

Seuls les membres du Comité d'éthique et les personnes habilitées, tenus par une obligation de confidentialité renforcée, ont connaissance de ces informations, sauf en cas d'exigence particulière pour les seuls besoins de la vérification ou du traitement du signalement.

Toute enquête se déroule dans le respect de la législation et réglementation localement applicable et de manière équitable. Le lanceur d'alerte est informé des résultats de l'enquête dans tous les cas où cela ne peut nuire à l'efficacité même de l'enquête et ne risque pas de mettre le Groupe EQUASENS en risque eu égard à des obligations de confidentialité existantes par ailleurs. Au cours d'une enquête, tous les collaborateurs sont tenus d'apporter leur pleine et entière collaboration et de fournir, à première demande, toute information et documents.

L'auteur du signalement ainsi que les personnes visées par le signalement sont dûment informés de la clôture des opérations de vérification ou de l'enquête, le cas échéant. Lorsque le signalement ne suscite aucune suite, le Groupe EQUASENS veille à la destruction de tous les éléments du dossier de signalement de nature à permettre l'identification de l'auteur du signalement, ainsi que celles des personnes visées. Dans les cas où l'enquête aboutit à une procédure judiciaire les éléments du dossier sont dûment conservés pendant la période nécessaire.

## Politique anti-représailles

Un collaborateur ayant signalé une alerte de bonne foi et de manière désintéressée ne peut pas faire l'objet de sanctions disciplinaires ou de mesures de représailles pour cette raison. Tout collaborateur pensant faire l'objet de mesures de représailles, telles que définies ci-dessus, à la suite d'une alerte qu'il aurait effectuée, doit le signaler immédiatement.

### 3.1.6. Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4)

Le Groupe diffuse à ses filiales des politiques en matière de ressources humaines assorties de plan d'actions. Les plans d'actions visant à prévenir ou atténuer les impacts et risques matériels et à saisir les opportunités matérielles pour le Groupe, sont listées ci-dessous.

Lors des travaux d'identification et d'évaluation des impacts de cet État de Durabilité, le Groupe EQUASENS a identifié cinq impacts matériels potentiels négatifs mais aucun impact matériel réel négatif (se référer à la Section 1.3.3). Un impact positif réel a été recensé concernant la formation et le développement des compétences sur l'engagement des salariés. Les actions en lien avec cet impact sont décrites par la suite dans cette section (partie « Formation et développement des compétences »).

Ces actions ont été identifiées par les équipes RH ou les équipes métiers à la suite du travail mené sur l'identification des risques ou des travaux antérieurs réalisés au titre de la RSE du Groupe EQUASENS.

L'efficacité des actions est mesurée dans le cadre du processus de surveillance des politiques décrit en Section 3.1.3 (Collecte – Analyse – Évaluation – Révision et ajustement). Cette appréciation de l'efficacité des mesures en place est effectuée par les responsables de la politique associée. Les indicateurs de suivi de ces actions concourant à l'atteinte des objectifs sont collectés à minima annuellement et consolidés au niveau des données Groupe.

#### Action en faveur de la sécurité de l'emploi

- **Politique associée** : Politique de sécurité de l'emploi et gestion des contrats précaires.
- **Description de l'action** : Promouvoir des contrats à durée indéterminée (CDI) plutôt que des contrats temporaires, afin de garantir une plus grande sécurité de l'emploi.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Les actions en faveur de la sécurité de l'emploi ont des effets significatifs sur les salariés. Elles renforcent la confiance envers l'employeur, réduisent le stress lié à l'incertitude de l'emploi et améliorent la productivité grâce à une motivation accrue. De plus, ces initiatives favorisent le développement des compétences, permettant aux employés de se sentir valorisés. Elles contribuent également à une plus grande satisfaction au travail, réduisant ainsi le turnover, et renforcent le sentiment d'appartenance à l'équipe et à la culture d'entreprise. En outre, elles améliorent la santé physique et mentale des salariés et offrent des opportunités de reconversion professionnelle. En somme, ces actions créent un environnement de travail positif, bénéfique tant pour les employés que pour l'organisation.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Maintien du niveau de la cible actuelle.
- **Champ d'application** : Ensemble du Groupe EQUASENS, en intégrant les spécificités locales en matière d'emploi.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Avec un taux de CDI de 98%, la politique de sécurité de l'emploi est demeurée inchangée.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes des ressources humaines (équipes recrutement) et des outils préexistants (ex. plateforme de cooptation).

#### Dialogue Social

- **Politique associée** : Politique de dialogue social et représentation des salariés.
- **Description de l'action** : Le dialogue social est centré sur la collaboration avec les représentants des salariés, notamment via le Comité Social et Économique (CSE). Les actions incluent :
  - L'intégration des représentants du personnel aux instances décisionnelles, notamment au Conseil d'Administration.
  - La consultation et les négociations sur les changements affectant les conditions de travail, les restructurations et les opportunités de formation pour accompagner les transformations du Groupe.
  - L'organisation de réunions régulières pour discuter des sujets stratégiques (transitions écologiques, numérique, santé au travail).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Renforcement de l'engagement des collaborateurs grâce à une meilleure prise en compte de leurs préoccupations. Amélioration des relations sociales et réduction des conflits internes.

- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Soutient la stabilité sociale au sein de l'entreprise et facilite la mise en œuvre des changements organisationnels. Renforce la transparence et l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur responsable.
- **Champ d'application** : Ensemble du Groupe EQUASENS, en intégrant les spécificités locales en matière de relations sociales.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : La politique de dialogue social est demeurée globalement inchangée. En 2025, elle a été étayée par un nombre plus important de commissions en faveur de l'égalité professionnelle.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes des ressources humaines.

### Piloter la politique égalité femmes-hommes au sein du Groupe

- **Politique associée** : Politique d'égalité femmes-hommes.
- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS a mis en place un plan d'actions intégrant des mesures pour garantir un processus de recrutement neutre et égalitaire, lutter contre les stéréotypes de genre, favoriser la mixité, et réduire les disparités. Les actions incluent :
  - Processus de recrutement neutre et égalitaire.
  - La garantie de la mixité dans les recrutements.
  - L'accès des femmes à des postes à responsabilité et à des métiers techniques historiquement masculins.
  - Une rémunération basée uniquement sur les compétences, l'expérience et les résultats.
  - Des analyses internes détaillées par poste et service pour détecter et corriger les éventuelles inégalités.
  - Aménagements et dispositifs spécifiques liés à la parentalité.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
  - Réduction des écarts de rémunération entre les sexes.
  - Augmentation de la part des femmes dans les postes de responsabilité et dans les métiers techniques historiquement masculins.
  - Amélioration de l'index égalité femmes-hommes.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** :
  - Promotion de l'égalité des chances et de la diversité.
  - Amélioration de l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur responsable.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS et sa chaîne de valeur amont via les partenaires de recrutement s'engageant à respecter les principes RSE.
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Oui, via des ajustements de rémunération et des opportunités équitables de progression professionnelle.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : La politique d'égalité femmes-hommes est demeurée inchangée. En 2025, elle a été étayée par un nombre plus important de commissions en faveur de l'égalité professionnelle.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes des ressources humaines.

### Équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

- **Politiques associées** : Politique équilibre entre vie professionnelle et vie privée (dont charte sur le droit à la déconnexion).
- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS a déployé des initiatives favorisant un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, notamment :
  - Télétravail pour certains postes, renforcé pendant la période post-crise sanitaire, pour concilier flexibilité et performance.
  - Organisation d'horaires aménagés pour les salariés aidants et respect des contraintes familiales (par exemple, absence de réunions en dehors des heures de travail classiques).
  - Soutien à la parentalité, avec des congés spécifiques pour la garde d'enfant malade ou hospitalisé (4 jours rémunérés) et la neutralisation des impacts des congés parentaux sur l'évolution de carrière.
  - Formalisation du droit à la déconnexion pour limiter les sollicitations numériques en dehors des heures de travail.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
  - Amélioration de la satisfaction des collaborateurs.
  - Réduction du stress et des risques psychosociaux.
  - Fidélisation accrue des talents.

- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Favorise l'engagement des salariés et améliore l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur responsable.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS (toutes les entités et filiales).
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : La politique d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle est demeurée inchangée.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes des ressources humaines.

## Formation et développement des compétences

- **Politiques associées** : Politique de gestion des talents et compétences.
- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS structure ses efforts autour de trois axes principaux pour répondre aux besoins en formation et développement des collaborateurs :
  - Acquisition des compétences clés : identification des compétences essentielles pour répondre aux besoins d'innovation et de flexibilité dans un environnement en mutation. Cela inclut la refonte des entretiens d'évaluation et l'élaboration de référentiels et de cartographies des compétences pour chaque métier.
  - Renforcement de la formation des managers : formation ciblée des managers sur des cycles pluriannuels, couvrant la communication, la gestion des talents, l'accompagnement des équipes et l'adaptabilité. Un partenariat avec un expert externe propose des cycles sur mesure, combinant formations présentielles ou distancielles, mises en situation et retours d'expérience. Ce dispositif est complété par des coachings individualisés.
  - Mise en place d'une politique de gestion des hauts talents : identification des collaborateurs à fort potentiel de leadership et de performance via des évaluations de compétences et des grilles de développement. Ces collaborateurs bénéficient de plans de carrière sur mesure incluant entre autres des formations spécialisées et du mentorat, afin de pouvoir renforcer leurs compétences et les préparer à des postes stratégiques.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
  - Amélioration des performances des collaborateurs grâce à l'acquisition des compétences clés.
  - Renforcement de la capacité des managers à accompagner les transformations de l'entreprise.
  - Fidélisation des talents grâce à des parcours de développement personnalisés.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Soutient l'innovation, renforce l'efficacité organisationnelle, réduit le turnover et améliore l'engagement des collaborateurs.
- **Champ d'application** : L'ensemble du personnel du Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** :
  - Court terme (1 à 2 ans) : identification des compétences clés et mise en œuvre des programmes prioritaires.
  - Moyen terme (2 à 5 ans) : formation de plus de 90 % des managers et déploiement des plans de gestion des talents.
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** :
  - Évolution du nombre de collaborateurs formés : 731 salariés en 2025 contre 953 salariés en 2024.
  - Évolution du total des heures de formation : 12 531 heures en 2025 contre 14 932 heures en 2024, réparties entre formations internes et externes.
- **Ressources financières ou autres** : En matière de formation le Groupe a alloué un budget minimal de 608 K€ au titre de 2025 et prévoit une enveloppe similaire au titre de 2026. Ce budget intègre les coûts de formations et frais annexes.

## Attractivité et marque employeur

- **Politiques associées** : Politique de gestion des talents et compétences.
- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS met en œuvre des initiatives pour renforcer son attractivité et promouvoir sa marque employeur. Ces actions incluent :
  - La participation à des forums étudiants et partenariats académiques pour attirer les jeunes talents et les alternants.
  - Le développement de programmes d'intégration comme des kits d'intégration culturelle et opérationnelle.
  - La communication renforcée sur les réseaux sociaux pour valoriser les collaborateurs et les opportunités internes.
  - La promotion des initiatives RSE et des conditions de travail attractives pour se différencier sur le marché du recrutement.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
  - Augmentation du nombre de candidatures reçues pour les postes ouverts.
  - Réduction du turnover et fidélisation des talents.
  - Renforcement de l'image d'EQUASENS comme employeur responsable et innovant.



- **Impacts sur les objectifs et les cibles :**
  - Renforce l'engagement des collaborateurs et soutient la stabilité organisationnelle.
  - Répond aux besoins de recrutement sur des métiers techniques et stratégiques.
- **Champ d'application :** Groupe EQUASENS et sa chaîne de valeur amont via la collaboration avec des établissements académiques partenaires.
- **Horizons temporels :**
  - Court terme (1 à 2 ans) : accroître la participation aux forums et événements liés à l'emploi.
  - Moyen terme (2 à 5 ans) : renforcer les partenariats avec des écoles et universités.
- **Action de réparation aux personnes lésées :** Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur :** Au 31/12/2025, le nombre d'alternants intégrés aux effectifs est de 21 contre 34 en 2024.
- **Ressources financières ou autres :** La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes et s'appuie sur les équipes des ressources humaines.

### Favoriser la santé et la sécurité

Le Groupe EQUASENS met en œuvre une politique de santé et de sécurité des salariés depuis plusieurs années et l'intègre dans l'ensemble de ses activités. Il veille à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place de mesures de sécurité.

Dans le cadre de cette politique, le Groupe EQUASENS procède, depuis 2015, à l'amélioration continue de son Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail. Pour asseoir cette politique, un Comité de Pilotage lié à la sécurité se réunit trimestriellement, composé des Responsables Sécurité des différentes filiales du Groupe et d'experts externes accompagnant le Groupe dans sa démarche.

En 2025, le Groupe a pris la décision de déployer une nouvelle solution de paies adossée à une solution de Business Intelligence (BI) permettant notamment, pour les entités françaises, de collecter, et analyser l'ensemble des indicateurs clés RH. Les indicateurs liés à la santé et la sécurité concernent par exemples les arrêts de travail (absentéisme maladie, invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles). Cette solution de BI, une fois paramétrée spécifiquement en fonction des différents périmètres des activités, est en capacité d'analyser en détail les données anonymisées de démographie (âge moyen, ancienneté, taux de CDI, taux de cadres, salaire moyen, turn-over,...) et d'absentéisme (taux d'absentéisme brut/net, durée des arrêts, principales pathologies liées aux arrêts de longues durées,...), et les restituer sous forme de tableau de bord. Ces focus d'analyse permettent de déployer des plans d'actions plus ciblés et optimisés. La solution a été paramétrée en 2025 pour un déploiement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur l'intégralité des sociétés françaises.

Le Groupe EQUASENS forme régulièrement ses collaborateurs aux gestes de premiers secours. Pour garantir un environnement de travail sûr et réactif en cas d'urgence, le Groupe a choisi de renforcer son maillage national de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST). Cette initiative repose sur deux piliers :

- des formations régulières, certifiantes et, accessibles à tous,
- un recrutement basé sur le volontariat.

Afin de créer une culture de sécurité à la fois professionnelle et personnelle, le Groupe a pour objectif de constituer un réseau dense afin que chaque site de l'entreprise dispose de collaborateurs capables d'intervenir rapidement et efficacement en cas d'accident ou de situation d'urgence.

En complément des risques physiques, le Groupe a également fait le choix de former ses équipes RH aux Premiers Secours de Santé Mental (PSSM) pour mieux protéger et accompagner les personnes en détresse.

Les cibles des indicateurs santé et sécurité sont suivies mensuellement, assurant ainsi un suivi rigoureux et une adaptation constante aux nouveaux défis en matière de sécurité. Pour garantir des pratiques responsables, le Groupe enrichit et complète les procédures et les règles en vigueur en promouvant un cadre commun à toutes les entités.

Afin de garantir une application optimale et des moyens adéquats, chaque directeur d'entité est responsable de la mise en œuvre de la politique de santé et de sécurité au travail, définie par le Groupe.

### Autres initiatives visant à obtenir des impacts positifs pour le personnel

Convaincu des bienfaits du sport en entreprise afin de lutter contre la sédentarité, favoriser le bien-être au travail et renforcer la cohésion, le Groupe EQUASENS a pleinement intégré à la construction de son nouveau siège des surfaces réservées à une salle de sport à destination des collaborateurs.

L'animation de cette salle de sport (via des cours collectifs orientés sport et bien-être) a été confiée à une association sportive interne, WELSPORT (membre de la Fédération du Sport en Entreprise - FFSE), composée de collaborateurs motivés et bénévoles. En 2025, Le Groupe a aussi initié la pratique du sport au-delà de la salle de sport du siège en participant à des événements populaires (exemple : en participant avec de nombreux collaborateurs à l'événement « Octobre Rose » sur toute la France).

En 2025, EQUASENS a également :

- mis en place des ateliers de sensibilisation et de prévention contre le cancer du sein animés par la Ligue contre le cancer. Le Groupe prévoit d'étendre ce type de sensibilisation à d'autres types pathologies (cancer colo-rectoral, du col de l'utérus, santé mentale,...).
- participé aux initiatives menées par LA COOPERATIVE WELCOOP lors la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) ou encore la semaine du bien-être.

Depuis 2022, un groupe de travail composé de salariés volontaires a été lancé au niveau du siège du Groupe afin de proposer et déployer des actions en matière de QVT (Qualité de Vie au Travail) intégrant une dimension culturelle (bibliothèque gratuite et partagée, exposition d'œuvres d'art, organisation de jeux / quizz interactifs, ...) et sociale (arbre de Noël avec collecte de jouets pour les enfants à l'hôpital...). Actions ayant vocation à être dupliquées, autant que possible, vers l'ensemble des sites du Groupe.

L'entreprise n'a pas mis en place de pratiques spécifiques visant à prévenir ou atténuer des impacts négatifs matériels sur son personnel dans le cadre de ses achats, ventes ou utilisations de données. Pour plus de détails sur la gestion des données personnelles, la politique RGPD est accessible sur le site internet d'EQUASENS et une section spécifique est consacrée à la cybersécurité (Cf. Section 5.1).

En complément des ressources financières associées à chaque action, le Groupe EQUASENS associe également des ressources humaines afin de pouvoir gérer les différents impacts matériels identifiés. En effet, le Groupe dispose d'un service Ressources Humaines internalisé qui garantit que chaque impact matériel portant sur le personnel fait bien l'objet d'actions et de cibles pertinentes qui sont suivies. Pour gérer ces impacts matériels au quotidien, le service RH s'appuie également sur un réseau de managers qui sont formés pour adopter les bonnes attitudes et suivre la bonne application des politiques en place.

La manière dont les processus de gestion des risques matériels liés à son personnel sont intégrés aux processus de gestion des risques existants est décrite dans la Section 1.2.5 et la Section 1.4.1.1 partie « liens avec les processus de gestion des risques de gestion global du Groupe EQUASENS ».

### 3.1.7. Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S1-5)

Le Groupe EQUASENS souhaite réduire les impacts négatifs sur son personnel, obtenir des impacts positifs, et gérer les risques et opportunités matériels liés à son personnel. Pour cela, le Groupe s'est fixé des cibles assorties d'échéances pour chaque impact, risque et opportunité qui ont été jugé comme étant matériels. Ces cibles permettront également de pouvoir mesurer les progrès dans le temps puisqu'il s'agit d'indicateurs clés mesurables que nous pourrons comparer entre deux exercices de durabilité.

La définition des cibles au sein du Groupe EQUASENS ne fait pas l'objet d'un dialogue direct avec le personnel ou ses représentants. Toutefois, elle est enrichie par les échanges issus du dialogue social menés au sein du Comité Social et Économique (CSE). Ces cibles sont également établies sur la base de notre expertise métier, des précédentes cibles ayant fait l'objet d'un reporting extra-financier lors des précédents exercices, ainsi que des informations à transmettre à LA COOPÉRATIVE WELCOOP, actionnaire majoritaire du Groupe. Le suivi des performances par rapport à ces cibles est assuré conjointement par les équipes RH et les équipes métiers, qui consolident les données nécessaires pour les présenter dans divers comités, notamment au sein du Comité de Direction. Enfin, les enseignements tirés des performances ou les éventuelles améliorations sont discutés et actés dans ces mêmes Comités de Direction, permettant ainsi une prise de décision éclairée et un ajustement continu des objectifs du Groupe.

#### Cibles en lien avec la politique de sécurité de l'emploi et gestion des contrats précaires

##### Maintenir le taux de salariés en CDI

- **Rapport cible / politique** : Contribue à la fidélisation et à la satisfaction des collaborateurs.
- **Niveau à atteindre** : 95 % des salariés en CDI.
  - **Nature de la cible** : Cible relative.
  - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Tous les salariés du Groupe.
- **Valeur de référence** : 99,3 % de CDI en 2024.

- **Période couverte** : 2024-2029.
- **Hypothèses** : Recours limité aux CDD ou intérim pour des besoins exceptionnels.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : 98% de CDI au titre de l'exercice.

### Maintenir l'ancienneté moyenne

- **Rapport cible / politique** : Cette cible soutient l'objectif de limiter le turnover et d'assurer une continuité dans les projets stratégiques du Groupe, tout en renforçant l'engagement des collaborateurs.
- **Niveau à atteindre** : Maintenir une ancienneté moyenne de 8 à 12 ans.
  - **Nature de la cible** : Cible relative.
  - **Unité** : Années.
- **Contour de la cible** : Cette cible s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe EQUASENS en CDI, avec un suivi particulier sur les fonctions stratégiques et les filiales en France.
- **Valeur de référence** : Ancienneté moyenne 2024 : 10,1 années.
- **Période couverte** : 2024-2029, avec un suivi annuel.
- **Hypothèses** : Cette cible repose sur des pratiques renforcées en matière de recrutement, d'intégration, de gestion de carrière et de bien-être au travail. Elle est alignée sur les objectifs de fidélisation des talents dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Les tendances montrent une stabilité de l'ancienneté moyenne sur les dernières années grâce à une politique RH proactive. Au titre de 2025, l'ancienneté moyenne a été de 10,4 années.

Cible en lien avec la politique de dialogue social et de représentation des salariés

### Maintenir une fréquence régulière en matière de dialogue sociale

- **Rapport cible / politique** : Respecter la législation en vigueur en matière de dialogue social. Impliquer les représentants en favorisant leur participation active aux processus décisionnels et en renforçant la transparence au sein du Groupe.
- **Niveau à atteindre** : Maintenir le rythme mensuel des consultations CSE en conformité avec la législation en vigueur (a minima 12 réunions).
  - **Nature de la cible** : Cible absolue.
  - **Unité** : Nombre de réunions.
- **Contour de la cible** : CSE de l'UES PHARMAGEST (EQUASENS, EHLS et ASCA INFORMATIQUE).
- **Valeur de référence** : 25 réunions en 2024 (incluant les commissions obligatoires).
- **Période couverte** : 2024-2026.
- **Hypothèses** :
  - Basée sur l'engagement continu du Groupe pour promouvoir des relations sociales stables.
  - Prend en compte les évolutions légales en matière de représentation sociale et de dialogue social.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : En 2025, le Groupe comptabilise 24 réunions avec les Institutions Représentatives du Personnel (CSE- commission et négociations) de l'UES. L'ensemble des consultations obligatoires sont menées dans un climat apaisé (comptes sociaux, salaires, mutuelle, formations...) . Lorsque des sujets techniques se présentent, les élus n'hésitent pas à faire appel à SECAFI, l'expert du CSE. Les données nécessaires à l'établissement de leur rapport sont fournies directement par les Directions des ressources humaines et financière à travers plusieurs échanges et entretiens au cours desquels le Directeur Général se rend également disponible. La fréquence des rencontres entretient un bon niveau de dialogue social.

Cible en lien avec la politique d'égalité femmes-hommes

### Étendre la politique d'égalité femmes-hommes

- **Rapport cible / politique** : Répond aux objectifs de diversité et de lutte contre les stéréotypes de genre.
- **Niveau à atteindre** : Atteindre un score minimal de 85 points pour les entités concernées par l'index d'égalité professionnelle prévu par la législation française.
  - **Nature de la cible** : Cible absolue.
  - **Unité** : Point de l'index égalité.
- **Contour de la cible** : Toutes les sociétés du Groupe concernées par la législation en vigueur.

- **Valeur de référence** : 89/100 (2025 au titre des données 2024) pour l'UES PHARMAGEST et 92/100 (2025 au titre des données 2024) pour MALTA INFORMATIQUE.
- **Période couverte** : 2024-2028.
- **Hypothèses** : Se limite aux entités françaises de plus de 50 salariés.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : 79/100 (2026 au titre des données 2025) pour l'UES PHARMAGEST et 73/100 (2026 au titre des données 2025) pour MALTA INFORMATIQUE. Les entités concernées élaboreront un plan d'action afin d'améliorer cet index.

Cible en lien avec la politique entre vie professionnelle et vie privée

### Évaluer l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle

- **Rapport cible / politique** : Répond aux enjeux d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.
- **Niveau à atteindre** : Couverture de 95 % de salariés interrogés, avec un taux de réponses positives de 80%.
  - **Nature de la cible** : Cible relative.
  - **Unité** : Pourcentage de sociétés couvertes.
- **Contour de la cible** : Toutes les sociétés du Groupe, y compris étrangères, ayant interrogé leurs collaborateurs sur le droit à la déconnexion.
- **Valeur de référence** : En 2024, le taux de couverture est de 79,5 % des salariés interrogés. 84% des répondants déclarent que le droit à la déconnexion est respecté. Mesure de référence effectuée sur les sociétés : ASCA INFORMATIQUE, ATOOPHARM, AXIGATE, BGM, DICSIT, DISPAY, EHLS, EQUASENS, ICT, KAPELSE, MALTA INFORMATIQUE, NANCEO, PANDALAB, PROKOV.
- **Période couverte** : 2024-2028.
- **Hypothèses** : Déploiement progressif sur l'ensemble des filiales du Groupe, notamment à l'étranger.
- **Changement de la cible** : En 2025, le Groupe EQUASENS a interrogé l'ensemble de ses collaborateurs en France et en Europe. À des fins de comparabilité inter-entreprises, le Groupe a fait évoluer son questionnaire pour mesurer le taux de satisfaction sur la manière dont les collaborateurs articulent leurs vies professionnelles et personnelles et ainsi élargir le champ de réflexion au-delà du droit à la déconnexion. La cible de taux de réponses positives demeure fixée à 80%.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le taux de réponses favorables est proche de 73% en France et en Europe avec une mesure effectuée sur l'ensemble des effectifs du Groupe.

Cibles en lien avec la politique de gestion des talents et compétences

### Sécurisation des compétences clés par la formation

- **Rapport cible / politique** : Renforce l'adéquation entre compétences et objectifs stratégiques.
- **Niveau à atteindre** : Formation déployée sur 100 % des compétences clés identifiées.
  - **Nature de la cible** : Cible relative.
  - **Unité** : Programmes validés.
- **Contour de la cible** : Tous les collaborateurs.
- **Valeur de référence** : Référentiels définis à 2 ans.
- **Période couverte** : 2025-2028.
- **Hypothèses** : Basée sur les besoins identifiés et les ressources internes/externes.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le Groupe met en place des plans de formations annuels et pluriannuels basés sur les compétences jugées clés : les compétences techniques, technologiques ou métiers, la gestion de projets, le développement personnel, l'innovation, la santé et la sécurité, la cybersécurité, l'intelligence artificielle,... Des formations sur-mesure sont déployées sur certains périmètres (commerce, R&D par exemple).

### Mettre en place un programme et une organisation de gestion des talents

- **Nom de la cible** : Déployer un programme de gestion des talents.
- **Politique associée** : Politique de gestion des talents et compétences.
- **Rapport cible / politique** : Optimise la mobilité interne et prépare la relève.
- **Niveau à atteindre** : Programme de formation structuré pour 100 % des hauts potentiels.
  - **Nature de la cible** : Cible absolue.



- **Unité** : Programme validé.
- **Contour de la cible** : Pourcentage des collaborateurs identifiés comme hauts potentiels bénéficiant d'un parcours de formation structuré.
- **Valeur de référence** : 0% au titre de 2024.
- **Période couverte** : 2024-2027.
- **Hypothèses** : Fondée sur les évaluations et « *people reviews* ».
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le Groupe EQUASENS porte une attention particulière à la sécurisation des compétences stratégiques nécessaires à la continuité opérationnelle de ses activités. Afin de renforcer l'identification des expertises critiques ou rares ainsi que la détection des talents et hauts potentiels, une méthodologie structurée de suivi des compétences a été déployée en 2025. Ce dispositif repose sur un cycle d'analyse à plusieurs niveaux, s'appuyant sur les entretiens annuels d'évaluation entre les collaborateurs et leurs managers, complétés par des « *people reviews* » organisées au sein de chaque Direction. Ces revues permettent d'identifier les expertises critiques, de détecter les collaborateurs à potentiel ou à haut potentiel et d'anticiper les enjeux de continuité sur les fonctions sensibles. Les analyses sont consolidées à l'échelle du Groupe afin d'établir une vision globale des compétences stratégiques et d'identifier les priorités d'actions, notamment en matière de développement des compétences, de gestion des talents et de préparation des successions. La méthodologie et les outils ayant été déployés en 2025, une première *people review* consolidée a été réalisée à l'échelle du Groupe, dont les enseignements alimenteront les plans d'actions qui seront engagés à partir de 2026, en cohérence avec les priorités stratégiques et les besoins de développement du Groupe.

### Augmenter la part d'alternants et apprentis

- **Rapport cible / politique** : Renforce la marque employeur, mesure l'attractivité et répond aux besoins de formation pratique.
- **Niveau à atteindre** : Augmentation annuelle de la proportion d'alternants.
  - **Nature de la cible** : Cible absolue.
  - **Unité** : Nombre d'alternants.
- **Contour de la cible** : Collaborateurs en formation initiale (en France principalement).
- **Valeur de référence** : Le Groupe comptait 34 alternants en 2024 soit 2,4% des effectifs.
- **Période couverte** : 2024-2028.
- **Hypothèses** : Basée sur les partenariats académiques et la participation à des forums étudiants.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Au 31/12/2025, le nombre d'alternants intégrés aux effectifs est de 21 contre 34 en 2024 soit 1,4% des effectifs.

Cible en lien avec la politique de santé et de sécurité des collaborateurs

### Déploiement d'une solution digitale RH pour le suivi d'indicateurs de santé et de sécurité

- **Rapport cible / politique** : Permet une gestion centralisée et une meilleure collecte et analyse des données RH sur un ensemble d'indicateurs clés tels que l'absentéisme, les invalidités, les accidents du travail.
- **Niveau à atteindre** : 90 % des sociétés équipées.
  - **Nature de la cible** : Cible relative.
  - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Filiales françaises.
- **Valeur de référence** : 0% au titre de 2024.
- **Période couverte** : 2024-2026.
- **Hypothèses** : Déploiement progressif via des investissements technologiques.
- **Changement de la cible** : La cible n'a pas évolué au titre de l'exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : La solution a été paramétrée en 2025 pour un déploiement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur l'intégralité des sociétés françaises.

### 3.1.8. Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)

Les éléments concernant les caractéristiques des salariés d'EQUASENS permettent de comprendre dans quel contexte s'exerce l'activité du Groupe et les impacts négatifs et positifs qui en découlent.

La répartition des effectifs physiques présents au 31/12 est la suivante :

#### Par sexe

Égalité entre les hommes et les femmes	Nombre de salariés (effectifs 2025)	Nombre de salariés (effectifs 2024)
Masculin	997	971
Féminin	488	445
Autres	0	0
Non déclarés	0	0
<b>Total des salariés</b>	<b>1 485</b>	<b>1 416</b>

#### Par pays

Pays	Nombre de salariés (effectifs 2025)	Nombre de salariés (effectifs 2024)
France	1 241	1 181
Italie	126	128
Belgique	45	22
Allemagne	37	41
Ile Maurice	24	33
Royaume-Uni	12	11
<b>Total des salariés</b>	<b>1 485</b>	<b>1 416</b>

#### Par sexe et type de contrat puis par sexe et temps de travail

2025					
Donnée exprimée : Effectifs	Femme	Homme	Autre	Non communiqué	Total
Nombre d'employés	488	997	0	0	1 485
Nombre d'employés permanents	474	981	0	0	1 455
Nombre d'employés temporaires	14	16	0	0	30
Nombre d'employés aux heures non garanties (contrat zéro heure)	0	0	0	0	0
Nombre d'employés à plein temps	427	978	0	0	1 405
Nombre d'employés à temps partiel	61	19	0	0	80

2024					
Donnée exprimée : Effectifs	Femme	Homme	Autre	Non communiqué	Total
Nombre d'employés	445	971	0	0	1 416
Nombre d'employés permanents	435	938	0	0	1 373
Nombre d'employés temporaires	10	33	0	0	43
Nombre d'employés aux heures non garanties (contrat zéro heure)	0	0	0	0	0
Nombre d'employés à plein temps	386	953	0	0	1 339
Nombre d'employés à temps partiel	59	18	0	0	77

Au cours de l'année 2025, 130 salariés en contrat permanent ont quitté le Groupe, ce qui donne un taux de rotation (ou turnover RH) de 10,46% (contre 13,24% en 2024). Le turnover RH est défini comme suit : le nombre d'entrées additionnées au nombre de sorties divisé par deux, le tout est ensuite divisé par l'effectif physique présent au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice. Seuls les CDI sont pris en considération.

Afin de le déterminer, le Groupe a consolidé l'ensemble des informations de paies gérées directement par lui-même ou indirectement auprès de ses partenaires locaux. Les données sont exprimées en effectifs physiques à la fin de la période de reporting. Afin d'assurer la bonne compréhension et la cohérence des indicateurs à l'échelle globale, un protocole de reporting a été élaboré en langue française et anglaise. Il comprend les définitions, les formats de données, les formules de calcul pertinentes ainsi que les rôles et responsabilités des parties prenantes internes.

Les effectifs et la masse salariale sont l'objet de la Note 9.1 « Effectif et masse salariale » dans les comptes consolidés du Groupe EQUASENS.

### 3.1.9. Couverture des négociations collectives et dialogue (S1-8)

Comme précisé en Section 3.1.8 le Groupe EQUASENS a un nombre significatif de salariés uniquement en France pour l'exercice couvert par ce rapport. La notion de « nombre significatif de salariés » est définie par la norme comme au moins 50 salariés en termes d'effectifs, représentant au moins 10% du nombre total de salariés.

Dans l'ensemble des zones où l'entreprise exerce ses activités, les conditions de travail et d'emploi des salariés sont totalement influencées par des conventions collectives. Ainsi 100% des salariés d' EQUASENS sont couverts par des conventions collectives, que ça soit au sein de l'Espace économique européen ou en dehors.

En France, seul pays comptant un nombre significatif de salariés, le pourcentage global de salariés couverts par des représentants des travailleurs est de 100%. Cette donnée est inchangée comparativement à l'exercice antérieur.

Taux de couverture	Couverture des négociations collectives		Dialogue social
	Salariés — EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Salariés — non EEE (estimation pour les régions avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)
0-19%	/	/	/
20-39%	/	/	/
40-59%	/	/	/
60-79%	/	/	/
80-100%	France	/	France

L'entreprise ne dispose pas d'un accord conclu pour la représentation des salariés par un comité d'entreprise européen (CEE), un comité de Societas Europaea (SE) ou un comité de Societas Cooperativa Europaea (SCE).

Ces initiatives reflètent l'engagement du Groupe pour assurer des conditions de travail équitables, promouvoir la représentation des travailleurs et favoriser la transparence dans toutes les régions où le Groupe EQUASENS est implanté.

### 3.1.10. Indicateurs de diversité (S1-9)

Afin de répondre aux objectifs de sa politique de diversité, d'inclusion et d'égalité des chances, le Groupe EQUASENS vise à maintenir ses efforts en matière de recrutement notamment de femmes dans les postes d'encadrement supérieurs (Comité de Direction). Ses objectifs ont été fixés initialement pour se conformer à la réglementation en France, puis pour diffuser les bonnes pratiques à l'ensemble du Groupe. Les indicateurs liés à l'embauche de personnel féminin sont suivis chez EQUASENS depuis de nombreuses années, mais de manière plus spécifique et précise depuis 2024.

#### Répartition par sexe au niveau de l'encadrement supérieur

Sexe	2025		2024	
	Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)
Hommes	23	74%	12	67%
Femmes	8	26%	6	33%
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>100%</b>	<b>18</b>	<b>100%</b>

#### Répartition des salariés par tranche d'âge

Tranche d'âge	2025		2024	
	Nombre	Pourcentage (%)	Nombre	Pourcentage (%)
Moins de 30 ans	250	17%	260	18%
30-50 ans	782	53%	723	51%
Plus de 50 ans	453	31%	433	31%
<b>Total</b>	<b>1 485</b>	<b>100%</b>	<b>1 416</b>	<b>100%</b>

### 3.1.11. Protection sociale (S1-11)

Le Groupe EQUASENS répond pleinement aux exigences de protection sociale, garantissant que la totalité des salariés de ses filiales bénéficie d'une couverture contre les pertes de revenus liées à des événements majeurs de la vie. Cette couverture est assurée à travers des programmes publics ou des prestations proposées par l'entreprise.

Plus précisément, tous les collaborateurs du Groupe EQUASENS disposent des protections suivantes :

- Maladie : une couverture complète est assurée, incluant les soins de santé, les arrêts maladie et les prestations associées.
- Chômage : dès leur embauche, les salariés bénéficient de garanties en cas de perte d'emploi conformément aux cadres réglementaires des pays concernés.
- Accident du travail et handicap acquis : des dispositifs de protection couvrent les accidents professionnels, avec une prise en charge adaptée pour les situations d'invalidité ou de handicap.
- Congé parental : tous les salariés peuvent bénéficier de congés parentaux conformes aux législations en vigueur, avec un maintien ou une compensation de revenus.
- Départ à la retraite : les collaborateurs sont inclus dans des régimes de retraite publics ou d'entreprise garantissant une sécurité financière après leur carrière professionnelle.

Ainsi, aucun salarié n'est exclu de ces dispositifs, attestant de l'engagement du Groupe EQUASENS en matière de responsabilité sociale et de bien-être de ses collaborateurs dans tous les pays où il opère.

### 3.1.12. Indicateurs de la formation et du développement des compétences (S1-13)

L'ensemble des salariés du Groupe EQUASENS bénéficient d'évaluations régulières de leurs performances via les entretiens individuels annuels. Ces entretiens avec le responsable hiérarchique ou un membre des Ressources Humaines permettent aussi d'échanger sur l'évolution de la carrière du salarié. Aussi, au titre de 2025, le taux de participation aux évaluations de performances et du développement de carrière au sein de l'UES PHARMAGEST (ASCA INFORMATIQUE, EQUASENS et EHLS) a été de 81,9 % des femmes, 81,5% des hommes pour un total de 81,6% en CDI contre 79,7 % des femmes, 83,4% des hommes et un total de 82,3% en CDI en 2024.

En matière de formations, le nombre d'heures moyen de formations a été de :

Catégorie	2025			2024 <sup>(1)</sup>		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Encadrement	7,39	7,35	7,36	5,22	4,08	4,40
Salariés	9,26	9,19	9,21	11,52	16,60	14,87
<b>Total</b>	<b>8,60</b>	<b>8,36</b>	<b>8,44</b>	<b>9,23</b>	<b>11,15</b>	<b>10,55</b>

<sup>(1)</sup> Données comparatives corrigées liées à la méthode de calcul nombre d'heures de formations sur l'effectif total et l'effectif salarié par sexe.

### 3.1.13. Indicateurs de santé et de sécurité (S1-14)

Afin de répondre à ses risques et impacts relatifs à la santé et la sécurité de son personnel, et bien que l'enjeu ne soit pas identifié comme matériel, le Groupe vise à maintenir au plus bas le taux de fréquence des accidents du travail. Le taux de fréquence des accidents du travail est l'indicateur global permettant le suivi de l'atteinte des objectifs du Groupe EQUASENS en matière de santé et sécurité. Le taux de fréquence est calculé en prenant en compte les accidents du travail donnant lieu à au moins un jour d'arrêt.

Tous les employés en contrats à durée déterminée et permanente présents pendant tout ou partie de la période sont concernés, qu'ils soient ou non encore sous contrat au 31 décembre. Les travailleurs temporaires, les prestataires de services externes et les stagiaires sont suivis sur un indicateur spécifique.

Plusieurs sous-indicateurs permettent de caractériser les accidents, tels que :

- Le nombre d'accidents fatals ;
- La typologie de travailleurs victimes de l'accident (salariés, non salariés, travailleurs de la chaîne de valeur sur les sites des employeurs) ;
- Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail (durée pendant laquelle un employé est incapable d'effectuer son travail habituel en raison d'une blessure liée au travail).



Le taux de couverture par le système de gestion de la santé et de la sécurité est le suivant :

Catégorie	Couverture des effectifs (%) - 2025	Couverture des effectifs (%) - 2024
Salariés	68,7%	65,5%
Non-salariés	0%	0%
<b>Total</b>	<b>68,7%</b>	<b>65,5%</b>

Le nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels :

Catégorie	Nombre de décès - 2025	Nombre de décès - 2024
Salariés	0	0
Non-salariés	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le nombre d'accidents du travail comptabilisables :

Catégorie	2025		2024	
	Nombre d'accidents du travail	Taux d'accidents (%)	Nombre d'accidents du travail	Taux d'accidents (%)
Salariés	19	6,88%	20	6,11%
Non-salariés	0	0%	0	0%
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>6,88%</b>	<b>20</b>	<b>6,11%</b>

Le nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables :

Catégorie	Maladies professionnelles - 2025	Maladies professionnelles - 2024
Salariés	2	2

Le nombre de jours perdus par les salariés de l'entreprise pour des raisons liées au travail :

Raison	Nombre de jours perdus - 2025	Nombre de jours perdus - 2024
Accidents du travail	598	364,5
Décès dus à des accidents du travail	0	0
Problèmes de santé liés au travail	0	0
Décès dus à des problèmes de santé liés au travail	0	0
<b>Total</b>	<b>598</b>	<b>364,5</b>

### 3.1.14. Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)

Le Groupe EQUASENS garantit à l'ensemble de ses salariés (100%), hommes et femmes, le droit aux congés familiaux, conformément à sa politique sociale et aux conventions collectives en vigueur. Ces congés incluent, entre autres, le congé parental, le congé pour événements familiaux (naissance, adoption, mariage, décès) et le congé pour soins à un proche dépendant.

Tous les salariés du Groupe EQUASENS sont couverts par ce dispositif, témoignant de l'engagement de l'entreprise à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les statistiques sur l'utilisation de ces congés montrent une prise équilibrée par les collaborateurs des deux sexes, reflétant une accessibilité réelle et équitable.

En complément, afin de renforcer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le Groupe EQUASENS a mis en place une charte sur le droit à la déconnexion. Ce document formalise les principes et pratiques permettant aux salariés de ne pas être sollicités en dehors des horaires de travail convenus, sauf cas exceptionnels.

Cette initiative s'applique notamment aux périodes de congés, aux week-ends et aux plages horaires réservées au repos. Elle vise à :

- Favoriser le bien-être des collaborateurs,
- Limiter les risques de surcharge professionnelle,
- Renforcer la qualité de vie au travail.

Par cette démarche, EQUASENS s'inscrit dans une vision durable et responsable de la gestion des ressources humaines, où l'épanouissement des salariés reste une priorité.

## 3.2. Consommateurs et utilisateurs finaux

### 3.2.1. Intérêts et points de vue des parties intéressées (ESRS 2 SBM-2)

Le Groupe EQUASENS s'efforce de respecter les droits des parties prenantes, en engageant un dialogue constructif et en intégrant leurs préoccupations dans sa stratégie. Pour comprendre la façon dont le Groupe prend activement en compte ses parties prenantes à travers un dialogue multiple avec ces dernières, se référer aux Sections 1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2) et 1.3.3 Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3). Les impacts positifs et négatifs matériels du Groupe sont des composants au cœur de sa stratégie et de son modèle économique. Aussi les choix opérés par le Groupe peuvent contribuer à la création, l'exacerbation ou l'atténuation des impacts matériels sur les consommateurs et/ou utilisateurs finaux.

### 3.2.2. Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 SBM -3)

En complément des informations fournies en Section 1.3.3 du présent État de Durabilité les impacts potentiels sur les consommateurs et utilisateurs finaux identifiés par le Groupe EQUASENS résultent des choix stratégiques et du modèle économique de l'entreprise et les façonnent. L'interopérabilité des offres du Groupe pour l'efficacité du système de santé ainsi que la mise à disposition d'informations de qualité en faveur de la santé et sécurité des patients constituent l'une des principales valeurs ajoutées du Groupe. À contrario, des développements logiciels mal maîtrisés générant des incidences liées à la qualité de l'information à destination des professionnels de santé et de leurs patients pourraient porter atteinte à leur sécurité personnelle.

Le lien entre risques et opportunités matériels découlant des impacts sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux et des dépendances à l'égard de ceux-ci ainsi que sa stratégie et son modèle économique sont présentés en Section 1.3.3 du présent État de Durabilité.

Les consommateurs et utilisateurs finaux varient selon les Divisions du Groupe, et même au sein des Divisions, selon les profils adressés au travers des différentes solutions. Les principaux consommateurs et utilisateurs finaux concernés par les impacts matériels sont des professionnels de santé et leurs patients ce qui exclut les clients des Divisions E-CONNECT et FINTECH.

Il est précisé que les solutions du Groupe :

- ne sont pas nocives pour les personnes et/ou n'augmentent pas les risques de maladies chroniques.
- n'ont pas, dans leur fonctionnement normal, d'impact négatif sur les droits des consommateurs et/ou utilisateurs : droits à la vie privée, à la protection des données à caractère personnel les concernant, à la liberté d'expression et à la non-discrimination.
- sont accompagnées de formations afin de ne pas les utiliser de manière potentiellement dommageable et permettre aux consommateurs et/ou utilisateurs finaux d'accéder aux informations précises dont ils ont besoin.
- ne s'adressent pas à des consommateurs et/ou utilisateurs finaux qui sont particulièrement exposés à des impacts sur la santé ou la vie privée ou aux impacts de stratégies de marketing et de vente, tels que les enfants ou les personnes financièrement vulnérables.

Dans le cadre de son évaluation de double matérialité, le Groupe n'a pas identifié d'impacts négatifs matériels étendus ou systémiques, ils relèveraient d'incidents ponctuels (ex. défaut lié à un produit commercialisé).

Le Groupe EQUASENS, à travers ses Divisions PHARMAGEST, AXIGATE LINK et MEDICAL SOLUTIONS estime avoir des impacts positifs sur :

- Le système de Santé : les clients (consommateurs) du Groupe ont accès à des informations de qualité grâce à l'interopérabilité des offres d'EQUASENS. Grâce à cette information, les professionnels de santé sont mieux équipés pour jouer leur rôle avec succès, ce qui se traduit par un bien-être positif et des résultats financiers pour la collectivité.
- La santé et la sécurité des patients : les solutions du Groupe ont la capacité de soutenir les professionnels de santé et les organismes publics et avoir un impact positif sur la santé et la sécurité des personnes.

Le Groupe a considéré comme matériels les risques de sanctions et de réputation liés à un défaut de fiabilisation des données destinées aux consommateurs (professionnels de santé) et utilisateurs finaux (patients) notamment ses solutions classées comme des dispositifs médicaux et ses Logiciels d'Aides à la Prescription (LAP) et Logiciels d'Aides à la Dispensation (LAD).

Le Groupe estime que les clients professionnels de santé rattachés à la Division AXIGATE (hôpitaux, groupements hospitaliers, EHPAD) ont des caractéristiques particulières, du fait du nombre de patients potentiellement impactés, et représentent un risque de préjudice plus important.

De part la pluralité de ses clientèles, le Groupe EQUASENS n'a pas de risques et opportunités matériels pouvant résulter de la dépendance de l'entreprise à l'égard des consommateurs et utilisateurs finaux.

### 3.2.3. Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux (S4-1)

#### Politique de qualité, de sécurité et d'interopérabilité des solutions

- **Description** : En sa qualité d'éditeur de solutions sur le parcours de soins des patients, le Groupe EQUASENS est fondamentalement lié aux données médicales. Le Groupe se doit de garantir un niveau de sécurité optimale tant pour les professionnels de santé que pour les patients. L'approche adoptée par le Groupe EQUASENS est de réduire le risque de défaillances des systèmes et applications qu'il développe. Le but étant de sécuriser et fiabiliser la qualité des informations et de la rendre accessible à tout moment auprès des utilisateurs finaux. Le Groupe s'attache aussi à suivre des processus de qualité afin de pouvoir s'assurer que les standards de qualité soient respectés et que les problèmes remontés soient analysés et fassent l'objet d'actions correctives dédiées dans des délais raisonnables. Enfin, le Groupe développe directement des garde-fous techniques lors de ses développements pour renforcer la robustesse de ses solutions logicielles et notamment celles intégrant de l'Intelligence Artificielle, tout en veillant à ce que cette dernière soit sécurisée.
- **Objectifs généraux** :
  - Garantir la fiabilité et la qualité des données médicales : pour assurer la fiabilité et la qualité des données médicales, les solutions du Groupe intègrent les bases de données médicamenteuses reconnues sur le marché et marquées CE. En garantissant des données médicales précises et fiables, le Groupe améliore la prise de décision clinique, optimise les soins aux patients et renforce la confiance des parties prenantes dans le système de santé.
  - Interopérabilité des solutions pour une fluidification du parcours patient : afin de garantir la qualité du suivi patient, les différentes solutions du Groupe EQUASENS font l'objet de référencements Ségur du numérique en santé (vague 1) qui garantissent l'interopérabilité des logiciels de santé via l'intégration d'éléments techniques et réglementaires visant à faciliter les échanges entre professionnels de santé. Cette approche optimise le suivi médical des patients en assurant une communication fluide et sécurisée des données de santé, contribuant ainsi à une meilleure prise en charge et à une prévention plus efficace.
  - Sécuriser les données des clients utilisateurs et des patients : la sécurisation des données des clients est une priorité pour protéger leur vie privée et prévenir les violations de données. Cette dimension sécuritaire fait également l'objet d'une seconde vague du Ségur du numérique. La sécurité des données nécessite l'adoption de mesures robustes telles que le chiffrement des données et la surveillance continue des systèmes pour détecter toute activité suspecte. Les logiciels développés par EQUASENS permettent aussi de renforcer les accès en utilisant l'authentification multi-facteurs, en adoptant une politique de mot de passe complexe et robuste, en assurant la séparation des tâches ou encore en permettant une gestion des rôles et droits attribués. Le Groupe sensibilise les professionnels de santé aux bonnes pratiques de sécurité et met en place des protocoles de réponse rapide en cas d'incident. L'ensemble de ces mesures permettent de sécuriser les données des utilisateurs et des patients, pour non seulement respecter les réglementations en vigueur, mais aussi renforcer la confiance des clients dans les services et préserver la réputation du Groupe. La sécurisation des données est détaillée plus précisément dans la Section 5.1 dédiée à la politique en matière de cybersécurité au sein du Groupe EQUASENS.
- **IRO rattachés** :
  - Risques liés à la fiabilisation des données destinées aux consommateurs (professionnels de santé) et utilisateurs finaux (patient).
  - Impact des campagnes de sensibilisation auprès des patients.
  - Interopérabilité des offres pour l'efficacité du système de santé et une information de santé de qualité.
  - Santé et sécurité des patients et des utilisateurs finaux.
  - Incidences liées à la qualité de l'information qui influe sur les consommateurs et/ou utilisateurs finaux et pouvant porter atteinte à leur sécurité personnelle.
- **Processus de surveillance** : Le processus de suivi et d'efficacité de la présente politique suit le processus standard mis en place au sein des différentes entités du Groupe EQUASENS afin de surveiller l'application efficace des politiques :
  - Collecte de données : les données quantitatives correspondant aux indicateurs définis dans les politiques sont collectées localement, puis consolidées au niveau des activités du Groupe. Par ailleurs, des données qualitatives sont recueillies via les canaux d'expression des professionnels de santé, tels que décrits en Section 3.2.4 de cet État de Durabilité.
  - Analyse : les données quantitatives et qualitatives sont analysées afin d'identifier les tendances, les écarts ou les problèmes potentiels liés à l'application des politiques.
  - Évaluation : les résultats obtenus sont comparés aux objectifs fixés par les politiques. Cette étape permet de mesurer leur efficacité, de documenter les conclusions et de partager ces dernières avec les parties prenantes concernées.
  - Révision et ajustement : sur la base des conclusions et des retours des services Clients et Qualité, des ajustements peuvent être apportés aux politiques ou à leur mise en œuvre pour améliorer leur efficacité. Des évolutions externes, comme des changements réglementaires, peuvent également entraîner une révision desdites politiques.
- **Champ d'application de la politique** : Cette politique s'applique à l'ensemble des activités du Groupe EQUASENS, sans exclusion spécifique. Elle couvre toutes les filiales et s'étend à toutes les zones géographiques où le Groupe est présent. La politique concerne l'ensemble des professionnels de santé et patients du Groupe EQUASENS.
- **Responsable de la Politique** : Les directeurs des entités et les managers du Groupe EQUASENS s'assurent de l'application des politiques. Selon les filiales, les directeurs sont appuyés par des responsables en charge de la qualité.

- **Références normatives** : Le Groupe EQUASENS ne se réfère pas à une norme transverse, cependant il s'appuie sur plusieurs démarches de certifications et référentiels qui structurent la démarche qualité de ses différentes activités.
- **Consultation des parties prenantes** : La présente politique a été élaborée par des experts métiers avant d'être revue et amendée par les directeurs des différentes activités du Groupe EQUASENS.
- **Mise à disposition de la présente politique** : Un certain nombre de processus en lien avec cette politique sont communiqués aux collaborateurs au travers d'outils collaboratifs internes à l'entreprise. Une partie dédiée à la sécurisation des données et la cybersécurité est présente dans le parcours de formation initial lors de l'arrivée d'un nouveau collaborateur. En cas d'évolutions majeures de politiques Groupe, des actions de communication et de formation spécifiques peuvent être mises en place, comme des webinaires, des affiches ou des modules d'e-learning.

Le Groupe reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales.

L'approche du Groupe concernant le dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux est détaillée d'une manière plus précise dans la prochaine Section 3.2.4.

Le Groupe EQUASENS s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier aux atteintes aux droits de l'Homme qui pourraient survenir dans le cadre de ses activités et porter atteinte aux consommateurs ou utilisateurs finaux. Lorsqu'une atteinte aux droits de l'Homme est confirmée, le Groupe met en œuvre des mesures adaptées pour remédier à la situation. Ces mesures peuvent inclure, selon les circonstances, des excuses formelles, des indemnités financières ou non financières, l'application de sanctions punitives, ou encore la réhabilitation de la personne ou du groupe concerné. Ces actions sont prises avec pour objectif de restaurer les droits affectés, d'éviter toute récidive et de garantir une réparation juste et proportionnée.

La politique mise en place par le Groupe EQUASENS respecte les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des consommateurs et utilisateurs finaux. Le Groupe EQUASENS n'a pas eu connaissance de signalements dans sa chaîne de valeur amont et aval de cas de non-respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales qui impliquent des consommateurs ou des utilisateurs finaux.

### 3.2.4. Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux (S4-2)

Pour comprendre et évaluer les besoins et attentes en termes de durabilité, incluant la qualité et la sécurité du service aux clients, le Groupe EQUASENS intègre différentes parties prenantes dans des processus visant à identifier les impacts éventuels sur l'information et la connaissance des clients et utilisateurs, la sécurité des patients et des données générées par les procédures internes aux produits et aux services.

Différents types d'échanges sont mis en place avec les parties prenantes qu'il s'agisse de professionnels de santé ou encore d'intermédiaires de confiance :

- Des dialogues permanents avec les organismes de régulations : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), Centre National de Dépôt et d'Agrément (CND), Délégation au Numérique en Santé (DNS), Agence du Numérique en Santé (ANS), Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) ;
- Des échanges réguliers avec des panels représentatifs d'utilisateurs au sein de chacun des domaines d'activités du Groupe tels que les pharmacies, les médecins libéraux, les auxiliaires de santé libéraux, les établissements médico-sociaux, les établissements de santé.

De façon générale, en amont de la création des produits et services et tout au long de la relation avec l'utilisateur, la coconstruction et l'écoute active est assurée par de nombreuses interviews auprès de panels de clients représentatifs permettant d'identifier les impacts et risques opportunités de chaque projet.

Ces échanges permettent de spécifier précisément l'attendu et d'en maîtriser au maximum les contours. Une procédure de qualification de la qualité est toujours appliquée pour détecter avant mise en service des impacts, puis tester sur un petit panel de client avant généralisation.

Le Groupe EQUASENS s'appuie également sur des intermédiaires de confiance pour recueillir les retours et attentes des professionnels de santé. En effet, LA COOPÉRATIVE WELCOOP, dont le Groupe EQUASENS est l'une des filiales, organise régulièrement des événements régionaux ou des conventions nationales qui rassemblent des professionnels de santé autour de thématiques clés, favorisant ainsi les échanges constructifs et la remontée d'informations. De plus, des pharmaciens sont intégrés dans les organes de gouvernance du Groupe EQUASENS, garantissant leur participation aux discussions stratégiques et la prise en compte de leur expertise. Enfin, EQUASENS est présent chaque année sur des salons majeurs du secteur de la santé, tels que PHARMAGORA, permettant un contact direct avec les professionnels de santé et une meilleure compréhension de leurs besoins.

Des enquêtes de satisfaction sont également effectuées au fil de l'eau et dans le cadre de campagnes dédiées, permettant de collecter les retours d'expériences.

La responsabilité opérationnelle de ce dialogue n'est pas assurée par une fonction précise, cependant le Comité de Direction s'assure que ce dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux soit efficace et que leurs retours soient pris en compte dans ses décisions.

L'efficacité du dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux est notamment suivie grâce aux indicateurs liés aux processus de dialogues décrits précédemment, tel que le taux de participation aux enquêtes de satisfaction et le taux de satisfaction obtenue dans ces enquêtes. La qualité du dialogue est également garantie par la représentativité du panel de clients qui sont interviewés, permettant de s'assurer que tous les profils de clients sont représentés et qu'aucune discrimination n'est effectuée dans le choix des clients interrogés.

Le Groupe EQUASENS n'a pas pris de mesures spécifiques pour connaître le point de vue des professionnels de santé et des patients susceptibles d'être particulièrement exposés à des impacts ou marginalisés.

### 3.2.5. Procédure visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3)

Le Groupe EQUASENS accorde une priorité essentielle à la satisfaction et la protection des professionnels de santé et des patients. Dans cette optique, le Groupe a mis en place des dispositifs spécifiques visant à identifier, prévenir et, le cas échéant, remédier aux impacts négatifs, garantissant ainsi une gestion responsable et efficace des situations qui nécessitent réparation.

L'approche générale du Groupe EQUASENS pour apporter une réparation à ses clients repose sur un processus structuré visant à garantir une prise en charge rapide et efficace des anomalies. Tout d'abord, le service clients est informé de l'incident et en analyse la criticité afin d'évaluer son impact. Une fois cette évaluation réalisée, un ticket est créé et transmis aux équipes de Recherche et Développement (R&D). En fonction du niveau d'urgence, ces dernières mettent en œuvre les actions correctives nécessaires, en priorisant les incidents critiques. Une fois la correction effectuée, un redéploiement de version est réalisé selon le degré de criticité de l'anomalie, garantissant ainsi une continuité de service optimale pour les clients et utilisateurs. L'efficacité de la mesure de réparation est vérifiée en amont par les équipes de R&D qui effectuent une batterie de tests, et en aval par les clients qui s'assurent du bon fonctionnement dans leurs activités quotidiennes.

En complément des enquêtes et autres processus de dialogues décrits précédemment (en Section 3.2.4), des remontées de clients et parties prenantes peuvent survenir à travers plusieurs canaux mis en place et gérés par EQUASENS. Les questions ou incidents peuvent être recueillis au travers des standards téléphoniques, des adresses mails dédiées ou encore des services de ticketing web. Les équipes opérationnelles sur le terrain (consultants et forces commerciales) peuvent également collecter des préoccupations clients.

De façon additionnelle, des canaux périphériques tels que des signalements provenant d'agence ou service d'état (Agence du Numérique en Santé (ANS), Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM)...) peuvent compléter le dispositif de veille.

Le Groupe EQUASENS n'exige pas dans ses relations d'affaires la mise à disposition de tels canaux.

Le Groupe EQUASENS assure le traitement et le suivi des incidents via l'utilisation d'un outil de ticketing, qui permet également de tenir informés les professionnels de santé du statut de leur demande. Les utilisateurs peuvent être informés également par une lettre d'information, et dans certaines situations exigeant une forte réactivité, des communications par SMS ou e-mailing peuvent être assurées. Le service clients sert d'intermédiaire entre le demandeur (le consommateur ou l'utilisateur final) et les services techniques (R&D) en charge de la résolution de l'anomalie.

Outre les demandes liées à des incidents, le Groupe EQUASENS écoute les demandes d'amélioration émanant des clients afin d'accroître la qualité des produits. Les demandes sont étudiées par le service clients, qui ensuite sélectionne celles considérées comme étant les plus pertinentes et prioritaires pour les transmettre au service R&D pour le développement. Dès qu'une amélioration a été testée et approuvée, elle est implémentée lors de la prochaine montée de version majeure de la solution.

Les utilisateurs disposent des informations nécessaires pour contacter le Groupe EQUASENS et soumettre une réclamation, notamment via le service clients dont les coordonnées sont communiquées lors de l'achat des produits et sur le site internet du Groupe. Un dispositif de système d'alerte est également mis en place par le Groupe EQUASENS. Les modalités de ce dispositif d'alerte sont précisées dans la Section 4.1.3.

### 3.2.6. Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions (S4-4)

#### Utilisation de BDM (Bases de Données Médicamenteuses) marquées CE

- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS a recours à des bases de données médicamenteuses référençant l'ensemble des médicaments et produits de santé commercialisés. En France, ces bases de données agréées par la Haute Autorité de Santé (HAS) sont notamment utilisées pour la certification des Logiciels d'Aide à la Prescription (LAP) et bénéficient d'un marquage CE. Un dispositif d'alerte de pharmacovigilance est disponible au travers de la base de données afin de pouvoir signaler un risque lié à un des médicaments ou produits présent dans la base de données.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Augmenter la fiabilité et la qualité des données médicales.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Apporter une sécurité renforcée dans la prise en charge du patient.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS (en France et tout autre pays n'exigeant pas l'usage d'une base de données médicamenteuses publique) et fournisseur de Base de Données Médicamenteuses (BDM) dans la chaîne de valeur amont.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Pas de changement par rapport à l'exercice antérieur.
- **Ressources financières ou autres** : Cette action génère des dépenses opérationnelles (OpEx) importantes et de plusieurs millions d'euros à l'échelle du Groupe. Le budget alloué pour 2026 est similaire.

#### Référencement Ségur des solutions éligibles créés par EQUASENS

- **Description de l'action** : Le référencement Ségur des solutions logicielles de santé est un processus mis en place par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) dans le cadre du Ségur du numérique en santé. Ce mécanisme vise à garantir que les solutions logicielles utilisées par les professionnels de santé répondent à des critères d'interopérabilité et de sécurité. Le Groupe EQUASENS souhaite donc que l'intégralité de ses solutions éligibles au Ségur soient référencées, et que l'ensemble de leurs clients utilisent les versions des logiciels référencées Ségur. Pour obtenir le référencement Ségur sur ses solutions éligibles, le Groupe EQUASENS doit déposer une demande de référencement et fournir des Dossiers de Spécifications de Référencement (DSR).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
  - Obtention du référencement Ségur pour l'ensemble des solutions du Groupe EQUASENS éligibles.
  - Attester l'interopérabilité des solutions créées par les entités du Groupe EQUASENS.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** :
  - Avoir 100% des solutions éligibles référencées Ségur.
  - Amener les clients à utiliser les versions des logiciels référencés Ségur.
- **Champ d'application** :
  - Groupe EQUASENS (en France, pour les divisions concernées).
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : 100% de solutions éligibles référencées Ségur du numérique vague 1 en 2025.
- **Ressources financières ou autres** : Pour les exercices 2025 et 2026, le Groupe a mis en œuvre des ressources importantes, de plusieurs millions d'euros, afin de répondre aux différents cahiers des charges des couloirs du Ségur du numérique vague 2.

### Modernisation des infrastructures d'hébergement (data centers)

- **Description de l'action** : Le Groupe a entrepris un vaste projet de modernisation de ses infrastructures d'hébergement (data centers) afin de lui permettre de progressivement augmenter le taux de serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Augmenter le taux de serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Obtenir un taux de serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité de 100%.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : En 2025, les équipes du Groupe EQUASENS ont procédé à la migration de l'intégralité des serveurs hébergés dans l'infrastructure historique dans l'environnement à haute disponibilité.
- **Ressources financières ou autres** : Les ressources financières allouées au projet représentent près de 7 M€ réparties sur les exercices 2023 à 2025.

### Création d'un Cloud Santé Privé

- **Description de l'action** : Le Groupe EQUASENS dispose des Certifications ISO 27001 et Hébergeur de Données de Santé (HDS) et a renforcé sa souveraineté avec la mise en place d'un Cloud Santé Privé. Cette nouvelle infrastructure a vocation à bénéficier à l'ensemble des filiales et utilisateurs du Groupe et permettre le renforcement de la sécurité, garantissant ainsi aux professionnels de santé comme patients l'intégrité des informations sensibles. Dans le domaine hautement réglementé de l'hébergement de données de santé, le Cloud Santé revêt une importance particulière et est destinée à l'ensemble des utilisateurs du Groupe, personnes physiques et/ou morales qui exercent en structure privée ou publique ainsi qu'aux données des patients traités. Cette infrastructure permet aux utilisateurs de bénéficier d'une haute disponibilité de leurs données, d'une continuité d'activité, d'accroître leurs capacités de stockage et améliorer les performances tout en limitant les risques de cybercriminalité. Cette initiative permet de répondre aux attentes fortes des clients en matière de sécurité et de confidentialité et de contribuer à la transformation numérique de la santé en offrant aux établissements de santé des solutions innovantes et performantes tout en monétisant de nouveaux services dédiés.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
  - Garantir une disponibilité continue des informations, même en cas d'incident majeur.
  - Proposer aux clients du Groupe ces nouveaux services d'hébergement en cloud.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Renforcer le leadership d'EQUASENS dans le secteur du Numérique en Santé.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Moyen terme (2 à 5 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le Groupe EQUASENS a vu sa certification HDS reconduite sur la nouvelle infrastructure Cloud Santé Privé. Parallèlement le Groupe a œuvré à l'intégration progressive de services antérieurement hébergés en externe dans cette nouvelle infrastructure.
- **Ressources financières ou autres** : Se référer aux ressources financières allouées au projet de modernisation des infrastructures d'hébergement.

En ce qui concerne les impacts matériels, le Groupe EQUASENS décrit dans les actions ci-dessus, les actions prévues ou en cours pour prévenir, atténuer ou corriger les impacts négatifs matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux. Chacune des actions précise s'il s'agit d'une action de réparation visant à remédier ou permettre de remédier à un impact matériel réel. Le Groupe évalue ses actions à travers sa progression annuelle les résultats escomptés pour les consommateurs et utilisateurs finaux.

Plus globalement, le Groupe EQUASENS identifie les actions nécessaires et appropriées pour parer à des impacts négatifs principalement par des processus escalatoires partant des retours du service clients pouvant aller jusqu'à différents comités internes au Groupe (Comité de Direction ou de gestion de crise par exemple).

Le Groupe EQUASENS agit face aux impacts négatifs matériels qui portent sur les professionnels de santé et les patients, notamment au travers des actions qui sont explicitées ci-dessous en Section 3.2.5. D'autre part, pour le périmètre des impacts négatifs matériels identifiés, le Groupe n'a pas entrepris d'action sectorielle ou collaborative avec d'autres parties concernées.

Afin de garantir la mise en place de processus pour remédier à d'éventuels impacts négatifs matériels, EQUASENS effectue des veilles réglementaires et s'appuie sur ses équipes métiers pour les mettre en œuvre et suivre les résultats associés.

Le Groupe EQUASENS reconnaît que la prévention et l'action en amont sont essentielles pour éviter de causer ou de contribuer à des impacts négatifs affectant les professionnels de santé et/ou les patients. Pour réduire ces risques, EQUASENS propose des modules de formation visant à garantir la bonne utilisation des outils mis à disposition des professionnels de santé. Ces formations sont dispensées lors de la mise en place de nouvelles solutions chez les clients, afin d'assurer une prise en main optimale et de garantir la qualité des informations contenues dans les logiciels.

En 2025, le Groupe EQUASENS a poursuivi et accentué l'opération « Acteur de la Prévention Santé avec EQUASENS », en s'appuyant pleinement sur ses outils numériques (logiciels, applicatifs et dispositifs) pour renforcer la prévention, le dépistage organisé et la vaccination. L'ensemble des actions a été articulé autour de quatre temps forts nationaux : le cancer colorectal avec Mars Bleu, la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV), le cancer de la peau et le cancer du sein avec Octobre Rose.

Le Groupe a mené des actions à grande échelle à destination des professionnels de santé, combinant des campagnes digitales de sensibilisation, des webinaires et des ateliers sur le terrain, en partenariat avec plusieurs acteurs tels que La ligue contre le cancer et le groupement de pharmacies WELLPARMA (filiale de LA COOPÉRATIVE WELCOOP). Ces initiatives ont permis de sensibiliser plus de 70 000 professionnels de santé et leurs équipes sur les enjeux de prévention et de dépistage des cancers, tout en informant les patients sur les pratiques de dépistage et la vaccination.

En parallèle, des actions de prévention et de sensibilisation ont été déployées auprès de 1 200 collaborateurs, avec l'appui de la CPAM Meurthe-et-Moselle et du CRCDC Grand Est. Des ateliers et plusieurs communications ont abordé tout au long de l'année le dépistage organisé, la vaccination et la prévention des cancers, permettant de sensibiliser les collaborateurs et de répondre à leurs questions de manière interactive.

Enfin, le Groupe EQUASENS a mis en ligne une rubrique dédiée à la prévention et au dépistage sur son site internet, afin de renforcer l'accès à l'information et la diffusion des ressources auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Des actions concernant la cybersécurité sont également entreprises par le Groupe EQUASENS et sont détaillées en Section 5.1.2 de cet État de Durabilité.

Le Groupe EQUASENS garantit qu'aucun incident grave en matière de droits de l'Homme, concernant les patients ou les professionnels de santé, n'a été signalé.

La manière dont les processus de gestion des risques matériels liés aux patients et professionnels de santé sont intégrés aux processus de gestion des risques existants est décrite dans la Section 1.2.5 et la Section 1.4.1.1 partie « liens avec les processus de gestion des risques de gestion global du Groupe EQUASENS ».

L'entreprise consacre diverses ressources à la gestion de ses impacts matériels, et ce notamment à travers les actions précédemment décrites, et qui visent à prévenir, atténuer et réparer les impacts négatifs matériels. Par conséquent, les ressources allouées à ces actions sont indirectement celles dédiées à la gestion de ces impacts matériels. Ces ressources incluent les équipes prenant part aux projets cités (modernisation des infrastructures d'hébergement et création du Cloud Santé Privé), ainsi que les ressources financières associées à ces projets. De plus, les équipes projets, R&D et service clients jouent également un rôle primordial en proposant un suivi continu pour les professionnels de santé et en répondant à leurs préoccupations.

### 3.2.7. Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S4-5)

Le Groupe EQUASENS souhaite réduire les impacts négatifs pouvant affecter les patients ou professionnels de santé, obtenir des impacts positifs, et gérer les risques et opportunités matériels liés aux patients et professionnels de santé. Pour cela, le Groupe s'est fixé des cibles assorties d'échéances pour couvrir chaque impact, risque et opportunité qui a été jugé comme étant matériel. Ces cibles permettront également de pouvoir mesurer les progrès réalisés dans le temps.

#### Utiliser des Bases de Données Médicamenteuses certifiées CE

- **Rapport cible / politique** : Cette cible soutient l'objectif de garantir la fiabilité et la qualité des données médicales.
- **Niveau à atteindre** : 100% des Bases de Données Médicamenteuses (BDM) utilisées par EQUASENS en Europe marquées CE.
  - **Nature de la cible** : Cible relative.
  - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Cette cible s'applique à l'ensemble des bases de données médicamenteuses utilisées par le Groupe EQUASENS dans les pays applicables.
- **Valeur de référence** : Nombre de Base de Données Médicamenteuses (BDM) certifiées CE en 2024 : 100%.
- **Période couverte** : 2024-2027, avec un suivi annuel.

- **Hypothèses** : Les données sont récoltées par les équipes d'EQUASENS qui vérifient le marquage CE des bases de données médicamenteuses exploitées dans les activités du Groupe.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2025.
- **Performance par rapport aux cibles** : La cible des 100% de BDM certifiées CE a été renouvelée pour l'année 2025.

### Avoir 100% des solutions éligibles EQUASENS référencées Ségur en France

- **Rapport cible / politique** : Cette cible soutient l'objectif de l'interopérabilité des solutions en obtenant un référencement Ségur qui garantit que les solutions développées par EQUASENS répondent à des critères d'interopérabilité et de sécurité.
- **Niveau à atteindre** : 100% des solutions référencées Ségur.
  - **Nature de la cible** : Cible relative.
  - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Cette cible s'applique à l'ensemble des solutions développées par le Groupe EQUASENS qui peuvent être concernées par le référencement Ségur.
- **Valeur de référence** : Nombre de solutions éligibles référencées Ségur en 2024 : 100%.
- **Période couverte** : 2024-2027, avec un suivi annuel.
- **Hypothèses** : Les données sont récoltées par les équipes d'EQUASENS en charge de déposer les demandes de référencement.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2025.
- **Performance par rapport aux cibles** : La cible des 100% de solutions éligibles référencées Ségur du numérique en santé a été atteinte pour l'année 2025.

### Avoir 100 % des serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité

- **Rapport cible / politique** : Cette cible soutient l'objectif de sécuriser les données client en modernisant les infrastructures d'hébergements (data centers) et permettre à un maximum de serveurs d'être hébergés dans l'environnement à haute disponibilité.
- **Niveau à atteindre** : 100% des serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité.
  - **Nature de la cible** : Cible relative.
  - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Cette cible s'applique à l'ensemble des serveurs hébergés par le Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Nombre de serveurs hébergés dans l'environnement à haute disponibilité en 2024 : 0%.
- **Période couverte** : 2024-2027, avec un suivi annuel.
- **Hypothèses** : Les données sont récoltées par le service informatique du Groupe EQUASENS ainsi que le comité projet de modernisation des infrastructures d'hébergement.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2025.
- **Performance par rapport aux cibles** : En 2025, 100% de serveurs hébergés dans l'infrastructure historique ont été migrés dans l'environnement à haute disponibilité.

### Faire progresser le taux d'hébergement interne des services hébergés

- **Rapport cible / politique** : Cette cible soutient l'objectif de sécuriser les données clients en permettant aux entités clientes d'héberger leurs données dans des infrastructures assurant une sécurité renforcée et l'intégrité des informations sensibles.
- **Niveau à atteindre** : La quote part cible des services hébergés au sein de son infrastructure Cloud Santé Privé du Groupe EQUASENS a été fixée à 75% des services identifiés.
  - **Nature de la cible** : Cible relative.
  - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : Cette cible s'applique à l'ensemble des services commerciaux hébergés par le Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Non disponible au titre de 2024.
- **Période couverte** : 2025-2027, avec un suivi annuel.
- **Hypothèses** : Les données sont récoltées par le service informatique du Groupe EQUASENS.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable.
- **Évolutions de la cible** : Cible définie lors de l'exercice.

- **Performance par rapport aux cibles** : Le Groupe a initié en 2025 la migration de ses premiers services hébergés pour atteindre un taux de 50%.

La définition des cibles chez EQUASENS ne fait pas l'objet d'un dialogue direct avec les patients et les professionnels de santé. Toutefois, elle est enrichie par les échanges issus des dialogues avec les parties prenantes décrits en Section 3.2.4 (organisme de régulation, panel d'utilisateur, rencontres régionales, salons, enquête de satisfaction...).

Ces cibles sont également établies sur la base de notre expertise métier, des précédentes cibles ayant fait l'objet d'un reporting ainsi que des informations à transmettre à LA COOPÉRATIVE WELCOOP, maison mère du Groupe.

Le suivi des performances par rapport à ces cibles est assuré par les équipes métiers, qui consolident les données nécessaires pour les présenter dans divers comités, notamment au sein du Comité de Direction. Enfin, les enseignements tirés des performances ou les éventuelles améliorations sont discutés et actés dans ces mêmes comités de direction, permettant ainsi une prise de décision éclairée et un ajustement continu des objectifs du Groupe.

## 4. Informations en matière de gouvernance

### 4.1. Conduite des affaires (ESRS G1)

#### 4.1.1. Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (ESRS 2 GOV-1)

Les rôles et expertises des organes d'Administration, de Direction et de surveillance en matière de conduite des affaires, sont précisés en Section 1.2.1 du présent État de Durabilité.

#### 4.1.2. Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels (ESRS 2 IRO-1)

En complément des informations fournies en Section 1.4.1.1 du présent État de Durabilité, le processus d'identification des impacts, risques et opportunités matériels se rapportant aux questions liées à la conduite des affaires ont intégré comme critères l'activité d'éditeur de logiciel du Groupe EQUASENS, les zones géographiques dans lesquelles le Groupe et sa chaîne de valeur sont implantés (en Europe pour les activités propres, mais avec des fournisseurs présents en Asie), le secteur de la Santé (qui a des réglementations spécifiques en matière d'avantages accordés à des professionnels de santé) ainsi que la nature des transactions.

#### 4.1.3. Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)

##### Culture d'entreprise

Le Groupe EQUASENS a établi sa culture d'entreprise en définissant clairement sa vision : « Plus de technologie pour plus d'humain ». Pour nourrir cette culture, elle encourage la communication ouverte, la collaboration et l'engagement des employés à tous les niveaux. La promotion de la culture d'entreprise se fait à travers des initiatives telles que des événements d'équipe, des reconnaissances de performances et des cérémonies, qui renforcent le sentiment d'appartenance. Enfin, l'évaluation de la culture d'entreprise peut être réalisée par le biais de sondages de satisfaction des employés, d'entretiens et d'analyses des performances, permettant ainsi d'ajuster et d'améliorer continuellement l'environnement de travail pour qu'il reste aligné avec les valeurs et les objectifs de l'entreprise.

##### Politique de conduite des affaires

Conformément aux dispositions de la loi française dite SAPIN 2, le Groupe EQUASENS s'est doté de politiques et de dispositifs de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin permettant de prévenir et détecter la corruption au sein du Groupe.

Les principes de responsabilité et d'intégrité sont portés par l'engagement du Conseil d'Administration d'EQUASENS, ainsi que l'ensemble des directions de ses différentes activités, et repris à travers la mise en place de mesures détaillées par la loi pour un dispositif anticorruption efficace.

Ainsi, le Groupe :

- S'est doté d'un code de conduite définissant et illustrant les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence. Si applicable, ce code est intégré au règlement intérieur des sociétés du Groupe et fait l'objet, à ce titre, de la procédure de consultation des représentants du personnel prévue à l'article L. 1321-4 du Code du travail. Ce code est consultable sur le site internet d'EQUASENS ;
- A mis en place un dispositif d'alerte destiné à permettre le recueil des signalements émanant d'employés ou de tiers relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite de la société tout en assurant une protection aux lanceurs d'alertes. En 2025, les canaux internes de signalement mis à la disposition des lanceurs d'alertes sont les voies hiérarchiques et une plateforme de recueil de signalements internes et externes, directement sur son site internet, à destination des membres du Comité d'éthique, membres de la Direction chargés d'enquêter de manière rapide, indépendante et objective sur les incidents liés à la conduite des affaires, y compris les cas de corruption et de versement de pots-de-vin. Conformément à la législation, pour protéger d'éventuelles représailles les membres de son personnel qui lancent des alertes, l'identité de l'émetteur de l'alerte est traitée de façon confidentielle et son anonymat est respecté s'il en fait la demande. Le dispositif est consultable sur le site internet d'EQUASENS ;
- A réalisé une cartographie des risques par activité qui identifie, analyse et hiérarchise les risques d'exposition du Groupe ;
- A mis en place des procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires. Ainsi, pour chaque activité, les tiers à risques (en fonction d'un flux d'activité, d'un secteur d'activité, d'un pays...) sont analysés et

- mis sous surveillance via la solution dédiée. L'objectif étant en permanence de couvrir les tiers à risques définis ;
- A mis en place des contrôles comptables, pour éviter de masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence ;
- A fixé des sanctions disciplinaires en cas de violation du code de conduite ;
- A déployé un programme de formation interne régulier à la fois vers les cadres et fonctions exposées (achats, ventes, marketing et communication, finance et comptabilité, direction générale, audit interne) au risque de corruption, mais également un programme de sensibilisation vers l'ensemble de ses salariés.

Il est précisé que le Groupe n'a pas mis en place de politiques en matière de bien-être animal (non applicable).

En adéquation avec la législation française, et complément du dispositif de lutte contre la corruption, le Groupe a également mis en place une série de contrôles stricts en matières d'avantages octroyés aux professionnels de santé (clients). En effet, les lois anti-cadeaux (DMOS) et loi Bertrand (Transparence), respectivement :

- interdisent d'une part à tous les professionnels de santé et certains agents publics de recevoir des avantages en nature ou en espèces, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, de la part d'industriels et prestataires du monde de la santé, et d'autre part à ces industriels et prestataires, de leur proposer ou procurer ces avantages.
- imposent la publication des avantages que les professionnels de santé et personnes pouvant influencer le public (service de presse, influenceur, ...) reçoivent des industriels et des prestataires du monde de la santé.

#### 4.1.4. Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)

Le Groupe EQUASENS a pour principe de privilégier des partenariats à long terme, basés sur la transparence et la collaboration, afin de minimiser les risques liés à la qualité, à la conformité réglementaire et à l'impact environnemental au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

Aussi, pour éviter les retards de paiements aux fournisseurs et des impacts sur sa chaîne de valeur, le Groupe EQUASENS a établi des pratiques de gestion financière solides dès le début de la relation commerciale. Tout d'abord, les conditions de paiement doivent être établies dans les contrats, en précisant les délais et les modalités de règlement. Le Groupe a également mis en place un calendrier de paiements (tous les 10 jours) et un système de suivi des factures qui permet de s'assurer que les paiements sont effectués à temps. Un détail des factures réglées peut être aussi transmis via les applicatifs comptables. L'ensemble de ces pratiques a conduit le Groupe à considérer le thème des retards de paiement comme non matériel.

Le Groupe EQUASENS s'appuie aussi sur une communication régulière avec les fournisseurs afin de les informer les de l'état des paiements et résoudre rapidement toute question ou problème.

Depuis 2024, le Groupe dispose d'une charte d'achats éthiques et responsables qui a été déployée auprès des tiers stratégiques avec comme objectif de les couvrir à 100% à 3 ans. Cette charte permet au Groupe d'intégrer un grand nombre de critères sociaux et environnementaux dans sa sélection de fournisseurs.

#### 4.1.5. Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)

Les procédures mises en place pour empêcher et détecter les cas de corruption et les versements de pots-de-vin, et traiter les allégations s'y rapportant sont présentées en Section 4.1.3 du présent État de Durabilité.

Il est précisé que :

- L'ensemble des dépenses fait l'objet de contrôles quatre yeux et passent par des modules anti-fraudes. Le Groupe ne conserve pas ou ne manipule pas d'argent liquide.
- Proposer aux lanceurs d'alertes différents canaux (voies hiérarchiques ou sollicitation via la plateforme de recueil des signalements) permet de s'assurer que les enquêteurs d'une part et la chaîne de gestion concernées puissent être séparées.
- Des restitutions concernant le dispositif de lutte contre la corruption fait l'objet de reporting régulier auprès du Comité d'Audit et des Rémunérations.

Les politiques en matières de lutte contre la corruption sont communiquées aux collaborateurs dès leur arrivée au sein du Groupe EQUASENS, qui par la suite font l'objet de formations et/ou sensibilisations régulières. Elles sont également intégrées dans les relations commerciales du Groupe à la fois via des clauses contractuelles et la charte achats éthiques et responsables. Enfin, un ensemble documentaire (code de conduite procédure de recueil des signalements, mail de contact de référents éthiques « Ethic officers » pour toute question relative au dispositif, mail pour lancer une alerte, charte achats éthiques et responsables) est disponible à tout à chacun sur le site internet du Groupe.

Les dernières campagnes de formations ont eu lieu en 2023 et 2025. Celle initiée en décembre 2025 (qui continuera de s'étendre en 2026) s'adresse à l'intégralité des collaborateurs des entités françaises du Groupe et donc 100% des fonctions à risques de ce même périmètre. Il est également à noter que le Groupe :

- s'est doté d'une plateforme d'e-learning et d'un module destiné à l'ensemble de son personnel visant à expliquer les principales notions liées à la corruption.
- maintiendra ses efforts pour mettre en place d'un second niveau de formation plus approfondi destiné à la fois aux profils exposés et aux organes d'administration, de direction et de gouvernance tels que définis en Section 4.1.3.
- travaillera à adapter le contenu de sa formation au regard du droit local pour ses filiales étrangères.

#### 4.1.6. Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin (G1-4)

Le Groupe EQUASENS :

- n'a pas recensé de cas de corruption ou de versements de pots-de-vin au cours de la période de reporting,
- n'a pas été condamnée pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption et n'a pas payé aucune amende à ce titre,
- n'a pas entrepris d'actions pour remédier au non-respect de procédures et de normes en matière de lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## 5. Informations spécifiques au Groupe EQUASENS

### 5.1. Cybersécurité

En tant que leader de solutions informatiques de Santé en Europe, le Groupe EQUASENS se sait exposé et considère la cybersécurité comme un enjeu stratégique majeur en raison des risques ou impacts négatifs qu'elle comporte pour la protection des données sensibles, notamment celles des patients, des professionnels de la santé, ainsi que de ses employés et partenaires :

- En l'absence de mesures robustes, le Groupe s'exposerait à des violations ou vols de données, pouvant entraîner des coûts juridiques importants, une perte de revenus, et une atteinte à sa réputation. Par ailleurs, une défaillance dans la prévention, la détection et la correction des menaces pourrait réduire sa capacité à attirer et fidéliser ses clients, ce qui impacterait négativement sa part de marché.
- La protection des données des utilisateurs finaux constitue également une priorité, car toute violation pourrait nuire à leur bien-être, leur sécurité, leur dignité et leur autonomie.
- La diversité des pratiques de cybersécurité chez ses fournisseurs et partenaires représente aussi un risque financier et opérationnel : un manquement pourrait entraîner des brèches de sécurité (vol d'informations sensibles, des retards ou des pertes financières).
- La sécurité des données internes, notamment celles des employés, sous-traitants et candidats, est également renforcée pour éviter des conséquences négatives sur leur bien-être et leur sécurité. Enfin, le cadre réglementaire évolutif impose une conformité stricte, et tout manquement pourrait engendrer des coûts supplémentaires importants.

Ainsi, le Groupe se doit de mettre en œuvre des mesures de gouvernance solides pour minimiser ces risques, protéger la vie privée de toutes ses parties prenantes et saisir l'opportunité de renforcer sa réputation, sa résilience et sa compétitivité à long terme.

#### 5.1.1. Politique de cybersécurité

- **Description de la politique** : Le partage et la sécurisation des données sont les clés d'un système de santé plus efficient et durable au bénéfice du patient. Cette vision est le fondement sur lequel repose l'ensemble des développements de solutions numériques au sein du Groupe EQUASENS.

Dans un secteur d'activité qui est la cible de nombreuses attaques des systèmes d'information, le risque porte à la fois sur les propres systèmes d'information du Groupe mais aussi sur ceux de ses clients utilisant ses différentes solutions numériques et oblige le Groupe à une prise de précaution de sécurité importante à titre préventif pour assurer la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la traçabilité de l'information. Plus globalement la politique visant à sécuriser les données de l'entreprise, des clients et de leurs patients repose sur les grands principes suivants :

- Confidentialité : assurer que les informations sensibles ne sont accessibles qu'aux personnes autorisées. La confidentialité implique des contrôles d'accès stricts et des mesures de protection des données, tels que le chiffrement et une gestion fine des droits et des habilitations.
- Intégrité : garantir que les données sont exactes et fiables, et qu'elles n'ont pas été altérées de manière non autorisée. Cela inclut des mécanismes de vérification ainsi que des sauvegardes régulières et hiérarchisées.
- Disponibilité : s'assurer que les systèmes et les données sont accessibles aux utilisateurs autorisés lorsque c'est nécessaire. Cela nécessite des plans de continuité des activités et des mesures de protection contre les attaques externes.
- Rôles et responsabilité : définir clairement les rôles et les responsabilités en matière de cybersécurité au sein de l'organisation. Chaque employé doit comprendre son rôle dans la protection des actifs numériques.
- Formation et sensibilisation : former régulièrement les employés sur les meilleures pratiques en matière de cybersécurité et les sensibiliser aux menaces potentielles, comme le phishing ou les malwares.
- Évaluation des risques : effectuer des évaluations régulières des risques pour identifier les vulnérabilités et les menaces potentielles, ainsi que mettre en place des mesures pour les atténuer. L'évaluation des risques se traduit notamment par la conduite d'audits de sécurité réguliers.
- Contrôle des CVE (correctifs éditeurs), mise à jour et patching : assurer que tous les systèmes, logiciels et dispositifs sont régulièrement mis à jour pour corriger les vulnérabilités connues et renforcer la sécurité.
- Surveillance et détection : mettre en place des systèmes de surveillance pour détecter les activités suspectes et les violations de sécurité en temps réel, permettant une réponse rapide.
- Réponse aux incidents : établir, documenter, mettre en œuvre et tenir à jour un plan de réponse aux incidents pour gérer efficacement les violations de sécurité, minimiser les dommages et restaurer les opérations normales.
- Conformité légale et réglementaire : s'assurer que la politique de cybersécurité respecte toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données et de cybersécurité.

Au regard de cet enjeu crucial, le Groupe EQUASENS a fait le choix stratégique de rester souverain en disposant de sa propre infrastructure d'hébergement (data centers basés sur ses sites propres, environnements certifiés ISO 27001 bénéficiant d'agréments HDS au regard de la sécurisation des données de santé) et obligeant à des investissements réguliers et importants. Le Groupe limite strictement l'hébergement externalisé des données de santé qui soulève des préoccupations



concernant la sécurité et la conformité légale, car il peut exposer les données à des législations moins rigoureuses ou intrusives surtout quand le stockage des données s'effectue hors Union-Européenne. Ainsi, bien que l'externalisation puisse offrir des avantages en termes de coûts, elle pose des défis importants pour la souveraineté des données de santé en France.

- **Objectifs généraux** : Protéger les actifs d'informations de l'entreprise, et de santé des clients contre toutes les menaces informatiques, qu'elles soient internes ou externes, criminelles ou accidentelles.
- **IRO rattachés**
  - Risques liés à la violation de la protection des données des clients et patients.
  - Risque lié à la non-détection des menaces de sécurité des données.
  - Impact de la non-protection des données personnelles des utilisateurs finaux.
  - Risque financier et d'approvisionnement lié à la diversité des pratiques des fournisseurs en matière de cybersécurité.
  - Impact des atteintes à la vie privée.
  - Risque réglementaire lié à la sécurité des données des employés.
  - Risques liés aux mesures de protection de la vie privée des salariés et de cybersécurité.
- **Processus de surveillance** : La cybersécurité repose sur une démarche d'amélioration continue qui évolue au fil du temps et du contexte. Ainsi, le Groupe EQUASENS s'est doté d'une gouvernance dédiée avec la mise en place d'un Comité Groupe Cyber. Il est animé par des experts internes dont les principales missions visent à :
  - Assister les métiers, dans l'application de la doctrine « security by design »,
  - Assister les équipes en remédiation après incident,
  - Contrôler la posture de sécurité, détecter les anomalies et réagir,
  - Rester à jour en ce qui concerne l'évolution des menaces d'une part et des technologies d'autre part,
  - Faire converger les politiques de sécurité de toutes les entités du Groupe,
  - Mettre en œuvre des sécurités spécifiques liées à l'usage de l'Intelligence Artificiel (IA).Le Comité Cyber se réunit a minima 6 fois par an. Chaque réunion faisant l'objet d'un compte rendu et d'un plan d'action dédié.
- **Champ d'application de la politique** : Groupe EQUASENS
- **Responsable de la politique** : Directeur Général du Groupe EQUASENS.
- **Références normatives** :
  - Hébergement de Données de Santé (HDS) :

La prise en compte de la sécurité de l'ensemble des activités HDS et la mise en place de toutes les mesures appropriées sont les fondements essentiels de cette politique. Les exigences auxquelles le Groupe EQUASENS doit ainsi répondre sont les suivantes :

    - Exploiter le Système de Management de la Sécurité de l' Information (SMSI) et prendre en compte toutes les exigences de la norme ISO/CEI 27001.
    - Considérer certaines exigences de la norme ISO 20000-1 relative à la gestion de la qualité des services, définies dans le référentiel de certification HDS de l'ANS.
    - Considérer certaines exigences de la norme ISO 27018 relatives à la protection des données de santé à caractère personnel, définies dans le référentiel de certification HDS de l'Agence du Numérique en Santé (ANS).
    - Mettre en œuvre les exigences spécifiques à l'hébergement de données de santé définies dans le référentiel de certification HDS de l'ANS.
  - Règlement général sur la protection des données (RGPD) :

Face aux enjeux liés aux données personnelles, le Groupe EQUASENS déploie un dispositif de respect de la conformité en matière de protection des données, piloté par des DPO (Délégué à la Protection des Données) internes ou externes. Dans le cadre de leurs fonctions, les DPO disposent de moyens tels que l'aide d'avocats ou experts spécialisés, voire encore d'informations issues de l'association AFCDP, dont EQUASENS est membre.

Au-delà du respect de la conformité réglementaire, la démarche de protection des données au sein du Groupe EQUASENS vise à maîtriser les traitements des réclamations des données, garantir une qualité de traitement dans ces réclamations et déclarer les incidents de violation de données personnelles à une autorité de contrôle comme la CNIL pour la France.

Toute personne qui laisse ses coordonnées peut saisir le DPO de la filiale via l'adresse électronique affichée sur le site internet de l'entreprise ou du Groupe.
- **Consultation des parties prenantes** : La présente politique a été élaborée au regard du positionnement d'un certain nombre de parties prenantes externes faisant figures d'autorités tels que l'Agence du Numérique en Santé (ANS), l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), l'ASIP Santé (Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé), la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) de France, le Ministère de la Solidarité et de la Santé, ...
- **Mise à disposition de la présente politique** : La présente politique est rendue publique via sa diffusion au sein du présent État de Durabilité.

## 5.1.2. Actions de cybersécurité

### Action de formation et sensibilisation à la Cybersécurité

- **Description de l'action** : Mise en place d'une série d'actions de formations et de sensibilisations orientées vers les collaborateurs et les parties prenantes externes (ex. clients, fournisseurs, sous-traitants).
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
  - Acquisition de compétences : les participants doivent acquérir de nouvelles compétences ou améliorer celles qu'ils possèdent déjà, qu'il s'agisse de compétences techniques, comportementales ou managériales.
  - Connaissances théoriques : la formation doit permettre aux participants de comprendre les concepts, les théories et les pratiques liés au sujet de la sécurité.
  - Application pratique : les participants doivent être en mesure d'appliquer les connaissances et compétences acquises dans des situations réelles ou simulées, renforçant ainsi leur capacité à résoudre des problèmes.
  - Changement de comportement : la formation et la sensibilisation peuvent viser à modifier certains comportements ou attitudes des participants, en les incitant à adopter de meilleures pratiques professionnelles.
  - Renforcement de la confiance : les participants doivent gagner en confiance dans leurs capacités à utiliser les compétences acquises, ce qui peut les motiver à les appliquer dans leur travail quotidien.
  - Évaluation des acquis : à la fin de la formation, il est important d'évaluer les acquis des participants, que ce soit par des tests, des mises en situation ou des projets, afin de mesurer l'efficacité de la formation.
  - Satisfaction des participants : les participants doivent ressentir une satisfaction par rapport à la formation, tant sur le contenu que sur la méthode d'enseignement, ce qui peut influencer leur engagement futur.
  - Transfert des compétences : les participants doivent être en mesure de transférer les compétences et connaissances acquises à leur environnement de travail, contribuant ainsi à l'amélioration des performances de l'équipe ou de l'organisation.
  - Réseautage et collaboration : la formation peut également favoriser le développement de relations professionnelles entre les participants, ce qui peut enrichir leur expérience et leur collaboration future.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Réduction du risque lié à la cybersécurité.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le Groupe EQUASENS a mis en œuvre en 2024, un dispositif de formation et de sensibilisation de ses collaborateurs par la mise en place d'une formation e-learning ainsi que des campagnes de sensibilisation de type phishing. Ce dispositif a perduré en 2025.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes.

### Action d'évaluation du système de sécurité de l'information

- **Description de l'action** : Effectuez des audits internes ou externes pour examiner les pratiques de sécurité, les configurations des systèmes et la conformité aux politiques. Cela peut inclure des tests d'intrusion pour identifier les vulnérabilités exploitables.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Obtenir une vue d'ensemble de l'efficacité de votre système de sécurité de l'information et mettre en place des mesures pour l'améliorer en continu.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Évaluer un système de sécurité de l'information est essentiel pour protéger les actifs informationnels, garantir la conformité, améliorer les processus et renforcer la résilience de l'organisation face aux menaces numériques.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le plan d'action est effectif et reconduit chaque année.
- **Ressources financières ou autres** : Le Groupe a bénéficié de tests d'intrusions planifiés dans le cadre de campagnes pluriannuelles 2025-2027.

### Action pour la gestion de crise

- **Description de l'action** : Actions de formations et conduite d'exercices auprès des équipes dirigeantes consistant à simuler un scénario, c'est-à-dire un enchaînement d'événements fictifs proposant une mise en situation de crise réaliste mais non réelle.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** :
  - Préparation et anticipation : la formation permet d'identifier les types de crises potentielles et de développer des plans d'action appropriés. Cela aide les participants à anticiper les problèmes avant qu'ils ne surviennent.
  - Réduction du stress et de la confusion : en formant les employés sur les procédures à suivre en cas de crise, on réduit le stress et la confusion qui peuvent survenir lors d'un événement inattendu. Les personnes formées savent quoi faire et comment réagir rapidement.
  - Amélioration de la communication : la gestion de crise implique souvent une communication efficace, tant en interne qu'en externe. La formation aide à établir des protocoles de communication clairs, ce qui est crucial pour maintenir la confiance des parties prenantes.
  - Renforcement de la résilience organisationnelle : une bonne formation à la gestion de crise contribue à renforcer la résilience d'une organisation, lui permettant de se remettre plus rapidement des perturbations et de minimiser les impacts négatifs.
  - Coordination des équipes : la formation favorise la collaboration et la coordination entre les différentes équipes et départements, ce qui est essentiel pour une réponse efficace à une crise.
  - Évaluation et amélioration continue : les exercices de gestion de crise permettent d'évaluer les plans existants et d'identifier les domaines à améliorer. Cela favorise une culture d'apprentissage et d'amélioration continue au sein de l'organisation.
  - Protection de la réputation : une gestion efficace des crises contribue à protéger la réputation de l'organisation. En étant bien préparée, une entreprise peut mieux gérer les retombées médiatiques et maintenir la confiance du public.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Renforcer la gestion de crise fondée sur des processus et des stratégies permettant au Groupe EQUASENS d'identifier et de répondre efficacement à une menace, un événement imprévu ou toute perturbation négative susceptible de nuire aux personnes, aux biens ou aux processus opérationnels. Cette action influe sur la gestion des rôles et responsabilité et la réponse aux incidents.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le Groupe EQUASENS a procédé pour la première fois en 2024 à la formation de ses équipes dirigeantes. De nouveaux exercices ont été réalisés en 2025 au niveau de la Direction Générale (scénario non relatif à la cybersécurité). La Direction des Systèmes d'Information (DSI) a quant à elle joué un scénario de situation d'incendie.
- **Ressources financières ou autres** : La mise en œuvre de l'action ne nécessite pas de dépenses opérationnelles ou de dépenses d'investissement importantes.

### Action pour le suivi de la gestion des droits dans l'Active Directory

- **Description de l'action** : Active Directory (AD) est un service d'annuaire qui est utilisé pour gérer et organiser les ressources d'un réseau informatique.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Renforcer la gestion des identités et des accès dans les réseaux informatiques, garantir une structure organisée et renforcer des fonctionnalités de sécurité pour les entreprises du Groupe EQUASENS.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** :
  - Gestion des identités et des accès : l'Active Directory permet de gérer les utilisateurs, les groupes, les ordinateurs et d'autres ressources au sein d'un réseau. Il facilite l'authentification et l'autorisation des utilisateurs, garantissant qu'ils ont accès aux ressources appropriées en fonction de leurs rôles.
  - Structure hiérarchique : l'Active Directory utilise une structure hiérarchique qui comprend des domaines, des arbres et des forêts. Un domaine est une unité de base qui contient des objets (comme des utilisateurs et des ordinateurs) et peut être regroupé avec d'autres domaines pour former un arbre. Plusieurs arbres peuvent être regroupés dans une forêt.
  - Politiques de sécurité : Active Directory permet aux administrateurs de définir des politiques de sécurité et des paramètres de configuration pour les utilisateurs et les ordinateurs. Cela inclut des stratégies de mot de passe, des restrictions d'accès et d'autres paramètres de sécurité.
  - Réplicabilité : Les informations dans l'Active Directory sont répliquées sur plusieurs contrôleurs de domaine, ce qui garantit la disponibilité et la redondance des données. Cela permet également de répartir la charge de travail et d'améliorer la résilience du réseau.
  - Intégration avec d'autres services : l'Active Directory s'intègre facilement avec d'autres services Microsoft, tels que Exchange Server pour la messagerie, et peut également interagir avec des applications tierces pour la gestion des identités.

- Utilisation dans les environnements d'entreprise : l'Active Directory est largement utilisé dans les environnements d'entreprise pour centraliser la gestion des ressources, simplifier l'administration et améliorer la sécurité.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le Groupe EQUASENS a maintenu ses efforts pour intégrer à l'Active Directory ses dernières filiales acquises (PHARMAGEST GERMANY et CALIMED).
- **Ressources financières ou autres** : Les dépenses (OPEX) au titre de l'Active Directory représentent approximativement 80 K€ annuels.

### Action le déploiement de l'antivirus sur l'ensemble du Groupe

- **Description de l'action** : Suivre le déploiement de l'antivirus sur l'ensemble du Groupe.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Un XDR, ou Extended Detection and Response, est une solution de cybersécurité qui vise à améliorer la détection, l'analyse et la réponse aux menaces à travers plusieurs couches de sécurité. Voici quelques-unes de ses principales fonctions et avantages :
  - Détection intégrée des menaces : un XDR collecte et corrèle les données de sécurité provenant de différentes sources, telles que les points de terminaison, les réseaux, les serveurs et les applications. Cela permet une détection plus efficace des menaces en fournissant une vue d'ensemble des activités suspectes.
  - Réponse automatisée : grâce à l'automatisation, un XDR peut réagir rapidement aux incidents de sécurité en appliquant des mesures correctives sans intervention humaine, ce qui réduit le temps de réponse et limite les dommages potentiels.
  - Analyse approfondie : un XDR utilise des analyses avancées et des techniques d'Intelligence Artificielle pour identifier des comportements anormaux et des menaces sophistiquées qui pourraient passer inaperçues avec des solutions de sécurité traditionnelles.
  - Visibilité centralisée : en intégrant les données de plusieurs outils de sécurité, un XDR offre une visibilité centralisée sur l'ensemble de l'environnement informatique, facilitant ainsi la gestion des incidents et la prise de décision.
  - Amélioration de la collaboration : un XDR favorise la collaboration entre les équipes de sécurité en fournissant des informations consolidées et des alertes pertinentes, ce qui permet une réponse plus coordonnée aux incidents.
  - Réduction des faux positifs : en corrélant les données de différentes sources, un XDR peut réduire le nombre de faux positifs, permettant aux équipes de sécurité de se concentrer sur les menaces réelles et d'optimiser leurs ressources.
  - Conformité et reporting : les solutions XDR peuvent également aider les organisations à se conformer aux réglementations en matière de sécurité en fournissant des rapports détaillés sur les incidents et les mesures prises.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** : Le déploiement d'un EDR permet de renforcer la posture de sécurité du Groupe en offrant une détection et une réponse plus efficaces aux menaces, en intégrant des données provenant de diverses sources et en automatisant les processus de réponse. Cela permet aux équipes de sécurité de mieux protéger les actifs critiques et de réagir rapidement aux incidents.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Le Groupe a initié le déploiement de son XDR en 2022 et a progressivement étendu son périmètre aux nouvelles acquisitions du Groupe.
- **Ressources financières ou autres** : Le Groupe alloue une ressource de 130 K€ par an (OPEX).

### 5.1.3. Indicateurs de cybersécurité

#### Taux de formation et sensibilisation des salariés

- **Description** : Pourcentage du nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation via l'e-learning (ex. « avant de cliquer ») avec une attestation (réalisation à 100%).
- **Méthodes** :
  - Ratio : nombre de salariés présents au 31/12/N ayant bénéficié de la formation ou sensibilisation (e-learning) en cours de la période 2024-2027 divisé par le nombre total de salariés présents au 31/12/N.
  - Principales hypothèses sous-jacentes de l'indicateur : une campagne de sensibilisation en e-learning peut être considérée comme de la formation. Les salariés correspondent à des personnes physiques.
  - Limites des méthodes utilisées : gestion des listes de diffusions et exports mensuels.
- **Validation externe** : Données issues des outils de suivi du ou des prestataires externes (ex.« avant de cliquer »), mais non auditées par des organes externes.
- **Unité de mesure** : Pourcentage.

### Tests d'intrusion

- **Description** : Conduite de tests d'intrusion (Pentest) sur tout ou parties des infrastructures du Groupe EQUASENS.
- **Méthodes** :
  - Externalisation de l'audit auprès de cabinets externes spécialisés dans les tests de vulnérabilité.
  - Principales hypothèses sous-jacentes de l'indicateur :
    - Existence de vulnérabilités : on part du principe que des vulnérabilités existent dans les systèmes d'information, que ce soit en raison de configurations incorrectes, de logiciels obsolètes ou de pratiques de sécurité inadéquates.
    - Menaces potentielles : l'audit suppose qu'il existe des menaces potentielles, qu'elles soient internes (comme un employé malveillant) ou externes (comme des hackers), qui pourraient exploiter ces vulnérabilités.
    - Importance des données : on considère que les données sensibles et les informations critiques pour l'entreprise doivent être protégées, et que leur compromission pourrait avoir des conséquences graves, tant financières que réputationnelles.
    - Conformité réglementaire : il est souvent supposé que l'organisation doit se conformer à des réglementations et des normes de sécurité spécifiques, ce qui impose des exigences en matière de protection des données.
    - Engagement de la Direction : l'audit repose sur l'hypothèse que la Direction de l'organisation est engagée à améliorer la cybersécurité et à allouer les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations.
    - Évolution des menaces : On suppose que le paysage des menaces évolue constamment, ce qui nécessite une réévaluation régulière des contrôles de sécurité en place.
    - Sensibilisation et formation : il est également présumé que le personnel de l'organisation a besoin de formation et de sensibilisation pour comprendre les risques de cybersécurité et adopter des pratiques sécurisées.
  - Limites des méthodes utilisées : les tests de vulnérabilités ciblent un périmètre précis et par conséquent ne peuvent garantir à eux seuls la robustesse des infrastructures du Groupe.
- **Validation externe** : Les audits de cybersécurité sont réalisés par des cabinets externes et les résultats présentés au Comité Cyber.
- **Unité de mesure** : Nombre de pentest réalisé(s).

### Scénarios de crises

- **Description** : Nombre de situations de crises (fictives ou réelles) au cours de l'exercice.
- **Méthodes** :
  - Décompte du nombre de situation de crises jouées ou subies au cours de l'exercice.
  - Principales hypothèses sous-jacentes de l'indicateur : des cas réels peuvent être considérés comme des scénarios testés.
  - Limites des méthodes utilisées : le nombre de scénarios testés ne démontre pas forcément l'efficacité des réponses apportées.
- **Validation externe** : La mesure de l'indicateur n'est validée par un organe externe autre que le garant (Comité Cyber).
- **Unité de mesure** : Nombre de scénarios.

### Taux de couverture de l'Active Directory

- **Description** : Taux de couverture l'Active Directory sur le nombre total de filiales ayant des collaborateurs.
- **Méthodes** :
  - Nombre d'entités ayant des collaborateurs intégrés dans l'Active Directory divisé par le nombre total d'entités du Groupe ayant des collaborateurs.
  - Principales hypothèses sous-jacentes de l'indicateur : possibilité de distinguer les entités (domaines) constitutifs du Groupe EQUASENS.
  - Limites des méthodes utilisées :
    - Le taux de couverture de l'Active Directory reflète une image à un instant donné.
    - Les postes rattachés à l'Active Directory ne sont pas forcément rattachés à des personnes physiques.
    - Présence de Shadow IT.
- **Validation externe** : L'indicateur n'est pas validé par un organe externe autre que le Comité Cyber.
- **Unité de mesure** : Pourcentage des entités juridiques.

### Taux de couverture de l'antivirus

- **Description** : Proportions des entités juridiques du Groupe EQUASENS intégrées dans la supervision du XDR intégrant un antivirus.
- **Méthodes** :
  - Nombre d'entités ayant des collaborateurs intégrés dans le XDR divisé par le nombre total d'entités du Groupe ayant des collaborateurs.
  - Principales hypothèses sous-jacentes de l'indicateur : possibilité de distinguer les entités (domaines) constitutifs du Groupe EQUASENS.

- Limites des méthodes utilisées : Le taux de couverture du XDR reflète une image à un instant donné.
- **Validation externe** : L'indicateur n'est pas validé par un organe externe autre que le Comité Cyber.
- **Unité de mesure** : Pourcentage des entités juridiques.

#### 5.1.4. Cibles de cybersécurité

##### Cible taux de formation et sensibilisation des salariés

- **Rapport cible / politique** : Former régulièrement les employés sur les meilleures pratiques en matière de cybersécurité et les sensibiliser aux menaces potentielles, comme le phishing ou les malwares contribue à protéger les actifs d'informations de l'entreprise, et de santé des clients contre toutes les menaces informatiques.
- **Niveau à atteindre** : Avoir minimum 90% des salariés formés / sensibilisés à la cybersécurité à l'issue du cycle 2024-2026.
  - **Nature de la cible** : Relative.
  - **Unité** : Pourcentage.
- **Contour de la cible** : La cible ne concerne que les collaborateurs du Groupe EQUASENS et non les parties prenantes externes.
- **Valeur de référence** : L'exercice 2024 constitue l'année de référence avec un taux de formation de 75%.
- **Période couverte** : Périodicité de trois ans : 2024 (75%) - 2025 (85%) - 2026 (90%).
- **Hypothèses** : Hypothèses définies en fonction des observations des fournisseurs de solutions de formations / sensibilisation (ex. « avant de cliquer ») pour lesquels 90% est un objectif ambitieux.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable, la cible n'est pas liée à un enjeu environnemental.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes du Groupe n'ont pas pris part à la définition des présentes cibles.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2025.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le taux de sensibilisation est resté globalement inchangé (73%).

##### Cible tests d'intrusion

- **Rapport cible / politique** : La réalisation de tests de vulnérabilités (pentest) permet d'effectuer des évaluations régulières des risques pour identifier les vulnérabilités et les menaces potentielles, et mettre en place des mesures pour les atténuer.
- **Niveau à atteindre** : Réalisation d'au moins 5 tests d'intrusion par an.
  - **Nature de la cible** : Absolue.
  - **Unité** : Nombre d'audit donnant lieu à un rapport d'un prestataire externe.
- **Contour de la cible** : Le périmètre d'audit cyber se limite aux infrastructures du Groupe EQUASENS et est défini par le Comité Cyber.
- **Valeur de référence** : 6 audits au titre de l'année 2024 (année de référence).
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : Les cibles ont été définies au titre des bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable, la cible n'est pas liée à un enjeu environnemental.
- **Part des parties prenantes** : La cible tient compte des obligations normatives liées à l'Hébergement des Données de Santé, et au Ségur de la santé de conduire des tests de vulnérabilité.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2025.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le Groupe EQUASENS a procédé à au moins 17 tests de vulnérabilités au cours de l'exercice.

##### Cible sur le nombre annuel de scénarios de crises

- **Rapport cible / politique** : La formation et la conduite régulière d'exercices de gestion de crises contribue à protéger les actifs d'informations de l'entreprise, et de santé des clients contre les menaces informatiques, qu'elles soient internes ou externes, criminelles ou accidentelles.
- **Niveau à atteindre** : Conduire minimum 1 scénario par an de gestion de crise.
  - **Nature de la cible** : Absolue.
  - **Unité** : Nombre de retour sur expérience (ex. rapports associés) à la gestion de crise.
- **Contour de la cible** : Le périmètre du scénario se limite aux infrastructures du Groupe EQUASENS et est défini par les experts cybersécurité du Groupe.
- **Valeur de référence** : 1 scénario de crise a été joué au titre de l'année 2024 (année de référence).
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : Cible définie en fonction des typologies de cyberattaques observées (ex. 2024 ransomwares) et des bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable, la cible n'est pas liée à un enjeu environnemental.



- **Part des parties prenantes** : La cible tient compte des obligations normatives liées à l'Hébergement des Données de Santé (certifié ISO 27001) en matière de continuité de l'activité et de la sécurité de l'information.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2025.
- **Performance par rapport aux cibles** : 1 scénario de crise a été joué par la Direction Générale et 1 scénario de crise joué par la Direction des Systèmes d'informations (DSI).

### Cible sur les postes connectés à l'Active Directory

- **Rapport cible / politique** : La cible liée à la gestion des postes connectés à l'Active Directory permet de protéger les actifs informationnels de l'entreprise, et de santé des clients contre les menaces informatiques, qu'elles soient internes ou externes, criminelles ou accidentelles. En effet, cette cible souligne notamment l'engagement de l'entreprise en matière de gestion des habilitations.
- **Niveau à atteindre** : 85% minimum des postes rattachés à l'Active Directory.
  - **Nature de la cible** : Relative.
  - **Unité** : Pourcentage du nombre de postes enrôlés dans l'AD divisé par le nombre de collaborateurs dans l'AD.
- **Contour de la cible** : Le périmètre du taux de couverture se limite aux infrastructures du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : 74% au titre de l'année 2024 (année de référence).
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : La cible a été définie au regard des bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable, la cible n'est pas liée à un enjeu environnemental.
- **Part des parties prenantes** : Des parties prenantes ont influencé le choix de la cible, notamment l'assureur du Groupe pour la bonne couverture du risque lié à la cybersécurité.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2025.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le Groupe EQUASENS dénombre 92% de postes enrôlés dans l'Active Directory

### Cible taux de couverture de l'antivirus

- **Rapport cible / politique** : Un XDR renforce une politique de cybersécurité en offrant une détection et une réponse plus efficaces face aux menaces, tout en améliorant la visibilité et la gestion des incidents.
- **Niveau à atteindre** : 95% minimum des filiales couvertes par un XDR.
  - **Nature de la cible** : Relative.
  - **Unité** : Pourcentage du nombre de filiales.
- **Contour de la cible** : Le périmètre du taux de couverture se limite aux infrastructures du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Contrairement à l'indication en 2024, le taux de couverture des filiales de référence est de 87% contre 98% au titre de l'année 2024 (année de référence).
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : La cible a été définie au regard des bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable, la cible n'est pas liée à un enjeu environnemental.
- **Part des parties prenantes** : Des parties prenantes ont influencé le choix de la cible, notamment l'assureur du Groupe pour la bonne couverture du risque lié à la cybersécurité.
- **Évolutions de la cible** : Pas de changement sur l'élaboration de la cible sur l'exercice de durabilité 2025.
- **Performance par rapport aux cibles** : Le taux de couverture des filiales au titre de 2025 est de 91%.

## 5.2. Intelligence artificielle

L'intelligence artificielle, et plus particulièrement l'intelligence artificielle dite « générative » (IAG) ainsi que l'intelligence artificielle dite « agentique » (IAA), représente une avancée technologique majeure. Elle est aujourd'hui présente dans de nombreux outils du quotidien professionnel, et transforme en profondeur les modes de travail.

Utilisée à bon escient, l'intelligence artificielle générative permet de gagner du temps, de faciliter la créativité et d'optimiser certaines tâches répétitives. L'intelligence artificielle agentique, quant à elle, désigne une catégorie d'outils capables non seulement de générer du code ou des contenus, mais également de les exécuter et d'itérer de manière autonome. Dans le contexte du Groupe EQUASENS, son usage concerne principalement les ingénieurs logiciels, qui peuvent s'appuyer sur ces agents pour amplifier leur expertise et accélérer leurs cycles de développement. Elle permet ainsi d'améliorer le quotidien des collaborateurs, d'améliorer la qualité du travail et, par conséquent, les performances du Groupe.

Cependant, une utilisation non encadrée de ces outils pourrait exposer l'entreprise à des risques graves : failles en cybersécurité, non-respect de la confidentialité des données ou de la propriété intellectuelle, ou encore génération de contenus erronés. Les systèmes d'IA agentique introduisent par ailleurs des risques spécifiques liés à leur capacité d'exécution autonome de code, qui requiert une vigilance accrue des collaborateurs habilités à les utiliser. Ainsi, l'intelligence artificielle reste un outil pouvant être source d'erreurs, c'est pourquoi son utilisation ne doit en aucun cas se substituer à la démarche intellectuelle de chacun.

Le Groupe EQUASENS souhaite encourager un usage raisonné, responsable, éthique et sécurisé des systèmes d'IAG et d'IAA. À ce titre, le Groupe EQUASENS s'est doté d'une charte qui vise donc à encadrer les pratiques d'utilisation des outils d'intelligence artificielle.

### 5.2.1. Politiques en matière d'Intelligence Artificielle

- **Description de la politique :** La Politique du Groupe EQUASENS dédiée à l'utilisation de l'intelligence artificielle interne aborde un ensemble de thèmes essentiels visant à encadrer et à responsabiliser ses utilisateurs. Elle s'articule notamment autour des principes généraux et de la responsabilité des utilisateurs, tout en soulignant les risques et dérives potentielles liés à l'usage de l'IA, tels que les erreurs, les hallucinations, ou encore les enjeux liés à la protection des données, la propriété intellectuelle et la cybersécurité. Elle couvre également les outils d'IA agentique utilisés par les équipes de développement logiciel, dont les capacités d'exécution autonome nécessitent un encadrement adapté. Par ailleurs, la politique insiste sur l'éthique, la responsabilité environnementale, ainsi que sur les usages professionnels acceptés et interdits, afin d'assurer une utilisation conforme aux valeurs et aux réglementations en vigueur. Elle prévoit également des dispositifs de formation et de sensibilisation des salariés, ainsi que des mesures disciplinaires en cas de non-respect.
- **Objectifs généraux :**
  - Encadrer l'usage de l'Intelligence Artificielle Générative (IAG) et de l'Intelligence Artificielle Agentique (IAA) via la promotion d'une IA éthique, sûre, responsable et respectueuse des droits fondamentaux, tout en favorisant l'innovation et la compétitivité économique.
  - Protéger les connaissances, les données et les savoir-faire du Groupe, de ses collaborateurs et de ses partenaires.
  - Former et sensibiliser les salariés à l'usage de l'intelligence artificielle.
- **IRO rattachés :**
  - Impact positif sur la qualité et la sécurité des soins.
  - Impact de l'innovation au service de la société.
  - Impact sur la relation soignant-patient et l'autonomie professionnelle.
  - Risque de non-conformité réglementaire IA (AI Act, RGPD).
  - Risque de Cyberattaques et sécurité des données.
  - Risque de réputation et de perte de confiance.
  - Opportunité d'avantage concurrentiel et leadership de marché.
  - Opportunité d'optimisation des coûts.
  - Risque de non-conformité aux exigences des systèmes d'IA à haut risque en santé.
  - Risque de dérive et de sous-performance des modèles d'IA.
  - Opportunité de renforcement de la marque employeur et d'attraction des talents IA & santé.
- **Processus de surveillance :** L'intelligence artificielle repose sur une démarche d'amélioration continue qui évolue au fil du temps et du contexte. Ainsi, le Groupe EQUASENS s'est doté d'une gouvernance dédiée avec la mise en place d'un Comité Groupe Cyber & IA qui se réunit a minima 6 fois par an, chaque réunion faisant l'objet d'un compte rendu et d'un plan d'action dédié. Il est animé par des experts internes dont les principales missions visent à :
  - Assister les métiers, dans l'application de la doctrine « security by design »,
  - Assister les équipes en remédiation après incident,
  - Contrôler la posture de sécurité, détecter les anomalies et réagir,
  - Rester à jour en ce qui concerne l'évolution des menaces d'une part et des technologies d'autre part,
  - Faire converger les politiques de sécurité de toutes les entités du Groupe,
  - Mettre en œuvre des sécurités spécifiques liées à l'usage de l'Intelligence Artificielle (IA).



- **Champ d'application de la politique** : Groupe EQUASENS.
- **Responsable de la politique** : Directeur Général du Groupe EQUASENS.
- **Références normatives** : L'utilisation de l'intelligence artificielle s'inscrit dans un cadre réglementaire strict, dont le respect est impératif pour garantir la légalité et l'éthique des pratiques au sein du Groupe.
  - Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose des obligations précises quant à la collecte, au traitement et à la conservation des données personnelles, afin d'assurer la confidentialité et la sécurité des informations des collaborateurs, clients et partenaires.
  - Au-delà des règles relatives à la protection des données, le cadre législatif comprend également des normes en matière de propriété intellectuelle, garantissant le respect des droits d'auteur et des brevets lors de la création et de l'utilisation des contenus générés par l'IA.
  - Enfin, la récente législation encadrant spécifiquement l'intelligence artificielle, comme le règlement européen sur l'IA (AI Act), vise à renforcer la transparence, la responsabilité et la sécurité des systèmes d'IA afin de prévenir les risques liés à leur usage. Le Groupe EQUASENS et l'ensemble de ses collaborateurs s'engagent ainsi à appliquer rigoureusement l'ensemble de ces normes et à adapter ses pratiques en fonction des évolutions légales, afin de garantir un usage responsable, sécurisé et conforme à la loi, de l'intelligence artificielle générative.
- **Consultation des parties prenantes** : La présente politique a été élaborée en considération de positions d'instances étatiques et supranationales telles que par exemples la CNIL, l'ANSSI et la Commission européenne.
- **Mise à disposition de la présente politique** : La présente politique est rendue publique via sa diffusion au sein du présent État de Durabilité.

### 5.2.2. Actions liées à l'usage de l'Intelligence Artificielle

- **Description de l'action** : Déploiement de modèles d'Intelligences artificielles à destination collaborateurs du Groupe, hébergé dans ses data centers.
- **Actuelle ou prévue** : Actuelle.
- **Résultats attendus** : Encadrer et encourager l'usage de l'intelligence artificielle au sein du Groupe.
- **Impacts sur les objectifs et les cibles** :
  - Réduction du risque de fuite de données internes au Groupe.
  - Montée en compétence des collaborateurs.
  - Gain de productivité pour le Groupe.
- **Champ d'application** : Groupe EQUASENS.
- **Horizons temporels** : Court terme (1 à 2 ans).
- **Action de réparation aux personnes lésées** : Non applicable.
- **Avancement en comparaison de l'exercice antérieur** : Non applicable au titre du premier exercice de mise en œuvre.
- **Ressources financières ou autres** : 1/3 des investissements en puissance de calcul IA (GPU) ainsi que l'équivalent d'un ETP sont allouées pour les actions d'animations et de maintenance.

### 5.2.3. Indicateurs relatifs à l'Intelligence Artificielle

- **Description** : Pourcentage des effectifs ayant adopté un outil d'IA fourni dans le cadre du programme
- **Méthodes** : Ration entre le nombre de collaborateur au 31/12/N ayant adopté un outil d'IA fourni dans le cadre du programme divisé par le nombre de collaborateur total du Groupe.
- **Validation externe** : La mesure de l'indicateur n'est validée par un organe externe autre que le garant.
- **Unité de mesure** : Pourcentage.

### 5.2.4. Cibles d'Intelligence Artificielle

- **Rapport cible / politique** : Cible du taux d'adoption des modèles d'Intelligences artificielles du Groupe.
- **Niveau à atteindre** : Le Groupe ne s'est pas encore fixé de cible concernant le taux d'adoption. Elle sera déterminée en 2026.
  - **Nature de la cible** : Cible relative
  - **Unité** : Pourcentage
- **Contour de la cible** : Le périmètre du taux de couverture se limite aux entités du Groupe EQUASENS.
- **Valeur de référence** : Non applicable au titre de l'année 2025 (année de mise en place).
- **Période couverte** : La période rattachée à la cible est l'année civile du 01/01/N au 31/12/N.
- **Hypothèses** : La cible sera définie à l'issue d'une période d'observation au regard des usages de l'intelligence artificielle au sein des différents métiers constitutifs du Groupe.
- **Preuves scientifiques** : Non applicable, la cible n'est pas liée à un enjeu environnemental.
- **Part des parties prenantes** : Les parties prenantes du Groupe n'ont pas pris part à la définition des présentes cibles.
- **Évolutions de la cible** : Non applicable au titre du premier exercice.
- **Performance par rapport aux cibles** : Non applicable au titre du premier exercice.

## 21.3. Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (exercice clos le 31 décembre 2025)

À l'assemblée générale,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de EQUASENS en charge de la certification des informations consolidées en matière de durabilité. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section « État de Durabilité » du rapport de gestion du groupe.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L.233-28-4 du code de commerce, EQUASENS est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par EQUASENS pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute autorité de l'audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par EQUASENS dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

### Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de EQUASENS, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par EQUASENS en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport de gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

## 1. Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par EQUASENS pour déterminer les informations publiées

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par EQUASENS lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section « État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par EQUASENS avec les ESRS.

### Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par EQUASENS pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont l'entité conclut à des changements significatifs ayant eu lieu au cours de l'exercice nécessitant une actualisation et une révision de son processus d'analyse de double matérialité sont mentionnées dans le paragraphe 1.3.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3) et le paragraphe 1.4.1.1. Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) de « l'État de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons, par entretien avec le Responsable de l'Audit Interne et les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- de l'identification et évaluation des facteurs internes et externes ayant conduit à l'actualisation du processus d'analyse de double matérialité. Ceux-ci incluent notamment les modifications du périmètre de reporting, les évolutions des implantations géographiques ;
- des changements apportés, par rapport à l'exercice précédent, à la liste des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels identifiés par l'entité, et au processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) ;
- des évolutions du processus décisionnel et le cas échéant des procédures de contrôle interne mis en place par l'entité au cours de l'exercice et apprécié la présentation qui en est faite dans les sections 1.2 Gouvernance et 1.4.1.1. Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) de « l'État de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité avec notre connaissance de l'entité, des faits et circonstances propres à l'entité ;
- apprécier la pertinence des changements significatifs réalisés par l'entité sur l'appréciation des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés au regard :
  - de notre connaissance de l'entité, des faits et circonstances propres à l'entité ;
  - des analyses de risques menées par les entités du groupe ;
  - des analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugées pertinentes ;
- apprécier, pour les changements significatifs affectant les impacts, risques et opportunités réels et potentiels, la conformité du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité (y compris la fixation des seuils) au regard des critères définis par ESRS 1 ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans le paragraphe 1.3.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3) et 1.4.1.1. Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1) de « l'État de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe.

## 2. Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section « État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par EQUASENS relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

### Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'« État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

### **Informations fournies en application des normes relatives aux exigences générales et aux informations générales à publier (ESRS E1 à E5)**

Les informations publiées au titre du bilan d'émission de gaz à effet de serre sont mentionnées à la section 2.2.9 « Émissions brutes de GES de périmètres 1,2,3 et émissions totales de GES (E1-6) » de la section « État de Durabilité » du rapport sur la gestion du groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

- *En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre :*
  - Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
  - Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
  - Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2 ;
  - Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
    - La justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
    - Le processus de collecte d'informations.
  - Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
  - Pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
  - En ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
    - par entretien, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations ;
    - nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente.
  - Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

## 3. Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par EQUASENS pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

#### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

#### Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

#### **Concernant le caractère éligible des activités**

Une information sur les activités éligibles figure dans la section 2.1 « Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxinomie verte) ».

Dans le cadre de nos vérifications au titre du caractère éligible des activités, nous avons pris connaissance des procédures mises en place par l'entité pour analyser ses activités et nous avons apprécié, par entretiens et par inspection de la documentation afférente, la conformité de l'analyse menée au regard des critères définis par les annexes des actes délégués complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du conseil.

#### **Concernant le caractère aligné des activités éligibles**

Une information sur les activités alignées figure dans la section 2.1 « Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxinomie verte) ».

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- consulté, les sources documentaires utilisées, y compris externes le cas échéant, et mené des entretiens avec les personnes concernées ;
- analysé les éléments sur lesquels le Groupe a fondé son jugement lorsqu'elle a apprécié si les activités économiques éligibles répondaient aux conditions cumulatives, issues du Référentiel Taxinomie, nécessaires pour être qualifiées d'alignées, c'est-à-dire les critères de contribution substantielle et le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à aucun des autres objectifs environnementaux ;
- apprécié l'analyse réalisée au titre du respect des garanties minimales, principalement au regard des éléments collectés dans le cadre de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement.

#### **Concernant les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent**

Les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent figurent dans la section 2.1 « Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxinomie verte) ».

S'agissant des dénominateurs, présentés dans les tableaux réglementaires, nous avons vérifié les rapprochements réalisés par l'entité avec les données issues de la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers et/ou les données en lien avec la comptabilité telles que notamment, la comptabilité analytique ou des états de gestion.

S'agissant des numérateurs (activités éligibles et/ou alignées), nous avons :

- vérifié les rapprochements réalisés par l'entité avec les données issues de la comptabilité analytique ou des états de gestion ;
- apprécié le caractère approprié des informations contextuelles accompagnant les indicateurs clés de performance publiés.

Enfin, nous avons apprécié la cohérence des informations dans la section 2.1 « Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxinomie verte) » de l' « État de durabilité » avec les autres informations en matière de durabilité dans ce rapport.

Fait à Paris, le 29 avril 2026

Le commissaire aux comptes,

**BM&A**

Marie-Cécile MOINIER